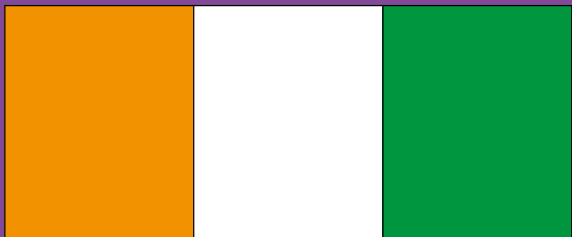


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET



LOI DE FINANCES N° 2024-1109 DU 18 DECEMBRE 2024 PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2025

**ANNEXE 3 : DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET
ECONOMIQUE PLURIANNUELLE (DPBEP) 2025-2027**

**LOI DE FINANCES N° 2024-1109 DU 18
DECEMBRE 2024 PORTANT BUDGET DE
L'ETAT POUR L'ANNEE 2025**

ANNEXE 3 : DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE
ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE (DPBEP) 2025-2027

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	5
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	9
LISTE DES ENCADRES	9
INTRODUCTION	10
I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2021-2027	11
I.1. Evolution macroéconomique internationale et nationale 2021-2023.....	11
I.1.1 Environnement économique international 2021-2023.....	11
I.1.2 Environnement économique national 2021-2023	12
I.2. Projections économiques 2024 et Perspectives 2025-2027	18
I.2.1 Projections économiques 2024	19
I.2.2 Perspectives économiques 2025-2027	22
II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2021-2027	34
II.1. Evolution des finances publiques 2021-2024	34
II.1.1 Politiques en matière de finances publiques 2021-2024.....	34
II.1.2 Opérations financières de l’Etat 2021-2024	37
II.2. Perspectives d’évolution des finances publiques 2025-2027.....	42
II.2.1 Politiques des finances publiques 2025-2027.....	42
II.2.2 Opérations financières de l’Etat 2025-2027	44
II.3. Gestion de la dette publique 2021-2027	49
II.3.1 Evolution de la dette publique 2021-2024.....	49
II.3.2 Stratégie de gestion de la dette publique pour la période 2025-2027	53
II.3.3 Evolution de la dette publique 2025-2027.....	54
II.4 Performance en matière de convergence 2021-2027	57
II.4.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2021-2027.....	57

II.4.2 Performance en matière de convergence dans l’UEMOA 2021-2027.....	61
III- SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS, COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES 2021-2025	64
III.1. Situation financière des entreprises du portefeuille de l’Etat	64
III.1.1 Evolution du portefeuille de l’Etat sur la période 2021-2023	64
III.1.2 Evolution du capital social cumulé et de la quote-part de l’Etat de 2021 à 2023	65
III.1.3 Analyse de la situation financière des entreprises publiques	65
III.1.4 Subventions de l’Etat de 2021 à 2024.....	67
III.1.5 Gestion de la dette des entreprises publiques de 2022 à 2023	67
III.1.6 Contrats de performance entre les entreprises publiques et l’Etat	69
III.1.7 Opérations de privatisation.....	70
III.2. Situation financière des Etablissements Publics Nationaux.....	71
III.2.1 Evolution du nombre d’Etablissements Publics Nationaux	71
III.2.2 Evolution du budget des EPN de 2021 à 2023.....	72
III.2.3 Situation d’exécution budgétaire 2023.....	73
III.2.4 Prévisions des subventions 2024-2027.....	74
III.3. Situation financière des Organismes de Sécurité Sociale	75
III.3.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l’Etat (CGRAE)	75
III.3.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)	80
III.3.3 Situation financière de la Caisse Nationale d’Assurance Maladie (CNAM)	86
III.4 - Situation financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.....	92
III.4.1 Evolution des ressources et des dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes de 2021 à 2023.....	93
III.4.2 Projection des appuis financiers de l’Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de 2024 à 2027.....	96
IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2025-2027	98
IV.1. Ressources du budget de l’Etat 2025-2027.....	98
IV.1.1 Projections des recettes budgétaires 2025-2027	98
IV.1.2 Projections des ressources de trésorerie 2025-2027.....	101
IV.1.3 Projections des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2025-2027	103
IV.2. Dépenses du budget de l’Etat 2025-2027	104
IV.2.1 Projection des dépenses budgétaires 2025-2027.....	106

IV.2.2 Projections des charges de trésorerie 2025-2027	111
IV.2.3 Projections des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor 2025-2027	112
IV.2.4 Analyse des projections du budget de l'Etat 2025-2027 par fonction	112
IV.2.5 Analyse des projections du budget de l'Etat 2025-2027 selon les piliers du PND 2021-2025.....	123
V- ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE LA PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE 2025	128
V.1. Programmation économique 2025	128
V.1.1 Au titre du secteur réel	128
V.1.2 Au titre de la balance des paiements	130
V.1.3 Au titre de la situation monétaire	130
V.1.4 Au titre des projections financières de l'Etat	131
V.1.5 Au titre de la dette publique	132
V.1.6 Au titre de la convergence sous-régionale.....	133
V.2 Programmation budgétaire 2025	134
V.2.1 Au titre des recettes budgétaires.....	134
V.2.2 Au titre des recettes de trésorerie	136
V.2.3 Au titre des comptes d'affectation spéciale.....	137
V.2.4 Au titre des dépenses budgétaires.....	138
CONCLUSION.....	141
ANNEXES	142

LISTE DES ACRONYMES

ABREVIATIONS	DEFINITIONS	ABREVIATIONS	DEFINITIONS
AEP	: Alimentation en Eau Potable	CAF	: Coût, Assurance et Fret
AFD	: Agence Française de Développement	CAN	: Coupe d'Afrique des Nations
AGEF	: Agence de Gestion Foncière	CCC	: Conseil Café Cacao
AGEFOP	: Agence Nationale de la Formation Professionnelle	CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
AGEROUTE	: Agence de Gestion des Routes	CGRAE	: Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
AGR	: Activités Génératrices de Revenus	CIDT	: Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles
AIGF	: Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences radio électriques	CI ENERGIES	: Energies de Côte d'Ivoire
ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural	CI Engineering	: Côte d'Ivoire Engineering
ANAGED	: Agence Nationale de Gestion des Déchets	CIPRES	: Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
ANSAT	: Agence Nationale de la Statistique	CMB	: Compagnie Minière du Bafing
ANSUT	: Agence Nationale de Service Universel des Télécommunications	CME	: Centres de Moyennes Entreprises
ARSTM	: Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer	CMU	: Couverture Maladie Universelle
ASS	: Structures Assimilées aux EPN	CNAM	: Caisse Nationale d'Assurance Maladie
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	CNCO	: Conseil National de la Consommation
BHCI	: Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire	CNRA	: Centre National de Recherche Agronomique
BIC	: Bénéfices Industriels et Commerciaux	CNS	: Conseil National de Sécurité
BID	: Banque Islamique de Développement	Covid-19	: Corona virus Disease 2019
BLP	: Bordereaux de Livraison des produits Pétroliers	CT	: Collectivités Territoriales
BMSA	: Bondoukou Manganèse SA	CUT	: Compte Unique du Trésor
BNETD	: Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement	DOB	: Débat d'Orientation Budgétaire
BNI	: Banque Nationale d'Investissement	DPBEP	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement	DPPSE	: Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques
BPCI	: Banque Populaire de Côte d'Ivoire	EMPT	: Ecole Militaire Préparatoire et Technologique
BRAA	: Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan	EPA	: Etablissement Public Administratif
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières	EPH	: Etablissements Publics Hospitaliers
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics	EPIC	: Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement	EPN	: Etablissement Public National
FER	: Fonds d'Entretien Routier	ESG	: Environnement Social et Gouvernance
FIMR	: Fonds d'Investissement en Milieu Rural	ETFP	: Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FIMR	: Fonds d'Investissement en Milieu Rural	MIGA	: Agence Multilatérale de Garantie des Investissements
FOB	: Free On Board	PCC	: Prélèvement Communautaire de la CEDEAO
FODI	: Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles	PCD	: Programme de Conversion de dette en projets de Développement
		PCS	: Prélèvement Communautaire de Solidarité
		PEJEDEC	: Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences

ABREVIATIONS	DEFINITIONS	ABREVIATIONS	DEFINITIONS
FRD	: Facilité pour la Résilience et la Durabilité	PEPT	: Programme Electricité pour Tous
GESTOCI	: Société de Gestion des Stocks Pétroliers	PSGouv	: Programme Social du Gouvernement
GUCE-CI	: Guichet Unique du Commerce Extérieur (Ex Webb Fontaine Côte d'Ivoire)	PURGA	: Programme d'Urgence Agricole
I2T	: Société Ivoirienne de Technologie Tropicale	RGB	: Régime Général de Base
IDT	: Société Ivoirienne de Télédiffusion	RNPP	: Registre National des Personnes Physiques
INIE	: Institut Ivoirien de l'Entreprise	RTI	: Radio Diffusion Télévision Ivoirienne
IPS-WA	: Industrial Promotion Services (West Africa)	SAS	: Société Abidjanaise de la Salubrité
ITS	: Impôt sur les Traitements et Salaires	SDMT	: Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme
LBTP	: Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics	SIDT	: Société Ivoirienne de Télédiffusion
LEB	: Lagune Exploitation Bongouanou	SIGFAE	: Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat
LONACI	: Loterie Nationale de Côte d'Ivoire	SIGOBE	: Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat
NEI-CEDA	: Nouvelles Editions Ivoiriennes (NEI)-Centre d'Edition et de Diffusion Africaine (CEDA)	SIGICI	: Système Intégré de Gestion de l'Impôt en Côte d'Ivoire
NPSP	: Nouvelle Pharmacie de la Sante Publique	SIGOMAP	: Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics
OCPV	: Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers	SIPF	: Société Ivoirienne de gestion du Patrimoine Ferroviaire
OIC	: Office Ivoirien des Chargeurs	SIR	: Société Ivoirienne de Raffinage
OIGR	: Outil Intermédiaire de Gestion du Recouvrement	SMI	: Société des Mines d'Ity
ONAD	: Office National de l'Assainissement et du Drainage	SN SOSUCO	: Nouvelle Société Sucrière de la Comoé
ONEP	: Office National de l'Eau Potable	SNDI	: Société Nationale de Développement Informatique
PAA	: Port Autonome d'Abidjan	SNDR	: Stratégie Nationale de Développement du Riz
PAGEF	: Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière	SNPECI	: Société Nouvelle de Presse et d'Edition de Côte d'Ivoire
PASP	: Port Autonome de San-Pedro	SODEXAM	: Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique
PUA	: Prélèvement Union Africaine	SOTRA	: Société des Transports Abidjanais
PETROCI	: Société Nationale d'Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire	SPDC	: Société des Palaces de Cocody
PJGouv	: Programme Jeunesse du Gouvernement	SODEFOR	: Société de Développement des Forêts
PMCI	: Plantation Moderne de Côte d'Ivoire	SODEMI	: Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire
PME	: Petites et Moyennes Entreprises	SODERTOUR-LACS	: Société de Développement Touristique de la Région des Lacs
PND	: Plan National de Développement	TEOM	: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole	THIMO	: Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre
POSTE CI	: Poste de Côte d'Ivoire	TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
PPC	: Programme Pluriannuel de Convergence	TNT	: Télévision Numérique Terrestre
PRONER	: Programme National d'Electrification Rural	TRCI	: Tropical Rubber Côte d'Ivoire
		WEO	: World Economic Outlook

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2021 à 2027	26
Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2021 à 2027.....	27
Tableau 3 : Hypothèses de projections des principaux produits de base de 2021 à 2027.....	28
Tableau 4 : Contribution à la croissance du PIB de 2021 à 2027 / Optique Offre.....	29
Tableau 5 : Contribution à la croissance du PIB de 2021 à 2027 / Optique Demande	30
Tableau 6 : Balance des paiements de 2021 à 2027.....	32
Tableau 7 : Prévion des indicateurs monétaires de 2024 à 2027.....	33
Tableau 8 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2021 à 2024.....	41
Tableau 9 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2025 à 2027	46
Tableau 10 : Évolution du stock de la dette publique de 2021 à 2024.....	50
Tableau 11 : Evolution du service de la dette publique 2021-2024.....	52
Tableau 12 : Etat de mise en œuvre du plan de financement 2021-2024.....	53
Tableau 13 : Evolution du stock de la dette publique de 2025 à 2027 (y/c nouveaux décaissements).....	54
Tableau 14 : Evolution du service de la dette publique de 2025 à 2027.....	54
Tableau 15 : Montant indicatif à mobiliser sur les marchés financiers de 2025 à 2027	55
Tableau 16 : Situation des critères de convergence de la CEDEAO de 2021 à 2027	60
Tableau 17 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA de 2021 à 2027	63
Tableau 18 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques de 2021 à 2023	66
Tableau 19 : Subventions de l'Etat aux Entreprises Publiques de 2021 à 2024.....	67
Tableau 20 : Répartition des EPN par catégorie à fin décembre 2023.....	71
Tableau 21 : Situation de la réalisation des ressources globales des EPN par grande masse en 2023.....	73
Tableau 22 : Situation de l'exécution du budget 2023 des EPN en dépenses par grande masse	74
Tableau 23 : Prévisions des subventions allouées aux EPN de 2024 à 2027	74
Tableau 24 : Prévisions des effectifs des cotisants et des assurés de 2023 à 2027	76
Tableau 25 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2022 à 2024.....	77
Tableau 26 : Projections des produits et des charges de la CGRAE de 2025 à 2027	78
Tableau 27 : Evolution des effectifs des salariés et employeurs affiliés et du ratio de dépendance de 2021 à 2023 de la CNPS	80
Tableau 28 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2021 à 2023.....	83
Tableau 29 : Projections des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2024 à 2027.....	86

Tableau 30: Evolution des produits et des charges de la CNAM de 2024 à 2027	89
Tableau 31 : Evolution des ressources par nature des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes de 2021 à 2023	93
Tableau 32 : Evolution des ressources par type de Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2021 à 2023	94
Tableau 33 : Evolution des dépenses globales des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes de 2021 à 2023	95
Tableau 34 : Evolution des dépenses par type de Collectivités Décentralisées de 2021 à 2023.....	96
Tableau 35 : Projections des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de 2024 à 2027	97
Tableau 36 : Prévisions des recettes budgétaires 2024-2027	99
Tableau 37 : Prévisions des ressources de trésorerie 2024-2027	102
Tableau 38 : Prévisions des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2024-2027	103
Tableau 39 : Prévisions des dépenses du budget de l'Etat 2024-2027	105
Tableau 40 : Evolution des transferts de l'Etat de 2024 à 2027.....	109
Tableau 41 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat de 2024 à 2027	110
Tableau 42 : Récapitulatif des dépenses de l'Etat par fonction de 2024 à 2027	112
Tableau 43 : Dépenses du budget en fonction des piliers du PND 2021-2025 sur la période 2025-2027	124
Tableau 44 : Écarts de projections des variations en volume des secteurs d'offre et des principaux agrégats de la demande intérieure de l'activité économique ...	129
Tableau 45 : Ecart de projection de la Balance des Paiements	130
Tableau 46 : Ecart de projection des agrégats de la situation monétaire	131
Tableau 47 : Comparaison des projections 2025 des ressources et des dépenses du TOFE effectuées en 2023 et 2024	131
Tableau 48 : Comparaison des projections 2025 de la dette publique effectuées en 2023 et 2024	132
Tableau 49 : Ecart de projection des critères de convergence.....	133
Tableau 50 : Ecart de projection des recettes fiscales	135
Tableau 51 : Ecart de projection des ressources de trésorerie	136
Tableau 52 : Ecart de projection des recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor.....	137
Tableau 53 : Ecart de projection des charges financières de la dette, des dépenses de personnel, d'achat de biens et services et des transferts	138
Tableau 54 : Ecart de projection des dépenses d'investissement	140

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2021 à 2023.....	15
Graphique 2 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2024 à 2027	24
Graphique 3 : Evolution du nombre d'entreprises par type de sociétés	64
Graphique 4 : Evolution du budget des Etablissements Publics Nationaux de 2021 à 2023	72
Graphique 5 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2022 à 2024 de la CGRAE	76
Graphique 6: Projection des effectifs des salariés et employeurs affiliés à la CNPS de 2024 à 2027	81
Graphique 7: Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2020 à 2023 de la CNAM.....	87
Graphique 8 : Répartition de la masse salariale de l'Etat de 2025 à 2027 par grande fonction	108

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Etat de mise en œuvre du TOFE selon le MSFP 2014.....	47
Encadré 2 : Interventions sur le marché financier international.....	50
Encadré 3 : Evolution de la notation financière et institutionnelle.....	51
Encadré 4 : Interventions sur le marché financier régional.....	55
Encadré 5 : Analyse de la viabilité de la dette de la Côte d'Ivoire	56
Encadré 6 : Point sur la mise en œuvre du régime des travailleurs indépendants.....	84
Encadré 7 : Situation de la dette des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes.	97

INTRODUCTION

En application de l'article 45 de la Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, la Loi de Finances de l'année est accompagnée d'un certain nombre de documents, dont le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP). C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette disposition que le présent document est élaboré.

Sur la base du cadre macroéconomique, du contexte socio-politique et des orientations de la politique générale du Gouvernement, le DPBEP évalue sur trois (03) ans le niveau global des recettes attendues et des dépenses programmées par l'Etat. Il couvre également la situation financière des collectivités décentralisées, des entreprises publiques, des Etablissements Publics Nationaux et des organismes de protection sociale.

Le DPBEP fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme, en application des dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Dans le cadre du présent DPBEP couvrant la période 2025-2027, les projections budgétaires sont établies sur la base d'une prévision de croissance réelle du Produit Intérieur Brut (PIB) de 6,3% en 2025 et 2026 et de 7,5% en 2027. Ces prévisions interviennent dans un contexte international certes caractérisé par la maîtrise de la pandémie de la Covid-19, mais surtout marqué par la persistance des guerres Israélo-Palestinienne et Russo-Ukrainienne, ainsi que les crises socio-politiques et sécuritaires au Burkina Faso, au Mali, en Guinée et au Niger.

Par ailleurs, le DPBEP 2025-2027 est élaboré en cohérence avec la stratégie de développement du Gouvernement, en particulier avec l'ensemble des stratégies sectorielles qui tirent leurs fondements du Plan National de Développement (PND) 2021-2025. Il permet d'assurer une meilleure déclinaison des stratégies sectorielles et des programmes d'actions dans les projets de budgets sur la période 2025-2027.

Le présent document qui vise à donner des indications sur les orientations budgétaires et économiques du Gouvernement, se décline en cinq (05) parties :

- I. Evolution macroéconomique 2021-2027 ;
- II. Evolution des finances publiques 2021-2027 ;
- III. Situation financière des organismes publics, des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes 2021-2027 ;
- IV. Programmation budgétaire 2025-2027 ;
- V. Analyse de la performance 2025.

I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2021-2027

I.1. EVOLUTION MACROECONOMIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE 2021-2023

I.1.1 Environnement économique international 2021-2023

La conjoncture internationale a été marquée ces dernières années par des tensions géopolitiques et commerciales entre les grandes puissances et par la pandémie de la Covid-19 qui a conduit à une récession économique mondiale en 2020. Cette récession a été suivie d'une reprise de l'activité économique en 2021, résultant de plusieurs actions notamment la mise en œuvre de plans de soutien et de relance économique ainsi que la maîtrise de la propagation de la pandémie de la Covid-19 qui ont impulsé un rebond à la fois de la production et des dépenses de consommation des ménages. Cependant, après la relance de l'activité économique mondiale en 2021, la croissance mondiale a été marquée par un ralentissement généralisé en 2022, avec un taux de croissance de 3,5%, du fait des effets persistants de la pandémie de la Covid-19 et de la crise ukrainienne. En 2023, la croissance mondiale s'est établie à 3,3% en lien avec la poursuite de la guerre Russo-Ukrainienne et le début du conflit Israélo-Palestinien. Quant à l'inflation, elle a atteint des niveaux records en 2022 et 2023, entraînant de ce fait un durcissement global des conditions financières dans la plupart des régions.

En 2021, la conjoncture internationale a été marquée par la reprise de l'activité économique dans la plupart des économies après le repli global enregistré en 2020. Cette reprise a été possible grâce au démarrage des campagnes de vaccination contre la Covid-19, à l'assouplissement des mesures de restrictions des déplacements, aux soutiens budgétaires massifs aux secteurs en difficultés et au maintien des conditions financières favorables, en l'occurrence le maintien de politiques monétaires accommodantes. Ainsi, le taux de croissance économique mondiale est ressorti positif à 6,5% après la baisse de 3,1% en 2020, avec une reprise à la fois dans les pays avancés (+5,8%) et dans les pays émergents et pays en développement (+6,9%).

En 2022, la croissance de l'économie mondiale a connu un ralentissement en s'affichant à 3,5%, avec en particulier une décélération à la fois dans les pays avancés (+2,6% contre +5,7% en 2021) et dans les pays émergents et pays en développement (+4,1% contre +6,9% en 2021). Ce ralentissement de l'activité économique, accompagné d'une inflation de 8,7% contre 4,7% en 2021, s'explique notamment par les chocs sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires, ainsi que le durcissement des conditions de financement à l'échelle internationale occasionnés par la crise ukrainienne.

En 2023, l'activité économique mondiale est restée soutenue avec une progression de 3,3%. La consolidation de la croissance s'est raffermie tant dans les pays avancés (+1,7% en 2023 contre +2,6% en 2022) que dans les pays émergents et pays en développement (+4,4% en 2023 contre +4,1% en 2022). Cette consolidation s'est accompagnée d'un ralentissement de l'inflation qui est passée de 8,7% en 2022 à 6,7% en 2023.

I.1.2 Environnement économique national 2021-2023

I.1.2.1 Secteur réel 2021-2023

Après l'année 2020 marquée par les effets négatifs de la pandémie de la Covid-19, l'activité économique nationale en **2021** a affiché un taux de progression satisfaisant de 7,1%, grâce (i) aux effets du redressement de l'économie mondiale qui a entraîné une hausse de la demande des matières premières et de leurs cours, (ii) à la poursuite de la mise en œuvre du Plan de soutien économique, social et humanitaire ainsi que du Plan de riposte sanitaire, (iii) à l'allègement des mesures de lutte contre la Covid-19, (iv) au maintien de l'orientation accommodante de la politique monétaire, (v) au dynamisme de la consommation des ménages et surtout (vi) à l'amélioration continue du climat des affaires.

En **2022**, l'activité économique a évolué dans un environnement socio-économique marqué par la maîtrise progressive de la pandémie de la Covid-19, ainsi que le maintien de la stabilité socio-politique et sécuritaire. En outre, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance ont favorisé le maintien de la dynamique de croissance de l'économie, en dépit des effets de la crise ukrainienne. Le taux de croissance de l'économie ivoirienne est alors ressorti à 6,2%.

L'activité économique nationale a continué d'évoluer en **2023** dans un environnement socio-économique marqué par la consolidation de la stabilité socio-politique et sécuritaire. Le taux de croissance est ressorti à 6,5%. L'évolution des différentes composantes de l'offre et de la demande en 2023 se présente comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire a connu une baisse de 4,1% contre une hausse de 4,3% en 2022 en relation avec la régression de l'agriculture d'exportation (-11,8%), en dépit de la croissance de l'agriculture vivrière (+8,5%), de la sylviculture (+0,4%) et de la pêche (+0,7%).

Le recul de l'agriculture d'exportation s'explique par la baisse des productions de cacao (-22,7%), de café (-50,6%) et de coton graine (-56,2%), en dépit de la bonne progression des productions des autres spéculations.

Le fléchissement des productions du binôme café-cacao est lié (i) aux conditions climatiques défavorables, (ii) aux facteurs agronomiques, notamment le repos végétatif observé en 2022, (iii) au renchérissement du coût des engrais dû à la guerre en Ukraine, limitant ainsi leur application, (iv) aux mesures prises par le Gouvernement pour rationaliser l'exploitation des ressources forestières et préserver le couvert végétal du pays, surtout (v) à l'arrêt de distribution des semences améliorées dans le cadre de la mesure de limitation de la production cacaoyère à deux millions de tonnes.

La contraction de la production de coton-graine a résulté de l'invasion du bassin cotonnier, en 2022, par des insectes ravageurs appelés «jassides». Les effets négatifs de ces insectes sur les plantations ont affecté la campagne cotonnière 2022-2023 qui couvre la période allant de décembre 2022 à mai 2023.

L'accélération de la production sucrière (+7,3%) est consécutive à la maîtrise de la maladie de la mosaïque de la canne intervenue en début de campagne et à la poursuite de la mise en œuvre des contrats-plans visant à accroître les investissements en faveur de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises productrices.

La filière de la noix de cajou (+19,2%) a continué de bénéficier des bonnes pratiques agricoles, d'une amélioration continue des rendements ainsi que d'un prix bord champ stable et rémunérateur.

Quant à la filière ananas (+5,0%), elle a profité des avantages du PURGA 2 qui a permis de (i) conditionner 167 hectares de parcelles cultivables, (ii) mettre en place 65 hectares d'ananas de variété MD2 avec une estimation de production de 3 250 tonnes, (iii) acquérir des pesticides, du matériel et des équipements agricoles et (iv) distribuer des pesticides et des engrais aux producteurs.

Concernant l'agriculture vivrière, sa croissance est tirée par la hausse des différentes productions, notamment les tubercules et bananes plantains (+3,2%), les céréales (+15,5%) ainsi que d'autres produits comme l'aubergine (+34,4%) et le gombo (+114,8%).

Le secteur a donc contribué négativement à la croissance du PIB en 2023 à hauteur de 0,7 point, en lien essentiellement avec la contribution négative de 1,4 point de l'agriculture d'exportation, en dépit de la contribution positive de l'agriculture vivrière de 0,4 point.

Le secteur secondaire a progressé de 10,3% en 2023 après la hausse de 8,5% en 2022. Cette progression est en lien avec la hausse de l'ensemble de ses composantes que sont les BTP (+8,6%), l'énergie (+19,8%), les industries agroalimentaires (+7,6%), les autres industries manufacturières (+7,6%), l'extraction minière et pétrolière (+7,5%) ainsi que les produits pétroliers (+20,0%).

Les activités du BTP ont connu un dynamisme lié au démarrage et à l'accélération de certains grands projets d'infrastructures, notamment : (i) la construction de l'autoroute reliant les villes de Bassam et d'Assinie, (ii) la construction de huit nouveaux échangeurs à Abidjan, (iii) l'exécution de la deuxième phase de l'échangeur de l'Amitié ivoiro-japonaise, (iv) l'aménagement de l'autoroute Y4 de contournement de la ville d'Abidjan, (v) la construction du 4^e pont d'Abidjan reliant les Communes de Yopougon et d'Attécoubé, (vi) la construction de la tour F de la cité administrative du Plateau, (vii) les travaux de renforcement de la côte, (viii) les travaux d'aménagement et de bitumage de plusieurs routes, ainsi qu'à l'achèvement d'autres projets, notamment (ix) l'ensemble des stades et des infrastructures liés à l'organisation de la CAN 2023, (x) le 5^e pont d'Abidjan reliant les Communes de Cocody et du Plateau et (xi) la section Tiébissou – Bouaké de l'autoroute du Nord.

L'accélération de la production de l'énergie a résulté principalement de la mise en œuvre globale des différents projets d'investissements visant, entre autres, à (i) l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique de la Côte d'Ivoire, (ii) l'amélioration de la sécurité d'exploitation du système électrique, (iii) la poursuite de l'électrification rurale, (iv) l'amélioration de la qualité de la fourniture de l'électricité par la réduction du temps moyen de coupure et de l'énergie non distribuée, (v) l'augmentation du rendement et de la sûreté de fonctionnement et (vi) l'accompagnement du développement des Zones industrielles de la Côte d'Ivoire.

La croissance de l'extraction minière et pétrolière a découlé, notamment de la hausse de la production de pétrole brut (+15,6%), d'or (+4,1%), de nickel (+34,8%), de manganèse (+26,4%), en dépit de la baisse de la production de diamant (-40,3%). La production de pétrole brut a bénéficié

des retombées des opérations de maintenance et des investissements réalisés durant l'année 2022. L'extraction aurifère a profité de la mise en production de la Mine de Gregbeu dans le Département de Zoukougbeu. Quant à la production de nickel, elle a tiré avantage de l'amélioration des conditions de transport et d'exportation du minerai, grâce notamment à l'utilisation du port de San Pedro en plus du port d'Abidjan. S'agissant de la production de diamant, elle a pâti de l'épuisement progressif des sites exploitables par les méthodes artisanales utilisées actuellement.

Le secteur secondaire a donc contribué à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB en 2023, en lien avec les contributions des produits pétroliers (+0,1 point), des industries agroalimentaires (+0,4 point), du BTP (+0,4 point), des autres industries manufacturières (+1,2 point), de l'énergie (+0,2 point) et de l'extraction minière et pétrolière (+0,2 point).

Le secteur tertiaire a connu une croissance de 8,4% en 2023, après celle de 6,3% en 2022, grâce à la hausse des transports (+9,3%), des télécommunications (+8,7%), du commerce (+7,4%) et des autres services (+8,6%). Cette dynamique a été induite principalement par les performances enregistrées au niveau du secteur secondaire.

L'activité de transport s'est globalement maintenue en hausse, grâce à l'évolution favorable de toutes ses composantes hormis le transport ferroviaire qui a enregistré un repli du trafic de marchandises. Le transport ferroviaire est limité, d'une part, par l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et du matériel d'exploitation et, d'autre part, par la crise sociopolitique et sécuritaire au Burkina Faso qui perturbe les échanges.

En outre, la bonne évolution des télécommunications est en relation avec la poursuite des investissements réalisés afin d'améliorer la couverture du pays, le déploiement de la fibre optique ainsi que la poursuite de la digitalisation des services et de l'Administration Publique.

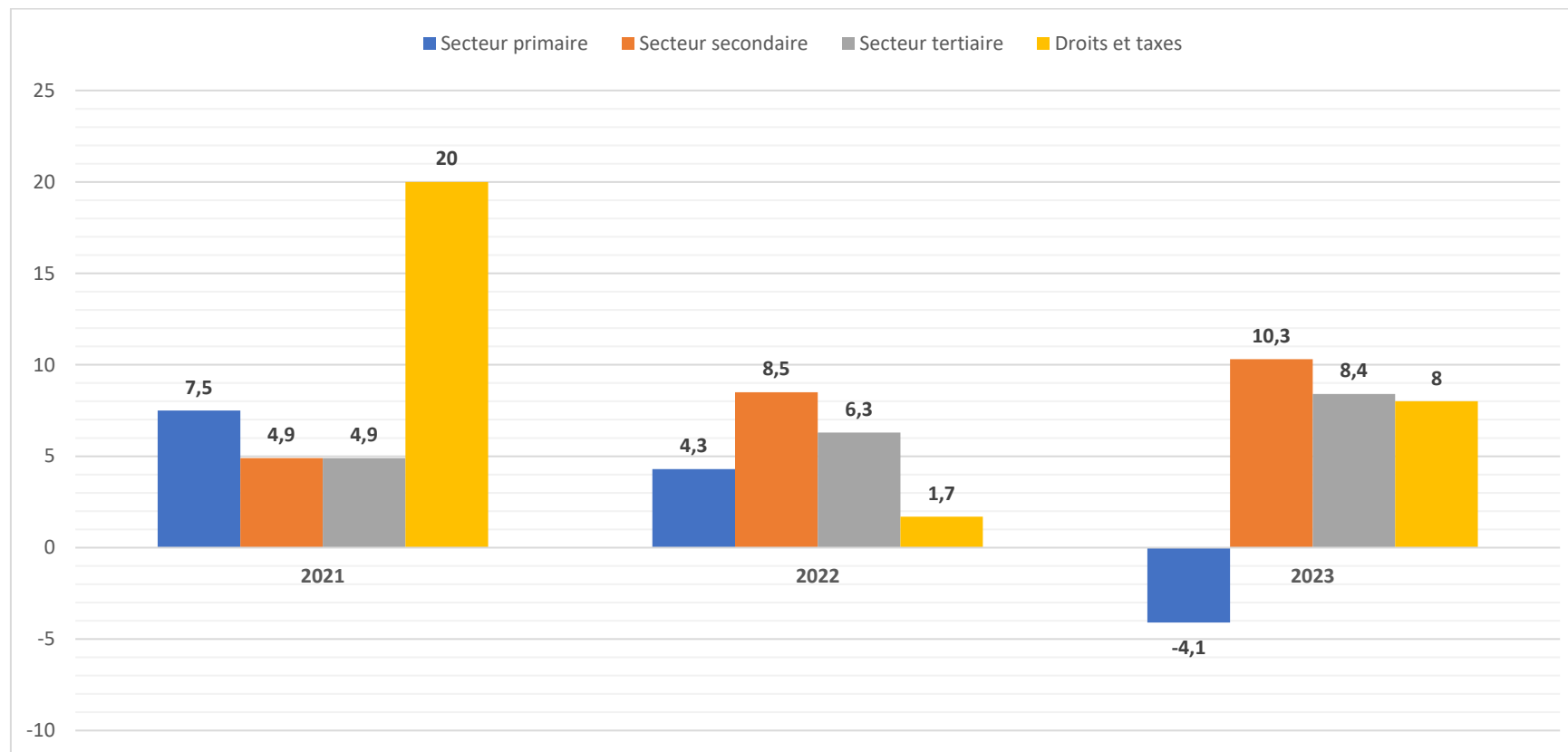
Le commerce a quant à lui continué de tirer profit de la reprise effective des activités économiques en relation avec la levée de certaines mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19.

Le secteur tertiaire a contribué à hauteur de 3,8 points à la croissance du PIB, soutenu par les autres services (+1,5 point), le commerce (+1,1 point), le transport (+1,0 point) et les télécommunications (+0,2 point).

Le secteur non marchand s'est accru de 4,7% après 8,8% en 2022 en raison, d'une part, des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous et, d'autre part, des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire. Ce secteur a contribué à la croissance du PIB à hauteur de 0,4 point.

Les droits et taxes nets de subventions sont ressortis en hausse de 8,0% après une évolution de 1,7% en 2022, grâce aux différentes réformes d'administration et de politique fiscales ainsi que la reprise de la perception des taxes sur les produits pétroliers qui avaient fait l'objet de suspension d'avril à décembre 2022, suite à la hausse des prix internationaux de ces produits engendrée par la guerre en Ukraine.

Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2021 à 2023



Source : MEPD/DGE/DPPE

Au niveau de la demande, la croissance a été tirée par le dynamisme des investissements (+9,3% après +13,9% en 2022) et l’affermissement de la consommation finale (+4,5% contre +5,3% en 2022).

En plus de la bonne dynamique des investissements du secteur privé, le rythme des **investissements publics** est resté soutenu grâce à la poursuite de l’exécution des grands projets d’infrastructures, notamment (i) la réalisation du tronçon « Yamoussoukro-Bouaké » de l’autoroute du nord, (ii) le projet de sauvegarde et de développement de la Baie de Cocody, (iii) l’aménagement de l’autoroute Y4 de contournement de la ville d’Abidjan, (iv) la construction du 5^{ème} pont reliant les Communes de Cocody et du Plateau, (v) la construction d’infrastructures routières dans le cadre du projet de transport urbain d’Abidjan, notamment le 4^e pont d’Abidjan reliant les Communes de Yopougon et d’Attécoubé, (vi) la construction de la tour F de la cité administrative du Plateau, (vii) la construction du barrage de Gribo Popoli, (viii) la réhabilitation de la côtière

entre Abidjan et San Pedro, (ix) la construction et la réhabilitation des stades dans le cadre de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations en janvier 2024 et (x) l'aménagement et le bitumage de plusieurs routes à l'intérieur du pays.

Ainsi, le taux d'investissement global est ressorti à 25,6% du PIB contre 25,2% en 2022. En particulier, le taux d'investissement public a atteint 6,8% en 2023, après 7,2% en 2022. Les investissements ont contribué à hauteur de 2,6 points à la croissance du PIB, portés à la fois par les investissements privés (+2,3 points) et les investissements publics (+0,3 point).

La hausse de **la consommation finale** est en lien avec la consolidation de la consommation publique (+3,5% après +11,1% en 2022) et de la consommation des ménages (+4,7% après +4,4% en 2022) qui ont bénéficié de la hausse des revenus et de la création d'emplois aussi bien dans le secteur privé que public. Ainsi, sa contribution à la croissance du PIB réel s'est élevée à +3,2 points.

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services se sont affichées en hausse de 8,4% après 58,3% en 2022 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Les exportations de biens et services sont ressorties de 2,5% après une hausse de 47,9% en 2022, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

L'inflation a atteint 4,4% en 2023 après un niveau de 5,2% en 2022, se situant toutefois au-delà du seuil communautaire de 3%. Cette situation est liée d'une part, aux perturbations des chaînes d'approvisionnement causées par les différentes crises, notamment la crise ukrainienne. En outre, le déficit d'offre locale de la production agricole au cours de la campagne 2022/2023 et l'accentuation des risques sécuritaires dans les pays limitrophes du nord continuent d'affecter l'approvisionnement des marchés en produits vivriers, amplifiant ainsi la pression sur les prix.

I.1.2.2 Situation de la balance des paiements 2021-2023

Sur la période de 2021 à 2023, la balance des paiements s'est caractérisée par une dégradation du compte des transactions courantes. En effet, le compte courant a enregistré un déficit de plus en plus important, en passant de 3,9% du PIB en 2021 à 8,1% du PIB en 2023. Cette dégradation est due à la contraction de la balance des biens sur la période et à l'aggravation du déficit des services ainsi que du revenu primaire.

S'agissant de la balance des biens, l'excédent s'est réduit de 1,4% en 2021, en ressortant à 1.693,2 milliards de FCFA. La balance des biens a poursuivi son repli en 2022, en passant à 670,3 milliards de FCFA, soit un retrait de 60,4%. Ces évolutions ont été dues à une hausse plus forte des importations par rapport aux exportations. En effet, les ventes à l'étranger ont augmenté de 18,8% en 2021 et de 19,7% en 2022, tandis que les importations se sont accrues de 24,2% en 2021 et de 39,6% en 2022. Toutefois, en 2023, l'excédent de la balance des biens s'est amélioré, sous l'effet combiné de l'augmentation des exportations et de la baisse en valeur des importations.

Concernant les services, le déficit s'est accru de 2021 à 2023 de 26,5%, en raison de l'augmentation du fret et des services techniques. De même, le revenu primaire a connu un déficit plus important, du fait de la hausse des engagements du secteur privé et de l'Administration Publique. A l'inverse, le revenu secondaire enregistre une réduction de son déficit, grâce à l'augmentation plus forte des entrées que des sorties des envois de fonds des migrants.

Concernant le compte de capital, il s'est réduit de 57,2% en 2022 avant de connaître une augmentation de 199,0% en 2023, en lien avec les dons-projets reçus par l'Administration Publique.

S'agissant du compte financier, il a enregistré une entrée nette de capitaux étrangers dans l'économie ivoirienne. Toutefois, le niveau des capitaux propres en 2023 est ressorti à 5,3% du PIB, en recul par rapport à celui de 2022 (6,9% du PIB), en lien avec le durcissement des conditions financières au niveau international.

Au total, le solde global a enregistré un excédent de 2,7% du PIB en 2021. Il est cependant ressorti déficitaire de 0,7% en 2022 et de 2,6% en 2023, en raison de l'alourdissement de la facture des importations en 2022 et 2023.

I.1.2.3 Situation monétaire 2021-2023

En **2021**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2020, se présente comme suit :

- croissance de la masse monétaire de 2.444,8 milliards de FCFA ;
- hausse des créances intérieures de 1.721,4 milliards de FCFA ;
- augmentation des actifs extérieurs nets de 1.066,6 milliards de FCFA.

La **masse monétaire** est ressortie à 15.487,4 milliards de FCFA à fin décembre 2021, contre 13.042,6 milliards de FCFA à fin décembre 2020, soit une augmentation de 18,7%. Elle a bénéficié à la fois de la hausse des créances intérieures et des actifs extérieurs nets.

S'agissant des **créances intérieures**, elles se sont accrues grâce à leurs deux composantes, à savoir les créances nettes sur l'Administration Centrale et les créances sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Centrale ont augmenté de 18,1%. Elles ont été impulsées par les concours de la BCEAO adossés aux allocations de Droits de Tirages Spéciaux (DTS) de 495,0 milliards de FCFA effectuées par le FMI pour répondre à un besoin à long terme des réserves de change dans le monde entier. Au niveau des concours à l'économie, l'orientation accommodante de la politique monétaire de la Banque Centrale et la reprise de l'activité économique à partir de l'année 2021 ont conduit à une hausse du financement bancaire en faveur du secteur privé. Les créances sur l'économie se sont ainsi accélérées en 2021 de 12,5%, après la hausse de 9,2% observée en 2020.

Concernant les **actifs extérieurs nets**, ils se sont situés à 4.206,3 milliards de FCFA à fin décembre 2021, contre 3.139,7 milliards de FCFA à fin décembre 2020, soit une augmentation de 1.066,6 milliards de FCFA. Cette évolution fait suite à la bonne mobilisation des ressources financières extérieures par l'Administration Centrale, à la consolidation du taux de rapatriement des recettes d'exportation et à la progression des investissements directs étrangers.

En **2022**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2021, se présente comme suit :

- croissance de la masse monétaire de 1.391,2 milliards de FCFA ;
- hausse des créances intérieures de 1.947,3 milliards de FCFA ;
- repli des actifs extérieurs nets de 320,3 milliards de FCFA.

La **masse monétaire** s'est consolidée de 9,0% par rapport à fin décembre 2021, portée par les **créances intérieures** qui ont augmenté de 1.947,3 milliards de FCFA (+14,1%), grâce à l'évolution des créances nettes sur l'Administration Centrale et sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Publique se sont accrues de 27,7%, en liaison avec l'augmentation des prêts obtenus auprès des institutions de dépôt de 42,5%, toutefois atténuée par le recul des créances nettes vis-à-vis de la BCEAO. De même, les créances nettes sur l'économie ont progressé de 7,3%, en lien avec la satisfaction des besoins de financement du secteur privé.

Quant aux **actifs extérieurs nets**, ils sont passés de 4.206,3 milliards de FCFA à 3.886,0 milliards de FCFA à fin décembre 2022, soit une baisse de 7,6%, en raison de l'augmentation du déficit des transactions courantes.

En **2023**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2022, se résume comme suit :

- croissance de la masse monétaire de 561,4 milliards de FCFA ;
- hausse des créances intérieures de 1.961,7 milliards de FCFA ;
- fléchissement des actifs extérieurs nets de 1.251,7 milliards de FCFA.

La **masse monétaire** a poursuivi sa tendance haussière, en ressortant à 17.440,1 milliards de FCFA, soit une consolidation de 3,3%, en lien avec la progression des créances intérieures. En effet, les **créances intérieures** ont augmenté de 12,5%, en liaison avec la poursuite de la hausse des créances nettes sur l'Administration Centrale et sur l'économie. L'encours des créances sur l'économie a en effet enregistré une hausse de 16,2% et les créances nettes sur l'Administration Centrale ont également progressé de 6,3%, du fait principalement de la cession, par la BCEAO, des fonds accordés par le FMI dans le cadre de la facilité élargie de crédit.

Concernant les **actifs extérieurs nets**, ils sont passés de 3.886,0 milliards de FCFA à 2.634,3 milliards de FCFA à fin décembre 2023, soit un recul de 32,2%, en lien, d'une part, avec l'augmentation du déficit du compte des transactions courantes et, d'autre part, avec la baisse des mobilisations nettes des ressources extérieures de l'administration publique.

I.2. PROJECTIONS ECONOMIQUES 2024 ET PERSPECTIVES 2025-2027

La croissance mondiale devrait se maintenir à 3,2% en 2024 contre 3,3% en 2023 en raison de l'effet combiné (i) du relèvement des taux directeurs par les banques centrales pour contrer l'inflation, en particulier dans les pays avancés, et (ii) des conséquences des tensions géopolitiques dans le monde.

Le rythme de l'expansion économique est moins élevé comparé aux tendances historiques, en raison de facteurs à court terme tels que les coûts encore élevés de l'emprunt, et d'effets à plus long terme liés notamment à la COVID-19, à la crise Russo-Ukrainienne, à une faible croissance

de la productivité et à une fragmentation géoéconomique plus marquée. Ainsi, le taux de croissance dans les pays avancés devrait ressortir à 1,7% en 2024 contre 1,6% en 2023 et dans les pays émergents et pays en développement à 4,2% en 2024 après 4,4% en 2023.

Sur la période 2025-2027, la croissance de l'économie mondiale devrait ressortir à 3,2% en moyenne annuelle sous l'hypothèse d'un environnement socio-économique et politique stable marqué notamment par l'atténuation des effets des crises Russo-Ukrainienne et Israélo-Palestinienne.

Concernant l'Afrique Subsaharienne, l'activité économique progresserait de 4,2% en moyenne annuelle sur la période 2025-2027.

Au niveau national, après une croissance de 6,5% en 2023, l'économie ivoirienne devrait ressortir à 6,1% en 2024 et à 6,7% en moyenne annuelle sur la période 2025-2027 du fait de la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025 et des grands chantiers du Plan Stratégique Côte d'Ivoire (PSCI) 2030.

I.2.1 Projections économiques 2024

Après un taux de croissance de 6,5% en 2023, l'économie ivoirienne devrait bénéficier de la stabilité socio-politique et se situer à 6,1 % en 2024, en lien avec la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025, notamment les réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance.

Les prévisions de l'année 2024 sont fondées sur les hypothèses suivantes :

- ✓ la bonne exécution du PND 2021-2025 ;
- ✓ la poursuite de la reprise graduelle des activités économiques mondiale et intérieure ;
- ✓ la fin des perturbations des circuits d'approvisionnement et un meilleur accès aux débouchés ;
- ✓ le renforcement des politiques d'attractivité et d'accroissement des investissements directs étrangers ;
- ✓ la maîtrise des risques sécuritaires aux frontières nord du Pays ;
- ✓ le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;
- ✓ l'affermissement de la trésorerie de l'Etat.

L'évolution du PIB réel suivant ses composantes se présenterait comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait connaître une hausse (+7,2% contre -4,1% en 2023) en relation avec l'augmentation de l'agriculture d'exportation (+10,7%), de l'agriculture vivrière (+3,1%) en dépit de la baisse de la pêche (-5,8%). La hausse de l'agriculture d'exportation résulterait de la progression de toutes les productions notamment celles du cacao (+12,5%), du café (+70,6%), du coton graine (+47,3%), du caoutchouc (+21,0%) et de l'ananas (+7,0%). Ce dynamisme découlerait des retombées des investissements dans le secteur agricole à travers le PNIA 2 et le PURGA 2 ainsi que de la bonne orientation des organisations professionnelles dans les différents secteurs.

En somme, le secteur primaire contribuerait à hauteur de 1,2 point à la croissance du PIB tiré par l'agriculture d'exportation (+1,1 point) et l'agriculture vivrière (+0,1 point).

Le secteur secondaire progresserait de 2,8% en 2024, après 10,3% en 2023. Cette progression serait en lien avec la hausse de ses composantes notamment l'énergie (+2,6%), les industries agroalimentaires (+1,2%), les autres industries manufacturières (+3,9%), l'extraction minière et pétrolière (+8,7%) et les produits pétroliers (+5,8%) en dépit de la baisse des BTP (-1,1%). Ce secteur bénéficierait surtout de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production (pétrole, or, nickel, électricité etc.) et de la croissance de la demande des produits dérivés.

En somme, la contribution du secteur secondaire à la croissance serait de +0,6 point, tirée principalement par les industries agroalimentaires (+0,1 point), les autres industries manufacturières (+0,3point), et l'extraction minière (+0,2) en dépit du repli des BTP (-0,1 point).

Le secteur tertiaire s'accroîtrait de 6,6% en 2024, après la hausse de 8,4% en 2023, grâce à l'évolution des transports (+6,3%), des télécommunications (+6,8%), du commerce (+5,9%) et des autres services (+7,5%). Cette dynamique serait induite par les performances au niveau des secteurs primaire et secondaire. Sa contribution à la croissance serait de +3,0 points, tirée principalement par les autres services (+1,3 point), le commerce (+1,1 point) et les transports (+0,5 point).

Le secteur non marchand devrait croître de 9,1% après 4,7% en 2023, en raison, des effets combinés des acquis de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions seraient en hausse de 7,6% après 8,0% en 2023 grâce aux différentes réformes d'administration et de politiques fiscales ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique toutefois dans un contexte de lutte contre la vie chère.

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+8,1% après +9,3% en 2023) et l'affermissement de la consommation finale (+3,3% contre +4,5% en 2023).

La consommation finale bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

Les investissements bénéficieraient du renforcement du réseau routier et des outils de production dans le secteur industriel et de la construction.

Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 26,2% du PIB contre 25,6% en 2023. Le taux d'investissement public s'établirait à 7,0% après 6,8% en 2023.

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services s'afficheraient en hausse de 5,2% en 2024 après 8,4% en 2023 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Les exportations de biens et services connaîtraient une hausse de 6,2% après 2,5% en 2023, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

L'inflation s'établirait à 4,0% en lien avec le maintien des prix élevés des produits énergétiques au niveau international et des produits alimentaires au niveau local.

I.2.1.1. Projection de la balance des paiements 2024

Le solde du compte des transactions courantes enregistrerait une amélioration, en affichant un déficit de 2.448,8 milliards de FCFA, représentant 4,7% du PIB en 2024. Cette réduction du déficit serait due principalement à l'augmentation de l'excédent de la balance des biens.

En effet, au titre de la balance des biens, le solde excédentaire s'accroîtrait de 230,1% par rapport à 2023, en lien avec la hausse du montant des exportations plus importante que celle des importations. En effet, les ventes de marchandises à l'étranger augmenteraient de 20,8% en 2024, par rapport à 2023. Cette évolution résulterait, principalement, de la progression, en valeur, des ventes du café vert (+108,5%), du cacao transformé (+52,7%), du pétrole brut (+46,4%), des fèves de cacao (+34,8%), du coton (+24,9%), de l'or non monétaire (+14,3%) et des produits raffinés du pétrole (+7,9%). Quant aux importations FOB, elles baisseraient de 1,3%, consécutivement au repli des biens intermédiaires et des autres biens de consommation, du fait du recul des prix de la plupart des composantes de ces catégories de produits.

Au niveau des autres transactions courantes, le déficit des services se creuserait de 21,8%, en relation avec les services techniques importés dans le secteur du pétrole et des mines. Celui des revenus augmenterait également, en lien avec l'accroissement des paiements d'intérêts sur les engagements de l'économie vis-à-vis de l'extérieur et des transferts au titre des contributions au fonctionnement des institutions internationales.

Concernant l'excédent du compte de capital, il se contracterait, en raison de l'amointrissement des dons projets reçus par l'Administration publique.

Le compte financier, quant à lui, enregistrerait une entrée nette de capitaux étrangers dans l'économie ivoirienne, en 2024, plus importante que celle de 2023, en liaison principalement avec la hausse des investissements directs étrangers.

Le solde global, qui résulterait de toutes ces transactions, serait excédentaire de 450,0 milliards de FCFA, soit 0,9% du PIB.

I.2.1.2. Projection 2024 de la situation monétaire

Les projections de la situation monétaire en 2024 tiennent compte des hypothèses relatives à la consolidation de l'activité économique nationale, soutenue par la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025.

Ainsi, à fin décembre 2024, la situation monétaire serait caractérisée par :

- une croissance de la masse monétaire de 2.294,1 milliards de FCFA ;
- une hausse des créances intérieures de 2.608,1 milliards de FCFA ;
- une progression des actifs extérieurs nets de 450,0 milliards de FCFA.

La masse monétaire se consoliderait de 13,2% par rapport à 2023. Elle serait portée par la progression de 14,8% des **créances intérieures** tirées conjointement par les créances nettes sur l'Administration Centrale et celles sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Centrale évolueraient de 18,1% en 2024, en liaison avec les mobilisations de numéraires et les émissions de titres publics par l'Etat auprès des banques en vue de financer son déficit budgétaire ainsi que la contrepartie des fonds alloués par le FMI dans le cadre du programme économique et financier conclu en mai 2023. Quant aux créances sur l'économie, elles s'accroîtraient de 12,9%, en lien avec le dynamisme de l'activité économique.

S'agissant des **actifs extérieurs nets**, ils progresseraient de 450,0 milliards de FCFA pour se situer à 3.084,3 milliards de FCFA à fin décembre 2024.

I.2.2 Perspectives économiques 2025-2027

Sur la période 2025-2027, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des actions du PND 2021-2025, à travers le renforcement de la qualité des institutions et la bonne gouvernance, le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, la réalisation de la diversification et de la transformation structurelle de l'économie et l'accélération des réformes structurelles et sectorielles. Il s'agira également d'assurer la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques et la soutenabilité de la dette publique.

Les hypothèses qui sous-tendent la croissance du PIB sur la période 2025-2027 prennent aussi en compte :

- ✓ la poursuite des grands chantiers du Gouvernement ;
- ✓ le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;
- ✓ la densification des politiques d'attractivité ;
- ✓ l'accroissement des investissements directs étrangers ;
- ✓ le développement et la disponibilité des terrains industriels ;
- ✓ le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Etat-secteur privé ;
- ✓ l'affermissement de la trésorerie de l'Etat.

Ainsi, sur la période 2025-2027, le taux de croissance du PIB ressortirait en moyenne annuelle à 6,7%.

I.2.2.1. Projection du secteur réel 2025-2027

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait connaître une hausse de 3,3% en moyenne sur la période 2025-2027, grâce à la production vivrière (+5,1%) et à l'agriculture d'exportation (+2,0%) qui bénéficieraient toujours de la poursuite des investissements dans le secteur agricole et de la redynamisation des organisations professionnelles. Ainsi, ce secteur contribuerait à hauteur de 0,5 point en moyenne à la croissance du PIB sur la période.

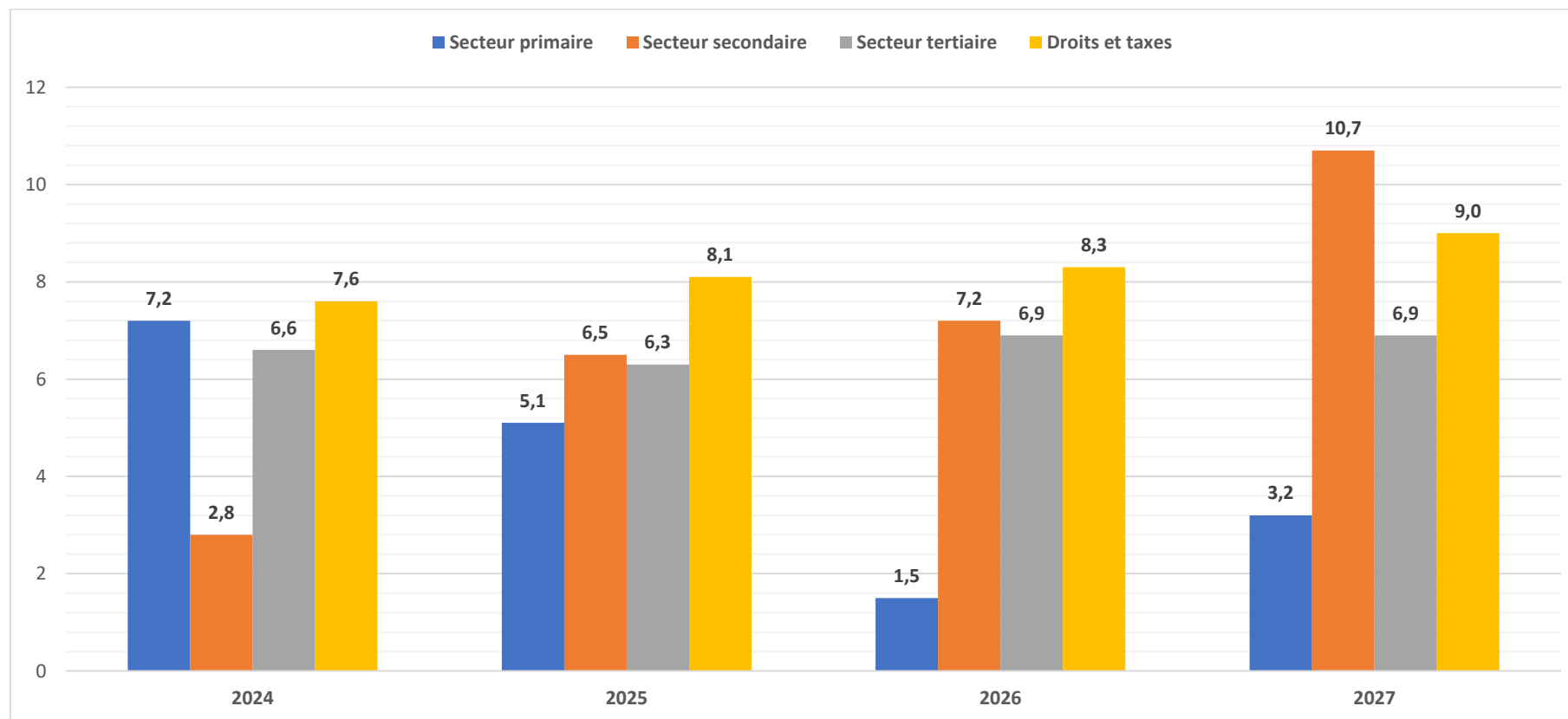
Le secteur secondaire progresserait en moyenne de 8,1% sur la période 2025-2027, en lien avec la hausse du BTP (+8,7%), des industries agroalimentaires (+6,2%), de l'énergie (+11,6%), des produits pétroliers (+2,3%), de l'extraction minière et pétrolière (+19,4%) et des autres industries manufacturières (+4,5%). Ce secteur bénéficierait de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production et surtout de l'entrée en production des phases 2 et 3 du champ « Baleine ». Sa contribution à la croissance du PIB s'élèverait en moyenne à 1,9 point sur la période, soutenue surtout par l'extraction minière et pétrolière (+0,6 point), les BTP (+0,4 point), les industries agroalimentaires (+0,3 point) et autres industries manufacturières (+0,4 point).

Le secteur tertiaire enregistrerait en moyenne 6,7% de croissance sur la même période grâce aux télécommunications (+7,1%), aux transports (+5,1%), au commerce (+6,6%) et aux autres services (+7,5%). Cette dynamique serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire. En somme, ce secteur contribuerait à la croissance du PIB à hauteur de 3,1 points en moyenne sur la période, en lien avec les contributions des autres services (+1,3 point), du commerce (+1,2 point), des transports (+0,4 point) et des télécommunications (+0,2 point).

Le secteur non marchand, avec une contribution à la croissance du PIB de 0,6 point en moyenne sur la période, évoluerait de 7,8%, tenant compte des effets combinés de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous ainsi que de la poursuite de la maîtrise de l'évolution de la masse salariale.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 8,5% en moyenne, grâce aux différentes réformes en cours dans l'Administration fiscale et au dynamisme de l'activité économique.

Graphique 2 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2024 à 2027



Source : MEPD/DGE/DPPE

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+10,5% en moyenne) et l'affermissement de la consommation finale (+3,8% en moyenne).

La consommation finale bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

Les investissements seraient soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan et le renforcement du réseau routier en général, le projet de train urbain d'Abidjan ainsi que le renforcement des outils de production dans le secteur industriel et de la construction.

Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait en moyenne annuelle à 28,1% du PIB sur la période 2025-2027, dont 7,3% au titre des investissements publics.

Les importations de biens et services progresseraient de 5,5% en moyenne sur la période sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. **Les exportations de biens et services** augmenteraient en moyenne de 7,5% en raison de la bonne tenue des productions agricoles, minières et des produits transformés.

L'inflation ressortirait à 3,4% en moyenne sur la période, en lien avec le maintien des prix élevés des produits énergétiques au niveau international et des produits alimentaires.

La contribution à la croissance du PIB au niveau de la demande serait portée particulièrement par la consommation finale et l'investissement. Ces secteurs contribueraient respectivement à +2,5 points et +3,1 points en moyenne annuelle à la croissance du PIB sur la période 2025-2027. Quant aux exportations et importations de biens et services, leurs contributions à la croissance du PIB seraient respectivement de +2,7 points et +2,1 point en moyenne annuelle sur la période 2025-2027.

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2021 à 2027*(En %)*

Secteurs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Réalisation	Provisoire	Estimation	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision
Secteur primaire	7,5	4,3	-4,1	7,2	5,1	1,5	3,2
Agriculture vivrière, élevage	5,3	4,1	8,5	3,1	5,2	5,1	4,8
Agriculture d'exportation	9,1	5,3	-11,8	10,7	5,1	-1,1	1,9
Sylviculture	2,0	-16,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Pêche	3,9	1,2	0,7	-5,8	5,3	15,1	9,5
Secteur secondaire	4,9	8,5	10,3	2,8	6,5	7,2	10,7
Extraction minière	5,0	4,3	7,5	8,7	12,5	10,8	35,1
Industries agro-alimentaires	-10,8	3,4	7,6	1,2	4,6	6,8	7,3
Produits pétroliers	21,8	12,1	20,0	5,8	0,6	1,2	5,2
Energie (gazeulec)	16,2	5,5	19,8	2,6	19,7	9,1	5,9
BTP	4,6	23,6	8,6	-1,1	5,8	10,3	10,0
Autres industries manufacturières (1)	16,1	5,1	7,6	3,9	4,3	4,3	4,9
Secteur tertiaire	4,9	6,3	8,4	6,6	6,3	6,9	6,9
Transports	16,9	4,7	9,3	6,3	4,4	5,3	5,7
Télécommunication	12,2	1,8	8,7	6,8	6,6	7,3	7,4
Commerce	1,1	14,2	7,4	5,9	6,6	6,5	6,6
Autres services (2)	2,3	0,0	8,6	7,5	6,9	8,0	7,6
Droits et taxes	20,0	1,7	8,0	7,6	8,1	8,3	9,0
Pib non marchand	12,8	8,8	4,7	9,1	6,1	8,1	9,0
Produit intérieur brut (PIB)	7,1	6,2	6,5	6,1	6,3	6,3	7,5
Déflateur	3,9	2,1	2,5	3,4	2,6	2,5	2,3

Source : MEPD-INS/ MEPD -DGE-DPPE

Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2021 à 2027*(En milliards de FCFA)*

Principaux agrégats macroéconomiques	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Réalisation	Provisoire	Estimation	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision
PIB total	40 366,9	43 771,2	47 790,9	52 400,0	57 100,0	62 212,1	68 451,4
PIB par habitant prix courant (en milliers de FCFA)	1 373,5	1 448,8	1 539,3	1 642,8	1 743,1	1 850,3	1 984,5
FBCF	8 500,1	11 027,0	12 241,8	13 741,0	15 511,6	17 431,4	19 850,0
<i>public</i>	2 293,2	3 140,3	3 257,2	3 692,3	4 105,1	4 568,2	5 125,6
<i>privé</i>	6 206,9	7 886,7	8 984,7	10 048,7	11 406,5	12 863,2	14 724,5
Variations en volume (en %)							
PIB total	7,1	6,2	6,5	6,1	6,3	6,3	7,5
FBCF	14,9	13,9	9,3	8,1	9,9	10,1	11,6
Consommation finale	5,4	5,3	4,5	3,3	3,6	3,4	4,5
Exportations de biens et services	16,9	47,9	2,5	6,2	4,8	5,9	11,7
Importations de biens et services	15,9	58,3	8,4	5,2	5,8	5,4	5,5
(En pourcentage du PIB)							
FBCF	21,1	25,2	25,6	26,2	27,2	28,0	29,0
<i>public</i>	5,7	7,2	6,8	7,0	7,2	7,3	7,5
<i>privé</i>	15,4	18,0	18,8	19,2	20,0	20,7	21,5
Taux d'inflation (variation en %)	4,2	5,2	4,4	4,0	3,7	3,5	3,0

Source : MEPD-INS/ MEPD -DGE-DPPE

Tableau 3 : Hypothèses de projections des principaux produits de base de 2021 à 2027*(En milliers de tonnes sauf indication contraire)*

Productions	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Réalisation	Provisoire	Estimation	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision
Café	61,3	94,9	46,9	80,0	60,0	75,0	65,5
Cacao	2 228,4	2 358,8	1 822,3	2 050,0	2 100,0	2 025,0	2 071,2
Bananes	536,5	488,2	505,1	500,4	510,4	520,6	531,0
Ananas	77,3	72,9	76,6	81,9	87,7	89,4	91,2
Coton graine	559,5	539,6	236,2	347,9	367,0	404,6	428,1
Régime de palme	601,3	541,5	562,5	596,3	631,9	663,5	696,7
Sucre	180,6	189,8	203,7	202,3	206,3	210,5	214,7
Caoutchouc	1 100,4	1 320,1	1 624,8	1 966,0	2 378,9	2 378,9	2 378,9
Anacarde	968,7	1 028,2	1 225,9	1 000,0	1 050,0	1 102,5	1 157,6
Pétrole (milliers de barils)	8 771,3	9 300,6	10 752,2	15 817,1	20 467,4	26 391,1	48 064,9
Barils/jour	24 030,9	25 481,0	29 458,1	43 334,6	56 075,0	72 304,4	131 684,7
Gaz (millions de mètre cube)	2 371,9	2 513,2	2 607,0	2 498,7	2 894,0	2 963,6	4 103,9
Or (en kilogramme)	41 857,0	48 317,0	50 288,0	52 000,0	54 000,0	56 000,0	58 000,0
Manganèse (tonnes)	961 267,2	929 705,4	1 175 300,9	1 292 830,0	1 410 360,0	1 527 890,0	1 680 679,0
Diamant (carats)	4 121,0	3 968,9	2 367,6	3 500,0	5 000,0	7 000,0	10 000,0
Nickel	1 764,2	1 840,8	2 480,5	2 728,6	2 976,7	3 224,7	3 547,2
Bauxite	0,0	55,0	200,0	220,0	240,0	260,0	280,0
Production de produits pétroliers (Kt)	3 951,8	4 347,0	4 891,0	5 212,9	5 204,5	5 266,0	5 645,9
Production d'électricité (GWH)	11 426,4	12 147,7	13 344,8	14 286,0	15 752,0	16 960,0	17 910,0

Source : MEPD-INS/ MEPD-DGE-DPPE

Tableau 4 : Contribution à la croissance du PIB de 2021 à 2027 / Optique Offre*(En points de croissance)*

Secteurs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Réalisation	Provisoire	Estimation	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision
Secteur Primaire	1,3	0,8	-0,7	1,2	0,8	0,2	0,5
Agriculture vivrière élevage	0,3	0,2	0,4	0,1	0,2	0,2	0,2
Agriculture d'exportation	1,1	0,6	-1,4	1,1	0,5	-0,1	0,2
Sylviculture	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pêche	0,0	0,0	0,3	-0,1	0,0	0,1	0,1
Secteur Secondaire	1,2	1,9	2,5	0,6	1,5	1,6	2,5
Extraction minière	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	0,3	1,1
Industries agro-alimentaires	-0,7	0,2	0,4	0,1	0,2	0,3	0,4
Produits pétroliers	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Energie (gazeaulec)	0,2	0,1	0,2	0,0	0,2	0,1	0,1
BTP	0,2	1,0	0,4	-0,1	0,3	0,5	0,5
Autres industries manufacturières	1,2	0,4	1,2	0,3	0,4	0,3	0,4
Secteur Tertiaire	2,3	2,8	3,8	3,0	2,9	3,2	3,2
Transports	1,3	0,4	0,8	0,5	0,4	0,5	0,5
Télécommunication	0,3	0,0	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2
Commerce	0,2	2,4	1,3	1,1	1,2	1,2	1,2
Autres services	0,5	0,0	1,5	1,3	1,2	1,4	1,3
PIB Marchand	4,8	5,4	5,6	4,8	5,2	5,0	6,1
Services d'administration publique	0,8	0,6	0,3	0,6	0,4	0,5	0,6
Institutions sans but lucratif (ISBL)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1
PIB non marchand	0,9	0,6	0,4	0,7	0,5	0,6	0,7
PIB au coût des facteurs	5,7	6,1	5,9	5,5	5,6	5,6	6,8
Droits et taxes nets de subventions	1,4	0,1	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
TOTAL PIB OFFRE AU PRIX DU MARCHÉ	7,1	6,2	6,5	6,1	6,3	6,3	7,5

Source : MEPD-INS/ MEPD -DGE-DPPE

Tableau 5 : Contribution à la croissance du PIB de 2021 à 2027 / Optique Demande*(En points de croissance)*

Secteurs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Réalisation	Provisoire	Estimation	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision
FBCF :	3,6	3,6	2,6	2,3	2,8	3,0	3,5
Ménages	0,2	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4
Sociétés financières et sociétés non financières	2,3	1,2	1,9	1,2	1,7	1,8	2,2
APU	1,1	2,1	0,2	0,7	0,8	0,8	0,9
ISBL	-0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation finale	4,0	3,8	3,2	2,3	2,5	2,3	2,9
Ménages	3,4	2,8	2,9	2,1	2,2	2,1	2,5
APU	0,6	1,0	0,4	0,2	0,6	0,1	0,4
ISBL	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des stocks	-0,9	0,9	3,1	1,3	1,4	1,0	-1,0
Demande externe nette	0,4	-2,1	-2,3	0,2	-0,5	0,0	2,1
Exportations	4,2	13,0	0,9	2,2	1,8	2,1	4,2
Biens	3,5	10,6	0,7	1,7	1,7	1,3	3,2
Services non facteurs	0,8	2,4	-0,1	0,3	0,1	0,1	0,1
Importations	3,8	15,1	3,3	2,1	2,3	2,1	2,1
Biens	3,5	10,6	0,9	2,1	1,5	1,8	3,6
Services non facteurs	0,8	2,4	0,0	0,1	0,2	0,3	0,6
TOTAL PIB DEMANDE	7,1	6,2	6,5	6,1	6,3	6,3	7,5

Source : MEPD-INS/ MEPD -DGE-DPPE

I.2.2.2. Projection de la balance des paiements 2025-2027

A moyen terme, le déficit du compte des transactions courantes passerait de 3,1% du PIB en 2025 à 3,5% du PIB en 2027, malgré la hausse des exportations de biens.

En effet, les exportations de biens continueraient de croître, en moyenne de 4,0%, grâce à l'amélioration des volumes exportés des produits miniers et pétroliers ainsi que de certaines matières premières agricoles. Quant aux importations, elles s'accroîtraient de 2,8% en moyenne sur la période. Elles se caractériseraient par l'augmentation des volumes achetés de biens intermédiaires et d'équipements nécessaires aux investissements publics et privés.

Concernant les autres postes du compte des transactions courantes, le déficit structurel des services diminuerait, en lien avec la finalisation des investissements pour l'entrée en production des deuxième et troisième phases du champ « Baleine ». Par contre, le déficit des revenus s'accroîtrait sur la période, sous les effets de l'augmentation des revenus des investissements payés à l'étranger, des montants reversés aux instances sous-régionales au titre des prélèvements communautaires et de la baisse des dons-programmes au profit de l'Administration publique.

Le compte financier, quant à lui, enregistrerait des entrées nettes de capitaux étrangers, en moyenne, de 4,5% du PIB sur la période allant de 2025 à 2027, en lien avec les flux entrants d'IDE (3,5% du PIB) et de la poursuite des mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique, sous forme de tirage sur prêts-projets, en rapport avec l'assouplissement des conditions financières internationales.

Au total, le solde global de la balance des paiements connaîtrait un excédent sur la période de 1,4% du PIB en moyenne par an.

Tableau 6 : Balance des paiements de 2021 à 2027

(En milliards de FCFA)

LIBELLE POSTE	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Définitif	Définitif	Estimation	Projection	Projection	Projection	Projection
a- Compte des transactions courantes (1+2+3)	-1 593,8	-3 364,5	-3 889,7	-2 444,8	-1 747,7	-2 222,7	-2 387,3
1- Biens et services	22,0	-1 707,6	-1 790,2	-121,9	981,9	852,1	1 583,9
<i>Balance des biens</i>	<i>1 693,2</i>	<i>670,3</i>	<i>987,6</i>	<i>3 260,1</i>	<i>4 478,8</i>	<i>3 814,3</i>	<i>4 012,1</i>
Exportations de biens FOB	8 495,6	10 166,1	10 341,5	12 496,4	13 700,6	13 432,6	14 049,4
Importations de biens FOB	-6 802,4	-9 495,8	-9 354,0	-9 236,3	-9 221,9	-9 618,4	-10 037,3
Importations de biens CAF	-8 062,5	-11 134,8	-10 893,2	-10 756,1	-10 739,3	-11 201,1	-11 688,9
<i>Balance des services</i>	<i>-1 671,2</i>	<i>-2 377,9</i>	<i>-2 777,8</i>	<i>-3 382,0</i>	<i>-3 496,9</i>	<i>-2 962,1</i>	<i>-2 428,2</i>
Crédit	504,7	569,5	586,2	746,9	751,8	810,2	911,1
Débit	-2 175,9	-2 947,4	-3 364,0	-4 128,9	-4 248,7	-3 772,3	-3 339,3
2- Revenu primaire	-1 240,7	-1 434,0	-1 930,5	-2 161,5	-2 528,8	-2 724,9	-3 609,5
Dont intérêts sur la dette publique	-455,0	-522,8	-827,3	-849,9	-982,7	-1 027,2	-1 034,8
3- Revenu secondaire	-375,1	-222,8	-169,0	-161,3	-200,8	-350,0	-361,7
- Administrations publiques	10,5	99,8	95,7	99,3	56,1	-96,9	-118,4
- Autres secteurs	-385,7	-322,6	-264,6	-260,7	-256,9	-253,1	-243,3
b- Compte de capital (4+5)	91,6	39,2	117,2	50,1	69,6	107,5	169,6
4- Acquisition/cessions d'actifs non financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5- Transferts de capital	92,5	39,9	117,2	50,1	69,6	107,5	169,6
- Administrations publiques	92,3	39,9	117,1	49,8	68,3	106,2	168,3
- Autres secteurs	0,2	0,0	0,1	0,3	1,3	1,3	1,3
c. Solde des comptes des transactions courantes et de capital (a+b)	-1 502,3	-3 325,3	-3 772,6	-2 394,7	-1 678,1	-2 115,2	-2 217,7
d- Compte financier (6+7+8+9)	-2 595,4	-3 024,1	-2 536,6	-2 844,7	-2 868,1	-2 987,9	-2 610,8
6- Investissement direct	-614,0	-893,0	-1 018,0	-2 164,6	-2 412,6	-2 284,6	-1 725,4
7- Investissements de portefeuille	-751,5	-187,8	-19,6	-895,1	6,9	-297,5	-156,6
8- Dérivés financiers	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9- Autres investissements	-1 230,7	-1 943,3	-1 499,0	215,1	-462,4	-405,8	-728,9
- Administrations publiques	-895,2	-2 455,1	-1 598,1	238,8	-460,1	-360,8	-748,9
- Autres secteurs	-335,5	511,9	99,1	-23,7	-2,3	-45,0	20,0
e- Erreurs et omissions nettes	2,4	-3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
f- Solde global (c-d+e)	1 095,6	-304,9	-1 236,0	450,0	1 190,0	872,7	393,1
Taux de couverture : Export b&s/Import b&s(%)	100,2	86,3	85,9	99,1	107,3	106,4	111,8
Degré d'ouverture : (Export b&s+ Import b&s)/(2*PIB) (%)	22,3	26,5	24,7	25,4	24,5	22,2	20,7
Balance courante/PIB (%)	-3,9	-7,7	-8,1	-4,7	-3,1	-3,6	-3,5
Balance courante hors dons/PIB (%)	-4,2	-8,1	-8,6	-5,1	-3,3	-3,6	-3,5
Balance courante hors dons publics (en milliards de FCFA)	-1 686,1	-3 558,3	-4 089,5	-2 649,8	-1 910,2	-2 236,5	-2 387,3
Taux de progression des IDE (%)	49,9	45,4	14,0	112,6	11,5	-5,3	-24,5
P.I.B.	40 366,9	43 771,2	47 790,9	52 400,0	57 100,0	62 212,1	68 451,4
Solde global/PIB (%)	2,7	-0,7	-2,6	0,9	2,1	1,4	0,6

Source : BCEAO

I.2.2.3. Projection de la situation monétaire 2025-2027

Sur la période 2025-2027, les projections des statistiques monétaires s'appuient sur la poursuite de la dynamique de la croissance économique, soutenue par les investissements publics et privés ainsi que la consolidation de la consommation finale. Les agrégats monétaires seraient caractérisés par :

- une croissance en moyenne annuelle de la masse monétaire de 14,4% ;
- une hausse en moyenne annuelle des créances intérieures de 13,1% ;
- une hausse des actifs extérieurs nets de 21,6% en moyenne par an.

L'évolution de la **masse monétaire** serait soutenue par celle de ses deux contreparties, à savoir les créances intérieures et les actifs extérieurs nets.

En effet, les **créances intérieures** augmenteraient en moyenne de 13,2% par an sur la période, en liaison avec la progression conjuguée des créances sur l'économie et des créances nettes sur l'Administration centrale. S'agissant des créances sur l'économie, elles se renforceraient de 13,1% en moyenne, en lien avec le dynamisme de l'économie. De même, les créances nettes sur l'Administration centrale augmenteraient de 13,1% en moyenne par an sur la période, en relation, notamment, avec la réception des contreparties FMI dans le cadre du programme avec cette Institution et la poursuite des mobilisations de ressources financières auprès des banques résidentes.

Concernant les **actifs extérieurs nets**, ils se consolideraient sur la période de 21,6% en moyenne par an, grâce à la couverture du déficit du compte des transactions courantes par des flux de capitaux étrangers plus importants.

Tableau 7 : Prévion des indicateurs monétaires de 2024 à 2027

(En milliards de FCFA)

INDICATEURS MONETAIRES	déc-24	Prévion		
		déc-25	déc-26	déc-27
MONNAIE AU SENS LARGE	19 734,2	23 161,5	26 402,5	29 552,1
Circulation fiduciaire	4 262,6	4 810,7	5 264,7	5 647,4
Dépôts	15 471,6	18 350,9	21 137,9	23 904,7
CONTREPARTIES	19 734,2	23 161,5	26 402,5	29 552,1
Actifs Extérieurs nets	3 084,3	4 274,3	5 147,1	5 540,2
Créances intérieures	20 275,7	22 863,6	26 118,8	29 349,6
Créances nettes sur l'Administration Centrale	7 396,3	8 373,1	9 654,5	10 710,1
Créances sur les autres secteurs	12 879,4	14 490,5	16 464,4	18 639,5
Passifs non monétaires et autres postes nets	2 861,8	3 625,8	3 976,4	4 863,4

Source : BCEAO

II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2021-2027

II.1. EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2021-2024

II.1.1 Politiques en matière de finances publiques 2021-2024

II.1.1.1. Au titre de la fiscalité

Les mesures fiscales mises en œuvre ces dernières années ont permis d'améliorer de manière substantielle le niveau de mobilisation des recettes.

Au niveau de la **politique fiscale**, les mesures mises en œuvre sont relatives à :

- l'aménagement des droits d'accises (tabacs et boissons) en vue de l'harmonisation du dispositif avec la directive de l'UEMOA ;
- l'aménagement du régime fiscal simplifié des prestataires de services pétroliers ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations adopté en Conseil des Ministres en 2019 ;
- l'institution d'un minimum de perception pour les contribuables relevant des régimes du réel (RNI et RSI) en 2021 ;
- l'institution de droits d'accises sur certains produits cosmétiques en 2021 ;
- l'institution d'une taxe ad valorem sur les exportations de caoutchouc en 2022 ;
- l'institution d'une TVA à taux réduit sur les abats importés en 2022 ;
- le relèvement du taux des droits d'enregistrement sur le cacao de 1,5% à 3% en 2021 puis à 4% en avril 2023 et à 5% en octobre 2023;
- la réforme de la fiscalité applicable aux petites et moyennes entreprises en vue de l'adapter aux exigences de simplification, de modernité et d'optimalité à travers :
 - la création du régime de microentreprise et du régime de l'entrepreneur ;
 - la réduction de 7% à 6% du taux de droit commun prévu pour la détermination de l'impôt des microentreprises ;
 - la possibilité, pour les contribuables des microentreprises, de se faire suivre par un cabinet d'expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre des experts-comptables agréés afin de bénéficier du taux réduit de la taxe (4%) ;
- l'extension de la TVA sur certains produits alimentaires qui ne sont pas de première nécessité en 2024 ;
- l'institution d'un droit d'enregistrement de 4% sur les cessions de terrains qui ne sont pas effectuées devant un notaire en 2024 ;
- la suppression de l'option de la TVA pour les transporteurs relevant du régime du réel en 2024 ;
- l'institution d'une taxe sur les paris sportifs en ligne en 2024 ;
- le relèvement du tarif du droit fixe relatif au droit d'enregistrement pour la formalisation de divers actes civils (création d'entreprises, cession de parts) de 18 000 à 25 000 Francs CFA en 2024 ;
- l'institution d'une TVA à taux réduit sur le riz de luxe en 2024.

Concernant les **réformes d'administration fiscale**, elles portent aussi bien sur l'administration fiscale intérieure que sur l'administration douanière.

Au niveau de l'administration **fiscale intérieure**, les principales mesures prises portent sur :

- la déconcentration du contrôle fiscal à travers la création, dans les directions opérationnelles, des services dédiés aux contrôles fiscaux ;
- le renforcement du cadastrage dans les villes de Bouaké et de San-Pedro en 2021 ainsi que de Yamoussoukro, Daloa et Korhogo en 2022 avec l'appui de la Banque mondiale ;
- le déploiement en 2021 du Système Intégré de Gestion des Impôts de Côte d'Ivoire (SIGICI) dans tous les services de la DGI ;
- le renforcement des fonctionnalités du SIGICI à travers :
 - la mise en place du module de gestion des demandes de remboursement des crédits de TVA en 2021 ;
 - la mise en œuvre du module de gestion automatisée des droits à déduction de la TVA en 2022 ;
 - le renforcement des capacités techniques du module de gestion automatisée des droits à déduction de la TVA à travers son extension au cordon douanier en 2024 ;
 - la mise en place du module dédié au contrôle fiscal en 2022 ;
 - la mise en place de « télé liasse » en 2020 en vue de digitaliser la gestion des états financiers et mettre à la disposition des services les données d'assiette en temps réel ;
- le déploiement de l'appliquetif « E-cadastre Côte d'Ivoire » en 2021 ;
- l'institution de l'impôt unique sur les salaires et les cotisations sociales en 2024 ;
- l'institution d'un timbre fiscal sur les produits du tabac en 2024.

Au niveau de l'**administration douanière**, les principales mesures portent sur :

- la mise en place d'un système de visite assisté par vidéo à la Direction de l'Analyse du Risque, du Renseignement et de la Valeur (DARRV) en 2021 et à la Direction des Régimes Economiques (DRE) en 2022 ;
- l'implémentation d'un système de vidéo surveillance dans les bureaux de Noé, de Niablé et Vridi bureau 9 en 2021 ;
- l'installation en 2022 de trois (03) scanners repartis dans les Bureaux des Douanes de Takikro (à l'est), de Ouangolodougou (au nord) et du Port Autonome d'Abidjan (au sud) ;
- l'acquisition en 2022 de trois (03) nouvelles vedettes de surveillance des plans d'eaux ;
- la dématérialisation du tableau prévisionnel des importations et de la fiche technique de production de matières premières des opérateurs agréés en Admission Temporaire Pour transformation Actif (ATPA) en 2023 ;
- la finalisation de la refonte du système d'information métier des Douanes ivoiriennes sur le volet "Manifeste et Titre de transport" en 2023 ;
- la mise en place du mécanisme d'analyse du risque anticipée sur les manifestes maritimes et aériens par le déploiement du Système de Ciblage du Fret (SCF) de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) en 2023.

II.1.1.2. Au titre des dépenses publiques

Au titre des **dépenses publiques**, les principales mesures mises en œuvre ont porté sur :

- la poursuite de la mise en œuvre des actions du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques, à travers notamment :
 - la production des rapports annuels de performance et du rapport général sur la performance ;
 - la production du rapport d'audit de la performance des programmes ;
 - la consolidation de la gestion des risques budgétaires avec le renforcement de l'évaluation des risques dans le cadre de l'élaboration et la publication de la « Déclaration sur les Risques Budgétaires » ;
 - la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;
 - l'extension du SIGOBE aux Etablissements Publics Nationaux et à l'ensemble des Représentations Nationales à l'Etranger.
- la modernisation du système de passation des marchés publics à travers :
 - la poursuite du processus de dématérialisation des procédures de marchés publics ;
 - la réduction du recours aux procédures dérogatoires au profit des procédures concurrentielles ;
 - la connexion graduelle des établissements publics nationaux, des collectivités et des sociétés d'Etat au Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics (SIGOMAP) ;
 - la poursuite des efforts de réduction des délais de passation des marchés publics ;
 - la mise à jour continue de la Banque de Données des Prix de Référence depuis 2020 ;
- la poursuite des travaux du déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT) ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique à moyen terme ;
- la poursuite de la mise en œuvre des mesures de la stratégie de maîtrise de la masse salariale ;
- la prise en compte des mesures de revalorisation salariale ;
- l'élaboration et la vulgarisation du Budget Citoyen.

II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2021-2024

Sur la période 2021-2024, les opérations financières de l'Etat sont caractérisées par une amélioration continue de la mobilisation des recettes malgré l'impact sur l'économie de la crise sanitaire de la Covid-19 intervenue en 2020 et celui des crises internationales. Elles ont également enregistré une augmentation des dépenses totales, en lien avec les mesures prises pour mitiger les effets de ces crises sur l'économie et les besoins croissants de la population. En 2022, les réalisations ont été impactées par la hausse des prix des produits pétroliers sur le marché international en liaison avec la crise ukrainienne et les effets des mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires. Les dépenses ont également été impactées par la construction et la rénovation des infrastructures sportives et routières pour l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2023). Ces opérations couvrent l'administration centrale (Institutions et Ministères), les caisses de sécurité sociale ainsi que les appuis aux établissements publics nationaux et aux collectivités décentralisées.

L'évolution des principaux postes est présentée ci-dessous.

II.1.2.1. Recettes totales et dons

Les **recettes totales et dons** ont enregistré une croissance annuelle moyenne de **12,5%** de 2021 à 2023, passant de **6.140,2** milliards de FCFA en 2021 à **7.771,7** milliards de FCFA en 2023. Cette évolution a été rendue possible grâce à un effort de mobilisation de l'ensemble des recettes malgré les impacts négatifs des crises internationales sur l'économie. En effet, avec une croissance annuelle moyenne de **13,0%**, les recettes fiscales sont passées de **5.096,0** milliards de FCFA en 2021 à **6.508,0** milliards de FCFA en 2023. Elles sont composées de recettes fiscales intérieures (60,8%) et de recettes fiscales de portes (39,2%). La pression fiscale est ainsi passée de 12,6% en 2021, à 12,8% en 2022 puis à 13,6% en 2023.

En 2021, après l'avènement de la pandémie à Coronavirus, sous l'effet de la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la maîtrise de la pandémie de la Covid-19 à l'international ainsi qu'au niveau national, l'économie ivoirienne a renoué avec une forte croissance de 7,1%. Cette relance s'est matérialisée au niveau des finances publiques par un accroissement du niveau des recettes totales et dons de **16,1%** par rapport à 2020. En 2022, pour faire face à la forte hausse des cours internationaux engendrée par la crise russo-ukrainienne, l'Etat a pris des mesures exceptionnelles de suspension de la perception des taxes sur les produits pétroliers (380 milliards de FCFA d'impact annuel). Il a aussi octroyé des exonérations de droits et taxes sur les importations de blé (6,9 milliards de FCFA de perte) et sur certains produits de première nécessité, occasionnant des manques à gagner de recettes. En dépit de ces mesures, les recettes totales et dons ont connu une croissance de **8,9%** par rapport à 2021 pour se situer à 6.684,4 milliards de FCFA. Cependant, avec la consolidation de la reprise du dynamisme de l'économie et l'atténuation des effets négatifs de la crise russo-ukrainienne, les recettes totales et dons en 2023 ont enregistré un accroissement de **16,3%** par rapport à 2022 pour ressortir à 7.771,2 milliards de FCFA.

En 2024, les recettes totales et dons progresseraient de **12,9%** par rapport à 2023 pour s'établir à **8.775,9** milliards de FCFA dont **7.533,8** milliards de FCFA de recettes fiscales avec un taux de pression fiscale de **14,4%**. Ce résultat découlerait principalement de la poursuite des réformes engagées par les régies, de la reprise progressive de la perception des taxes sur les principaux produits pétroliers qui avaient fait l'objet de suspension d'avril à décembre 2022 à la suite de la forte hausse des cours internationaux, et sous l'hypothèse d'une maîtrise des effets négatifs des crises internationales sur l'économie nationale.

Concernant les recettes fiscales intérieures, elles sont passées de **2.856,3** milliards de FCFA en 2021 à **4.090,8** milliards de FCFA en 2023, soit une progression moyenne annuelle de 19,7%. Elles sont attendues à 4.781,7 milliards de FCFA en 2024, soit une progression de 16,9% par rapport à 2023. Quant aux recettes douanières, les réalisations sont passées de **2.239,7** milliards de FCFA en 2021 à **2.417,1** milliards de FCFA en 2023, soit une hausse moyenne annuelle de 3,9%. Elles ressortiraient à **2.752** milliards de FCFA en 2024, affichant une progression de 13,9% par rapport à 2023.

S'agissant des **recettes non fiscales**, elles sont passées de **859,6** milliards de FCFA en 2021 à **946,9** milliards de FCFA en 2023, soit une progression moyenne annuelle de 5,0%. En 2024, elles devraient connaître une hausse pour atteindre un niveau de **987,2** milliards de FCFA. Ces recettes non fiscales sont composées principalement de cotisations sociales, de dividendes, de recettes de services et de bonus de signature relatifs aux contrats miniers.

Quant aux **dons** que sont les transferts volontaires sans contrepartie provenant des organisations internationales et des organisations publiques étrangères, ils sont passés de **184,6** milliards de FCFA en 2021 à **233,7** milliards de FCFA en 2022, puis à **316,8** milliards de FCFA en 2023. Il convient de souligner qu'en 2020, à la suite de la survenance de la crise sanitaire liée à la covid-19, un moratoire appliqué au C2D dans le cadre des mesures de soutien budgétaire des partenaires extérieurs a été signé, induisant de ce fait un niveau plus faible des dons reçus dans le cadre du C2D en 2021 comme en 2020. En 2024, les dons devraient être mobilisés à hauteur de **254,9** milliards de FCFA dont **49,8** milliards de FCFA de dons-projets.

II.1.2.2. Dépenses totales et prêts nets

Sur la période 2021-2023, les **dépenses publiques** sont passées de **8.102,0** milliards de FCFA à **10.279,4** milliards de FCFA, soit **12,6%** de progression moyenne annuelle en lien d'une part, avec les plans de riposte sanitaire et de soutien à l'économie ainsi que le renforcement du dispositif sécuritaire pour faire face aux attaques terroristes et d'autre part, avec la croissance des dépenses d'investissement prenant en compte les dépenses des travaux d'infrastructures sportives et routières effectuées dans le cadre de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2023).

L'année 2021 a été caractérisée par la persistance des effets négatifs de la Covid-19 ainsi que la survenue d'une crise énergétique. Les mesures prises pour atténuer l'impact des effets de cette pandémie à travers notamment les plans de riposte sanitaire et de soutien à l'économie, ainsi que

pour contenir l'impact de la crise énergétique, ont entraîné une progression des dépenses publiques de **11,7%**. L'année 2022 quant à elle, a été marquée par la crise russo-ukrainienne avec son corollaire de pression inflationniste, en plus de la persistance des effets de la Covid-19. Pour faire face aux effets négatifs de cette crise nouvelle, le Gouvernement a apporté un appui à certains secteurs d'activités en difficulté, tels que les meuniers (19,8 milliards de FCFA), le secteur électricité (40 milliards de FCFA), le secteur des transports (20 milliards de FCFA) et le secteur agricole (2 milliards de FCFA). De plus, le Gouvernement a pris des mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. Ainsi, les dépenses totales et prêts nets en 2022 ont connu une hausse de **19,3%** par rapport à 2021 pour s'afficher à **9.666,3** milliards de FCFA. En 2023, elles sont ressorties à 10.279,8 milliards de FCFA avec la poursuite des différentes dépenses et mesures sus-évoquées, affichant une évolution de 6,3% par rapport à 2022.

En 2024, les dépenses totales et prêts nets sont attendus à **10.896,5** milliards de FCFA, en augmentation de 6% par rapport à 2023.

L'évolution par nature des dépenses sur la période de 2021-2024 (tableau 8) se présente comme ci-après.

Les charges salariales ont connu une progression moyenne annuelle de **9,9%** passant de **1.859,6** milliards de FCFA en 2021 à **2.246,4** milliards de FCFA en 2023. Cette hausse est notamment liée aux impacts des recrutements ordinaires, aux mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires intervenues en août 2022 et à la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la masse salariale. A fin 2024, les charges de personnel seraient de **2.341,5** milliards de FCFA prenant en compte les mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires, l'évolution indiciaire, ainsi que les recrutements ordinaires. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales est passé de **36,5%** en 2021, à **35,7%** en 2022. Ce ratio est ressorti à **34,5%** en 2023 et se situerait à **31,1%** à fin 2024, respectant ainsi la norme communautaire fixée à 35% maximum.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, sont passées de **1.516,9** milliards de FCFA en 2021 à **1.641,4** milliards de FCFA en 2023. Elles comprennent, notamment, les dépenses d'acquisition de biens et services et les frais et commissions de la dette. Elles devraient atteindre **1.835,2** milliards de FCFA à fin 2024.

Les subventions et transferts sont passés de **906,8** milliards de FCFA en 2021 à **695,2** milliards de FCFA en 2023. Ils se situeraient à **602,2** milliards de FCFA en 2024. Ils connaissent une baisse en raison de la fin de l'exécution du plan de riposte sanitaire contre la Covid-19 ainsi que des différents appuis apportés aux secteurs négativement impactés par les effets de la crise russo-ukrainienne qui a débutée en 2022. Les subventions et transferts inclus ceux effectués au profit des écoles privées pour la prise en charge des élèves qui y sont affectés, aux EPN, aux entreprises publiques et aux collectivités.

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de **2.171,9** milliards de FCFA en 2021. Elles ont atteint **3.257,5** milliards de FCFA en 2023, soit une croissance moyenne annuelle de **22,5%**. Elles atteindraient **3.746,9** milliards de FCFA en 2024, soit une augmentation de 15,0% par rapport à 2023. Ces investissements ont porté entre autres sur les travaux de construction du 4^e pont d'Abidjan reliant les communes de Yopougon et d'Attécoubé, de la tour F de la cité administrative du Plateau, du pont reliant les communes de Cocody et du Plateau, du barrage

de Gribo Popoli, de l'aménagement et du bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, de la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, de la réhabilitation de la côtière entre Abidjan et San Pedro, de la construction et la réhabilitation des stades qui ont accueilli la Coupe d'Afrique des Nations de Football, des travaux d'aménagement de la voie de contournement « Y4 » de la ville d'Abidjan ainsi que les travaux de renforcement, d'aménagement et de bitumage de plusieurs routes à l'intérieur du pays. Le taux d'investissement de l'administration centrale est passé de 5,4% en 2021 à 6,8% 2023. En 2024, ce taux ressortirait à 7,2%.

Les **intérêts dus sur la dette publique** ont enregistré une hausse sur la période 2021 à 2023, passant de **784,5** milliards de FCFA en 2021 à **970,3** milliards de FCFA en 2022, puis à **1.239,3** milliards de FCFA en 2023, essentiellement en lien avec les intérêts payés sur la dette commerciale et sur les titres publics. En 2024, le niveau des intérêts de la dette publique devrait s'établir à **1.267,1** milliards de FCFA. Ce niveau ne tient pas compte des frais et commissions enregistrés en dépenses de fonctionnement.

Le déficit budgétaire en 2021 est ressorti à **4,9%** du PIB, au-delà de la norme communautaire de 3% au maximum et est imputable à l'impact de la crise sanitaire engendrée par la pandémie de la Covid-19. En 2022, le déficit s'est creusé pour ressortir à **6,8 %** du PIB du fait d'une part, au niveau des recettes, des mesures exceptionnelles de suspension de la perception des taxes sur les produits pétroliers à la suite de la forte hausse des cours internationaux liée à la crise russo-ukrainienne et d'autre part, de la hausse des dépenses en lien avec les effets des mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires intervenues en août 2022 ainsi que les mesures pour mitiger les impacts de la crise russo-ukrainienne sur l'économie. En 2023, le déficit budgétaire s'est amélioré pour s'afficher à **5,2%** du PIB en lien d'une part, avec l'amélioration des recettes dues à la perception progressive des taxes sur les produits pétroliers qui avaient fait l'objet de suspension d'avril à décembre 2022 et d'autre part, avec la non reconduction des mesures de soutien à certains secteurs. Le déficit devrait davantage s'améliorer en 2024 pour atteindre **4,0%**.

II.1.2.3 Opérations de financement

Pour couvrir le déficit budgétaire et répondre aux engagements liés à l'amortissement de la dette, la Côte d'Ivoire a eu recours aux marchés monétaire et financier à hauteur de **3.308,9** milliards de FCFA en 2021, **4.116,0** milliards de FCFA en 2022 et **3.507,8** milliards de FCFA en 2023. Ces mobilisations intègrent des émissions sur le marché financier international de **608,4** milliards de FCFA en 2021 et de **622,7** milliards de FCFA en 2022.

En 2024, le déficit serait également couvert par les marchés monétaire et financier à hauteur de **4.801,6** milliards de FCFA. Par ailleurs, l'Etat bénéficierait d'appuis budgétaires prévus à hauteur de **1.049,5** milliards de FCFA dont **595,7** milliards de FCFA au titre de la FEC (Facilité Elargie de Crédit) et **244,3** milliards de FCFA au titre de la FRD (Facilité pour la Résilience et la Durabilité) du FMI.

Tableau 8 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2021 à 2024

En milliards de FCFA

	2021	2022	2023	2024
	Réalisation	Réalisation	Prévision	Prévision
Recettes et dons	6 140,2	6 684,4	7 771,7	8 775,9
Recettes fiscales	5 096,0	5 616,7	6 508,0	7 533,8
Impôts intérieurs	2 856,3	3 519,6	4 090,8	4 781,7
Droits et taxes à l'importation	1 843,0	1 708,3	1 971,7	2 156,4
Droits et taxes à l'exportation	396,7	388,7	445,5	595,6
Recettes non fiscales	859,6	834,0	946,9	987,2
Cotisations de sécurité sociale	617,2	645,5	715,1	753,8
Autres	242,5	188,5	231,9	233,4
Dons	184,6	233,7	316,8	254,9
Projet	92,3	39,9	117,1	49,8
Programme	92,3	193,8	199,7	205,1
Dépenses et prêts nets	8 102,0	9 666,3	10 279,8	10 896,5
Dépenses Courantes	4 654,6	4 764,7	4 992,6	5 222,7
Personnel	1 859,6	2 007,2	2 246,4	2 341,5
Prestations sociales	371,3	389,9	409,7	443,8
Subvention et transferts	906,8	767,7	695,2	602,2
Fonctionnement (yc sociales ciblées)	1 516,9	1 599,9	1 641,4	1 835,2
Investissement	2 171,9	3 140,6	3 257,5	3 746,9
/Financement intérieur	1 239,5	1 667,8	1 719,2	2 664,0
/Financement extérieur	932,4	1 472,8	1 538,3	1 082,8
Emprunts	840,1	1 433,0	1 421,2	1 033,0
Dons	92,3	39,9	117,1	49,8
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)	491,0	790,7	790,4	659,9
Prêts nets	0	0	0	0
Intérêts	784,5	970,3	1 239,3	1 267,1
Intérieur	329,6	447,5	527,0	532,3
Extérieur	455,0	522,8	712,2	734,8
Solde base ordonnancement	-1 961,8	-2 982,0	-2 508,1	-2 120,6
% du PIB	-4,9%	-6,8%	-5,2%	-4,0%
Solde budgétaire de base (Définition UEMOA)	-1 121,7	-1 549,0	-1 087,0	-1 087,6
% du PIB	-2,8%	-3,5%	-2,3%	-2,1%
Solde primaire de base	-429,5	-772,5	-47,4	-25,6
% du PIB	-1,1%	-1,8%	-0,1%	0,0%
Financement	1 950,2	3 001,7	2 494,4	2 120,6
Extérieur	1 565,1	2 064,4	2 004,8	891,0
Tirages (yc appui budgétaire et Eurobonds)	1 675,4	2 598,0	1 797,7	3 168,8
Amortissement	-345,5	-682,8	-626,8	-2 085,7
Autre financement extérieur	235,3	149,2	834,0	-192,1
Intérieur	385,1	937,4	489,6	1 229,7
Bancaire	446,1	793,1	282,0	1 134,5
Autre	-61,0	144,3	207,6	95,2
Ecart de financement/financement à rechercher	-11,6	19,8	-13,7	0,0
PIB	40 366,9	43 771,2	47 790,9	52 400,0

Source : MFB

II.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2025-2027

II.2.1 Politiques des finances publiques 2025-2027

II.2.1.1 Au titre de la fiscalité

Les prévisions de recettes de la période 2025-2027 s'appuient sur un ensemble de réformes et de mesures de politique et d'administration fiscales.

Les mesures de politique fiscale s'articuleraient autour des points suivants :

- la poursuite de la rationalisation des exonérations fiscales en explorant les domaines ci-après :
 - l'habitat économique et social ;
 - le foncier urbain ;
 - les codes et textes sectoriels contenant des mesures fiscales dérogatoires ;
 - la subordination de certains privilèges et procédures à la conformité fiscale ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale par la fiscalisation des secteurs peu ou non fiscalisés notamment le secteur primaire.

Par ailleurs, les réformes administratives porteraient sur la fiscalité intérieure et de porte.

Au niveau de la **fiscalité intérieure**, la réforme de l'administration fiscale connaîtrait un renforcement à travers notamment :

- la mise en œuvre du plan de recouvrement des arriérés d'impôts ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des recettes fiscales à moyen terme ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2025 de la DGI ;
- la poursuite des travaux de digitalisation des procédures à travers :
 - la finalisation du module de gestion de la fiscalité mobilière et immobilière (SIGEFIM) ;
 - l'amélioration des modules de contrôle fiscal et de gestion automatisée des déductions de la TVA ;
 - l'amélioration des performances du SIGICI ;
 - l'amélioration des performances de eCadastre Côte d'Ivoire par la prise en compte des données issues des projets PIDUCAS et PAGEF ;
- l'amélioration de la collaboration entre la DGI et les autres Administrations, notamment la DGD, la CNPS et l'ANStat (ex-INS), en vue de faciliter les échanges de données et informations.

Au titre de **la fiscalité de porte**, les réformes envisagées sur la période 2025-2027 s'articulent autour des points suivants :

- **la modernisation des infrastructures de prise en charge des marchandises**, par :
 - le déploiement du dispositif de vidéo-surveillance sur trois (03) sites de la frontière Nord (Laleraba, Pogo et Ouangolodougou) ;
 - l'acquisition de deux (02) nouvelles vedettes pour la surveillance du plan d'eau lagunaire et maritime ;
 - le renforcement du traitement avant arrivée des envois express par la digitalisation de la fiche de tri des envois express aériens ;
 - la simplification et l'harmonisation des procédures d'exportation pour favoriser à terme le traitement de l'information avant l'exportation ;
 - l'acquisition de pont-bascule et l'aménagement de plateformes d'exploitation (aire de pesées et local technique pour lecture et analyse) ;
 - la finalisation de la refonte du Système de Dédouanement Automatisé des Marchandises par la mise en production de l'ensemble des modules ;
 - la mise en production du nouveau module "ASYVAL" d'évaluation de la valeur des marchandises mises à la consommation ;
 - le renforcement de l'évaluation des véhicules neufs à l'aide de la solution VIN décodeur ;
- **la sécurisation du transit par la mise en place d'un système de vidéo surveillance du transit ;**
- **la mise en place d'une stratégie d'encouragement à la conformité volontaire des opérateurs économiques.**

II.2.1.2. Au titre des dépenses publiques

Les principales mesures envisagées dans le cadre de la gestion des dépenses sur la période 2025-2027 sont les suivantes :

- la consolidation des acquis de la mise en œuvre du budget-programmes ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique à moyen terme ;
- la poursuite des mesures de la stratégie de maîtrise de la masse salariale ;
- la poursuite des efforts de réduction des délais de passation des marchés publics ;
- la poursuite de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- la poursuite des efforts en vue de l'amélioration de la capacité d'absorption des dépenses d'investissement ;
- le suivi des dépenses liées au climat ;
- le renforcement de l'analyse et de la communication sur les risques budgétaires prenant en compte les aspects climatiques ;
- la poursuite de la vulgarisation de l'information budgétaire à travers le budget citoyen ;
- la poursuite de la vulgarisation du module eFournisseur du SIGOBE ;
- la consolidation de la gestion budgétaire des EPN à travers le SIGOBE ;
- le renforcement de la performance des EPN ;

- la poursuite des travaux du déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT).

II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2025-2027

Les prévisions de recettes et de dépenses pour la période 2025-2027 (tableau 9) sont basées sur un taux de croissance moyen du PIB nominal de 10,1% et les effets escomptés des mesures de politique fiscale et d'amélioration du recouvrement des impôts et taxes susmentionnés.

Les opérations financières tiennent également compte des réalisations de l'année 2023, des estimations de l'année 2024, ainsi que des effets des crises internationales sur l'économie nationale.

II.2.2.1. Recettes et dons

Sur le moyen terme, les recettes totales et dons passeraient de **10.137,5** milliards de FCFA en 2025 à **12.604,1** milliards de FCFA en 2027, soit un taux moyen annuel d'accroissement de 11,5%. Ces ressources resteraient dominées par les recettes fiscales (88,2% en moyenne sur la période). Ainsi, les recettes fiscales passeraient de **8.803,2** milliards de FCFA en 2025 à **11.274,4** milliards de FCFA en 2027. Le taux de pression fiscale passerait de 15,4% en 2025 à 15,9% en 2026 et à 16,5% en 2027 en raison de l'évolution favorable de la conjoncture économique et des réformes qui seraient mises en œuvre.

Les recettes non fiscales comprennent entre autres les cotisations de sécurité sociale, les dividendes reçus et les recettes de service. Elles passeraient de **1.066,3** milliards de FCFA en 2025 à **1.165,3** milliards de FCFA en 2027, soit une progression moyenne annuelle de 4,5%. Cette hausse s'explique par la bonne évolution attendue des cotisations sociales et des recettes de services.

S'agissant des **dons**, ils ressortiraient à **268,0** milliards de FCFA en 2025 pour s'établir à **164,4** milliards de FCFA en 2027. Cette baisse est en lien avec l'achèvement du 3^e C2D en 2025.

II.2.2.2. Dépenses totales et prêts nets

Les **dépenses totales et prêts nets** passeraient de **11.874,9** milliards de FCFA en 2025 à **14.660,3** milliards de FCFA en 2027, soit une progression moyenne annuelle de 11,1%.

Les charges salariales progresseraient en moyenne annuelle de 4,3% sur la période, passant de **2.532,6** milliards de FCFA en 2025 à **2.752,6** milliards de FCFA en 2027. Cette progression prend en compte les mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires intervenues en août 2022 et en 2024, l'évolution indiciaire, ainsi que les recrutements ordinaires, en l'absence de nouvelles revendications salariales. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales serait conforme à la norme communautaire fixée à 35% au maximum. Il passerait donc de 28,8% en 2025, à 26,7% en 2026 et à 24,4% en 2027.

Les dépenses de fonctionnement projetées à **1.990,2** milliards de FCFA en 2025, connaîtraient une hausse moyenne annuelle de 7,5% pour atteindre **2.299,7** milliards de FCFA en 2027.

Les subventions et transferts passeraient de **674,9** milliards de FCFA en 2025 à **769,0** milliards de FCFA en 2027. Ces subventions et transferts incluent ceux effectués au profit des écoles privées pour la prise en charge des élèves qui y sont affectés, aux EPN, aux entreprises publiques et aux collectivités.

Les dépenses d'investissement s'établiraient à **3.837,9** milliards de FCFA en 2025. Elles évolueraient en moyenne de 24,0% pour atteindre un niveau de **5.897,3** milliards de FCFA en 2027. Ces investissements seraient soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, le renforcement des outils de production dans le secteur industriel. Par ailleurs, les financements sur ressources intérieures représenteraient en moyenne 67,8% sur la période.

Les intérêts de la dette publique seraient payés à hauteur de **1.445,7** milliards de FCFA en 2025, puis s'établiraient à **1.515,0** milliards de FCFA en 2027, conformément à la stratégie de gestion de la dette publique à moyen terme. Ce niveau des intérêts ne tient pas compte des frais et commissions qui sont enregistrés dans les dépenses de fonctionnement.

Le déficit budgétaire se maintiendrait à **3,0%** du PIB sur toute la période 2025-2027, en lien avec une amélioration de la mobilisation des recettes et une maîtrise de l'évolution des dépenses notamment les dépenses de fonctionnement.

II.2.2.3. Opérations de financement

Les marchés monétaire et financier seraient sollicités pour la couverture des besoins de financement sur la période 2025-2027.

Tableau 9 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2025 à 2027*(En milliards de FCFA)*

	2025	2026	2027
	Prévision	Prévision	Prévision
Recettes et dons	10 137,5	11 216,6	12 604,1
Recettes fiscales	8 803,2	9 878,6	11 274,4
Impôts intérieurs	5 554,2	6 329,3	7 486,2
Droits et taxes à l'importation	2 377,4	2 766,4	3 146,1
Droits et taxes à l'exportation	871,6	783,0	642,1
Recettes non fiscales	1 066,3	1 129,8	1 165,3
Cotisations de sécurité sociale	820,5	876,7	908,0
Autres	245,8	253,1	257,3
Dons	268,0	208,1	164,4
Projet	105,5	194,4	164,4
Programme	162,5	13,8	0,0
Dépenses et prêts nets	11 874,9	13 097,2	14 660,3
Dépenses Courantes	5 671,9	6 017,8	6 373,4
Personnel	2 532,6	2 637,8	2 752,6
Prestations sociales	474,2	511,0	552,1
Subvention et transferts	674,9	711,0	769,0
Fonctionnement (yc sociales ciblées)	1 990,2	2 158,0	2 299,7
Investissement	3 837,9	4 788,1	5 897,3
/Financement intérieur	2 394,3	3 186,5	4 264,2
/Financement extérieur	1 443,6	1 601,5	1 633,1
Emprunts	1 338,1	1 407,2	1 468,7
Dons	105,5	194,4	164,4
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)	919,4	803,7	874,6
Prêts nets	0	0	0
Intérêts	1 445,7	1 487,6	1 515,0
Intérieur	578,1	575,5	595,4
Extérieur	867,6	912,1	919,7
Solde base ordonnancement	-1 737,4	-1 880,6	-2 056,2
% du PIB	-3,0%	-3,0%	-3,0%
Solde budgétaire de base (Définition UEMOA)	-399,3	-473,5	-587,6
% du PIB	-0,7%	-0,8%	-0,9%
Solde primaire de base	883,9	1 000,4	927,5
% du PIB	1,5%	1,61%	1,35%
Financement	1 737,4	1 196,8	426,0
Extérieur	681,3	513,5	382,0
Tirages (yc appui budgétaire et Eurobonds)	1 953,1	2 099,6	1 768,7
Amortissement	-1 030,0	-1 211,5	-1 275,9
Autre financement extérieur	-241,8	-374,6	-110,8
Intérieur	1 056,1	683,3	44,0
Bancaire	976,8	597,5	-85,6
Autre	79,3	85,7	129,6
Ecart de financement/financement à rechercher	0,0	-683,8	-1 630,3
PIB	57 100,0	62 212,1	68 451,4

Source : MFB

Encadré 1 : Etat de mise en œuvre du TOFE selon le MSFP 2014

Contexte et justification

L'UEMOA s'est dotée en 2009 d'un nouveau cadre harmonisé de finances publiques destiné à faciliter l'exercice de la surveillance multilatérale des politiques budgétaires des Etats en application de l'article 67 du Traité instituant l'UEMOA. Ce cadre comprend huit (08) directives, dont la Directive N°10/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE). Cette directive est basée sur la méthodologie du Manuel des Statistiques de Finances Publiques (MSFP 2001) du FMI et implique entre autres :

- ✓ la production d'un cadre analytique complet comprenant le TOFE Elargi, le compte de patrimoine, les situations des autres flux économiques et de trésorerie ;
- ✓ l'élargissement du champ du TOFE à toutes les unités du secteur public à savoir, l'Administration Publique d'une part (l'administration centrale budgétaire, les caisses de sécurité sociale, les administrations extrabudgétaires (EPN & ISBL) et les collectivités territoriales) et les entreprises publiques d'autre part ;
- ✓ l'enregistrement des opérations financières de l'Etat sur la base des droits et obligations constatés.

Résultats de la mise en œuvre

Au niveau institutionnel, la Directive n°10/CM/UEMOA du 26 juin 2009 a fait l'objet de transposition dans les textes nationaux par décret « n°2014-419 du 09 juillet 2014 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat ».

Pour l'élargissement du champ du TOFE, les unités à couvrir sont :

- ✓ l'Etat central budgétaire constitué de tous les Ministères, les Secrétariats d'Etat, et les Institutions de la République ;
- ✓ les extra budgétaires composés des Etablissements Publics Nationaux et de 11 autres unités ;
- ✓ les Institutions de prévoyance sociale composées de la CNPS, de la CGRAE et de la CNAM;
- ✓ les administrations locales composées de collectivités, de régions et des districts autonomes ;
- ✓ les sociétés publiques.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des travaux de la mise en œuvre du TOFE selon le MSFP 2014

Unités institutionnelles	Etat d'exécution
Administration Centrale Budgétaire	Production du TOFE à partir des données extracomptables de 2015 à 2022.
Caisses de sécurités sociales	Production du TOFE de la CNPS et la CGRAE à partir des états financiers de 2015 à 2022. L'extension du champ du TOFE à la nouvelle caisse de sécurité sociale (CNAM) avec la production de leur TOFE à partir des données de 2020 et 2022.
Unités extrabudgétaires (EPN, ISBL, etc.)	Production du TOFE des EPN avec les données de 2015 à 2022. Le TOF de 11 autres structures identifiées comme unités extrabudgétaires est disponible avec les données de 2018 à 2022.
Collectivités	Production du TOFE des collectivités à partir de la Balance consolidée avec les données de 2018 à 2022.
Sociétés Publiques	Production à partir des états financiers de huit (08) sociétés publiques (SIR, PETROCI, AIR CÔTE D'IVOIRE, CI-ENERGIES, SOTRA, ADERIZ, ONECI, CONSEIL COTON ANACARDE).

Ainsi, le TOFE 2021 du secteur public est disponible.

Avec l'appui d'AFRITAC de l'Ouest, une estimation des avantages en nature liés aux véhicules de fonction a été réalisée.

Perspectives :

- la poursuite de l'extension du champ du TOFE aux entreprises publiques ;
- l'extension du champ du TOFE aux agences d'exécution ;
- la poursuite de l'estimation des avantages en nature liés aux logements de fonction et à l'utilisation des véhicules ;
- en ce qui concerne l'enregistrement des recettes sur la base des droits constatés, des initiatives sont en cours au plan comptable.

Source : MFB

II.3. GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE 2021-2027

II.3.1 Evolution de la dette publique 2021-2024

L'évolution de la dette publique est en adéquation avec la mobilisation des ressources d'emprunts pour financer les investissements publics inscrits au Plan National de Développement 2021-2025, notamment dans le secteur des infrastructures socio-économiques, de l'Energie et de l'Eau.

Le stock de la dette publique totale est passé de 20.269,8 milliards de FCFA en 2021 à 24.774,4 milliards de FCFA en 2022 avant de s'établir à 27.782,6 milliards de FCFA en 2023, soit respectivement 50,2%, 56,6% et 58,1% du PIB. En 2024, il ressortirait à 30.409,8 milliards de FCFA, soit 58% du PIB affichant ainsi un début de fléchissement à la baisse.

A fin décembre 2023, le stock de la dette intérieure s'élève à 10.626,3 milliards de FCFA (22,2% du PIB) contre 9.705,3 milliards de FCFA (22,2% du PIB) en 2022 et 7.959,2 milliards de FCFA (19,7% du PIB) en 2021. Cette dette comprend principalement l'encours détenu par les souscripteurs des titres de marché, la BCEAO et les banques commerciales (hors titres de marché). Ce stock ressortirait à 11.787,2 milliards de FCFA (22,5% du PIB) à fin 2024. L'augmentation de la dette intérieure est essentiellement imputable aux émissions de titres publics sur le marché régional.

Quant au stock de la dette extérieure, il s'élève à fin 2023 à 17.156,3 milliards de FCFA (35,9 % du PIB) contre 15.069,1 milliards de FCFA (34,4% du PIB) en 2022 et 12.310,6 milliards de FCFA (30,5% du PIB) à fin 2021. Le stock de la dette extérieure s'établirait à 18.622,6 milliards de FCFA à fin 2024, soit un taux de 35,5% du PIB.

L'augmentation de l'encours de la dette publique de 2022 à 2023 est tirée principalement par les émissions de titres publics sur les marchés monétaire et financier pour faire face au besoin de financement des importants investissements programmés sur la période.

II.3.1.1. Stock de la dette publique 2021-2024

Tableau 10 : Évolution du stock de la dette publique de 2021 à 2024

En milliards de FCFA

DETTE PUBLIQUE	2021	2022	2023	2024_Estimé
Stock	20 269,8	24 774,4	27 782,6	30 409,8
Encours	20 269,8	24 774,4	27 782,6	30 409,8
Arriérés	-	-	-	0
Dette extérieure (1)				
Stock	12 310,6	15 069,1	17 156,3	18 622,6
Encours	12 310,6	15 069,1	17 156,3	18 622,6
Arriérés	-	-	-	0,0
Dette intérieure (2)				
Stock	7 959,2	9 705,3	10 626,3	11 787,2
Encours	7 959,2	9 705,3	10 626,3	11 787,2
Arriérés	-	-	-	
PIB nominal	40 366,9	43 771,2	47 790,9	52 400,0
Stock dette publique en % du PIB	50,2%	56,6%	58,1%	58,0%

Source : MFB/DGF

Encadré 2 : Interventions sur le marché financier international

Pour rappel, les années 2014 et 2015 restent marquées par les premières interventions de la Côte d'Ivoire sur les marchés financiers internationaux, avec les émissions réussies de deux (02) Eurobonds en juillet 2014 et février 2015 ayant permis de mobiliser respectivement 750 millions de dollars (357 milliards de FCFA) et 1 milliard de dollars (584,8 milliards de FCFA). Une émission d'Eurobond en deux (02) tranches (Euro et Dollars) a été effectuée avec succès en juin 2017, pour un montant global de 1.141,3 milliards de FCFA.

En 2018, la Côte d'Ivoire a également émis deux (02) Eurobonds d'un montant total de 1 700 millions d'Euro (1.115,1 milliards de FCFA).

En 2019, le pays a également procédé à une opération de gestion des passifs Eurobond 2024, 2025 et 2032. Les Eurobonds à échéance 2032 et 2024 ont été rachetés à hauteur de 1.112,3 millions USD et celui de 2025 à 300 millions EUR. La transaction a permis de dégager un financement budgétaire de 208 milliards de FCFA.

En 2020, une partie des Eurobonds à échéance 2032 et 2028 a été rachetée pour un montant de 486 millions de USD et celui de 2025 à 85 millions d'EUR avec une émission d'un milliard d'EUR. Cette opération a permis d'enregistrer un financement budgétaire de 309 milliards de FCFA.

La Côte d'Ivoire a procédé en février 2021 à la réouverture de ses séries Eurobonds en euro 2032 et 2048 à hauteur de 850 millions EUR, soit 557,6 milliards de FCFA. Cette opération de réouverture a permis d'allonger la maturité moyenne de la dette publique ivoirienne à des conditions de marché favorables.

Le 23 janvier 2024, la Côte d'Ivoire a émis un Eurobond de 2,6 milliards de dollars US swappé en EURO, marquant la réouverture des marchés obligataires internationaux pour les souverains africains depuis avril 2022. La majorité du produit des obligations a été affectée à un exercice de gestion de passif visant à améliorer davantage le profil d'amortissement de la dette publique.

Les succès consécutifs enregistrés par les différentes interventions sur le marché international des capitaux dénotent de la qualité de la signature de l'Etat de Côte d'Ivoire et de la consolidation de la confiance des investisseurs internationaux.

Source : MFB/DGF

Encadré 3 : Evolution de la notation financière et institutionnelle

La Côte d'Ivoire bénéficie d'une notation de crédit auprès des trois principales agences internationales de notation : Moody's (notation inaugurale de B1 / perspective positive obtenue en 2014) ; Fitch Rating (notation inaugurale de B / perspective positive obtenue en 2014) et Standard & Poor's (notation de BB- / perspective stable obtenue en 2021). En outre, la Côte d'Ivoire a été notée au niveau institutionnel par l'OCDE et la MIGA.

Depuis l'obtention des notations de crédit inaugurales auprès des trois agences, la Côte d'Ivoire a connu une amélioration constante de sa notation de crédit, en raison notamment de progrès continus concernant (i) sa trajectoire économique, (ii) ses performances fiscales ainsi que (iii) son dispositif institutionnel et de gouvernance. Ainsi, depuis 2014, le pays a obtenu quatre rehaussements de sa notation de crédit internationale.

En ce qui concerne l'agence Fitch Rating, la notation de la Côte d'Ivoire a été rehaussée une première fois en 2015 (de B / positive à B+ / stable), suivie d'un deuxième rehaussement en 2021 (BB- / stable) qui a cristallisé une perspective positive obtenue en 2019, témoignant de la résilience de l'économie ivoirienne pendant la crise de la COVID-19.

L'agence Moody's a également accordé deux rehaussements de notation à la Côte d'Ivoire : le premier (de B1 / positive à Ba3 / stable) a eu lieu en 2015. Le second (de Ba3 / positive à Ba2 / stable) a eu lieu en mars 2024, positionnant la Côte d'Ivoire comme le deuxième pays d'Afrique subsaharienne le mieux noté par Moody's, derrière le Botswana et aux côtés de l'Afrique du Sud, et dans la même catégorie de notation que des pays tels que le Brésil et le Vietnam.

Cette décision, qui matérialise une perspective positive octroyée en juillet 2022, reflète l'appréciation par Moody's des excellents progrès réalisés par la Côte d'Ivoire au cours de la dernière décennie sur les plans économique, politique et social, ainsi que la confiance renforcée de l'agence dans l'agenda de réformes du Gouvernement à court et moyen-terme.

Ces fondamentaux solides contribuent à faire de la Côte d'Ivoire l'un des pays les mieux notés d'Afrique subsaharienne. Au 1^{er} mai 2024, la Côte d'Ivoire est notée Ba2 / perspective stable par Moody's, BB- / perspective stable par Standard & Poor's, et BB- / perspective stable par Fitch Rating.

Par ailleurs, au niveau institutionnel, l'OCDE a rehaussé le classement annuel du risque pays de la Côte d'Ivoire, le faisant passer de 6 à 5 sur une échelle de 7. Cette notation vise à rendre compte du risque estimé des pays et à normaliser le niveau de prime de risque applicable par les Agences de Crédit Export (ECA) des Etats membres de l'OCDE. En outre, la note de la Côte d'Ivoire a été relevée de B+ à BB- selon l'échelle de notation interne de la MIGA, reflétant les améliorations enregistrées en matière de gouvernance. Cette mise à niveau rend ainsi le pays éligible aux produits de non-respect d'une obligation financière souveraine de la MIGA, augmentant ainsi la gamme d'options de structuration disponibles.

Source : MFB/DGF

II.3.1.2. Service de la dette publique 2021-2024

En 2021, le service de la dette publique a été réglé à hauteur de **2.204,3** milliards de FCFA, dont **924,4** milliards de FCFA pour la dette extérieure comprenant **76,6** milliards de FCFA au titre du C2D. Le service de la dette intérieure s'est établi à **1.279,9** milliards de FCFA dont **1.150,9** milliards de FCFA se rapportant aux titres publics.

En 2022, le service de la dette publique a été honoré à hauteur de **3.225,2** milliards de FCFA, dont **1.318,0** milliards de FCFA concernant la dette extérieure incluant **199,7** milliards de FCFA de C2D. Le service de la dette intérieure s'est établi à **1.907,2** milliards de FCFA dont **1.681,8** milliards de FCFA relatifs aux titres publics.

En 2023, le service de la dette publique a été honoré à hauteur de **3.879,1** milliards de FCFA, dont **1.755,5** milliards de FCFA au titre de la dette extérieure intégrant **199,7** milliards de FCFA au titre du C2D. Le service de la dette intérieure ressort à **2.123,6** milliards de FCFA dont **1.890,1** milliards de FCFA pour les titres publics.

En 2024, le service prévisionnel de la dette publique s'établit à **5.311,8** milliards de FCFA, dont **2.537,6** milliards de FCFA au titre de la dette extérieure intégrant **199,8** milliards de FCFA de C2D. Le service de la dette intérieure ressort à **2.774,2** milliards de FCFA dont **2.370,9** milliards de FCFA correspondant aux titres publics.

Tableau 11 : Evolution du service de la dette publique 2021-2024

	2021	2022	2023	2024
Service dette totale	2 204,3	3 225,2	3 879,1	5 311,8
Service Dette Extérieure	924,4	1 318,0	1 755,5	2 537,6
Service Dette Intérieure	1 279,9	1 907,2	2 123,6	2 774,2

Source : MFB/DGF

II.3.1.3 Plan de financement 2021-2024

Le plan de financement annuel de 2021 proposait une mobilisation suivant une proportion de 57%-43% de ressources extérieures et ressources intérieures. L'évaluation à fin 2021 de ce plan de financement indique un niveau de décaissement total de 4.109,9 milliards de FCFA. Les ressources extérieures se sont situées à 2.170,4 milliards de FCFA et les ressources intérieures se sont établies à 1.939,6 milliards de FCFA, affichant ainsi une proportion de 53% de décaissements extérieurs contre 47% de décaissements intérieurs.

Le plan de financement annuel de 2022 proposait quant à lui une mobilisation suivant une proportion de 49%-51% de ressources extérieures et ressources intérieures. L'évaluation à fin 2022 de ce plan fait ressortir un niveau de décaissement total de 5.276,4 milliards de FCFA, dont 2.598,0 milliards de FCFA de ressources extérieures et 2.678,4 milliards de FCFA de ressources intérieures, restant de ce fait dans les proportions de 49% de ressources extérieures et de 51% de ressources intérieures.

Le plan de financement annuel 2023 proposait une mobilisation des ressources extérieures à hauteur de 55% et une mobilisation des ressources intérieures à hauteur de 45%. Les ressources intérieures sont ressorties à 2.244,7 milliards de FCFA et les ressources extérieures se sont établies à 2.399,9 milliards de FCFA. Ainsi, à fin 2023, la structure des mobilisations présente 52% de ressources extérieures contre 48% de ressources intérieures.

En 2024, le plan de financement prévoit un financement de 5.954,3 milliards de FCFA, dont 2.941,9 milliards de FCFA de financement extérieur et 3.012,4 milliards de FCFA de financement intérieur. La politique de l'Etat vise à privilégier la structuration de financements qui contribue à réduire davantage le risque de refinancement de la dette intérieure, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Tableau 12 : Etat de mise en œuvre du plan de financement 2021-2024

en milliards de FCFA

	2021	2022	2023	2024
Décaissement total	4 109,9	5 276,4	4 644,6	5 954,3
Décaissements extérieurs	2 170,4	2 598,0	2 399,9	2 941,9
Emprunts-projets	840,1	1 433,0	1 421,2	1 033,0
Emprunts-programmes	721,9	542,3	978,7	1 112,2
Autres financements en devises	608,4	622,7	0,0	796,7
Décaissements intérieurs	1 939,6	2 678,4	2 244,7	3 012,4

Source : MFB/DGF

II.3.2 Stratégie de gestion de la dette publique pour la période 2025-2027

Le Gouvernement s'est engagé à maintenir un niveau d'endettement soutenable en cohérence avec la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). Cette stratégie a pour objectif général de satisfaire les besoins de financement de l'État à moindre coût, tout en maintenant les risques à des niveaux acceptables, et de respecter ses obligations de paiement à court, moyen et long terme. Plusieurs types d'instruments seront utilisés, avec une priorité accordée aux instruments de longues maturités (moyen et long termes) et les emprunts libellés en Euro en raison de la parité fixe avec le franc CFA.

II.3.3 Evolution de la dette publique 2025-2027

II.3.3.1. Stock de la dette publique 2025-2027

Le stock de la dette publique est projeté à **32.602,9** milliards de FCFA en 2025, à **34.799,0** milliards de FCFA en 2026 et à **37 098,9** milliards de FCFA en 2027, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 6,7%. Cette évolution résulte des nouveaux emprunts à mobiliser selon les orientations de la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

Tableau 13 : Evolution du stock de la dette publique de 2025 à 2027 (y/c nouveaux décaissements)

(En milliards de FCFA)

Encours	2025	2026	2027
Dette publique	32 602,9	34 799,0	37 098,9
Dette extérieure	20 348,9	21 520,9	22 248,4
Dette intérieure	12 254,0	13 278,1	14 850,5
Stock dette publique en % du PIB	57,1%	55,9%	54,2%
PIB Nominal	57 100,0	62 212,1	68 451,4

Source : MFB/DGF

II.3.3.1. Service de la dette publique 2025-2027

Le service de la dette totale est attendu à **5.635,7** milliards de FCFA en 2025, **6.353,8** milliards de FCFA en 2026 et devrait enregistrer une tendance baissière à partir de 2027 pour ressortir à **5.186,6** milliards de FCFA, en raison principalement de l'opération de gestion de passifs réalisée dans le cadre de la gestion active de la dette. Le service de la dette intérieure reste dominé par les échéances de titres publics.

Tableau 14 : Evolution du service de la dette publique de 2025 à 2027

(En milliards de FCFA)

Service de la dette publique	2025	2026	2027
Total du service de la dette publique	5 635,7	6 353,8	5 186,6
Intérieure	3 340,6	4 053,0	2 833,3
<i>dont Remboursement de titres publics</i>	2 924,9	3 376,2	2 299,6
Extérieure	2 295,1	2 300,8	2 353,4
<i>dont Club de Paris</i>	148,7	0,0	0,0
<i>Eurobonds</i>	424,2	556,9	548,4

Source : MFB/DGF

Les montants indicatifs des titres à émettre se présentent dans le tableau suivant :

Tableau 15 : Montant indicatif à mobiliser sur les marchés financiers de 2025 à 2027

(En milliards de FCFA)

Années	Montant indicatif des titres à émettre
2025	3 455,2
2026	4 100,0
2027	2 433,0

Source : MFB/DGF

Encadré 4 : Interventions sur le marché financier régional

En 2023, les conditions du marché financier sous-régional ont enregistré un durcissement en raison de la hausse du taux directeur principal de la BCEAO à 3,5% et du passage aux adjudications à taux variables. Au premier trimestre 2024, la politique monétaire a connu une augmentation des liquidités injectées et la poursuite des opérations de refinancement au guichet de prêt marginal. Le taux minimum de soumission aux opérations d'appels d'offre de liquidité de la BCEAO est resté stable à 3,5% et le taux de guichet de prêt marginal à 5,5%.

Il convient de noter l'importance du marché financier régional pour le financement de notre économie. Toutefois, des efforts sont à fournir pour dynamiser davantage le marché régional des capitaux et en accroître la profondeur. Aujourd'hui, l'objectif du Gouvernement est d'élargir la base d'investisseurs locaux notamment avec les caisses de retraite et les compagnies d'assurance pouvant investir sur des maturités longues. Par ailleurs, le Gouvernement s'attèle à attirer des investisseurs internationaux sur ce marché à travers des obligations thématiques. En effet, l'ancrage monétaire, la stabilité macroéconomique et la qualité des fondamentaux de la Côte d'Ivoire sont autant d'arguments en faveur d'une participation accrue d'investisseurs internationaux.

Source : MFB/DGF

Encadré 5 : Analyse de la viabilité de la dette de la Côte d'Ivoire

L'État de Côte d'Ivoire s'est inscrit, depuis 2011, dans l'encadrement et le suivi de l'endettement à travers l'élaboration de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) et des risques de portefeuille en général associée à une gestion de passif.

La récente Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) a été réalisée, après une opération de gestion de passif (Liability Management) du portefeuille de la dette, à fin 2023, grâce à une mobilisation importante d'Eurobond¹ qui a permis de repositionner le pays sur l'échiquier mondial, démontrant la performance économique et la qualité de la signature de l'Etat auprès des investisseurs.

L'opération de gestion de passif a permis de reprofiler le service de la dette, notamment en rallongeant la maturité moyenne et en réduisant le coût moyen du portefeuille de la dette.

En outre, il ressort de l'AVD, sur la base de l'encours de la dette à fin 2023 de 27 782,6 milliards, soit 58,1% du PIB et des projections macroéconomiques et budgétaires à moyen et long terme ainsi que d'une stratégie optimale d'endettement (mobilisation de financement extérieur/intérieur en moyenne de 45%/55%), que tous les indicateurs de solvabilité (Valeur actuelle (VA) de la dette extérieure/PIB, VA de la dette extérieure/Exportations et VA de la dette publique totale/PIB) demeurent en dessous de leurs seuils respectifs. De même, le ratio du Service de la dette extérieure rapporté aux Exportations reste en dessous de son seuil 15% sur toute la période d'analyse. Cependant, le ratio du Service de la dette extérieure rapporté aux Recettes budgétaires hors dons dépasse le seuil de 18% en 2024, en raison de l'opération de rachat des lignes obligataires et bancaires.

Ces résultats demeurent conformes aux conclusions du FMI qui permettent à la Côte d'Ivoire de conserver son statut de risque de surendettement modéré aussi bien sur la dette extérieure, que sur la dette publique totale sur la période 2024-2043.

¹ 2 lignes d'eurobonds respectivement de 1,1 milliard USD de 9 ans de maturité et 1,5 milliard USD de 13 ans

II.4 PERFORMANCE EN MATIERE DE CONVERGENCE 2021-2027

Le Pacte de Convergence et de Stabilité Macroéconomique entre les Etats membres de la CEDEAO ainsi que le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité de l'UEMOA constituent des instruments communautaires et des engagements formels pour assurer la convergence des performances macroéconomiques des Etats membres.

Cependant, dans un contexte de crise sanitaire mondiale, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, réunie en sa session extraordinaire en visioconférence le 27 avril 2020, a décidé de suspendre temporairement l'application du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité afin de donner plus de flexibilité aux Etats membres dans la mise en œuvre des politiques de relance. Toutefois, la Commission a engagé des réflexions sur le bilan de l'exercice de la surveillance multilatérale pour en tirer les enseignements nécessaires et proposer un nouveau cadre pour cet exercice. En attendant ce nouveau cadre et en vue de poursuivre l'exercice de la surveillance multilatérale, le Conseil des Ministres de l'UEMOA, en sa session du 26 juin 2020, a recommandé aux Etats membres de transmettre à la Commission un rapport sur les perspectives économiques et financières à moyen terme (sur cinq (05) ans) au plus tard le 31 octobre de chaque année.

S'agissant de la CEDEAO, après avoir exempté les Etats membres du respect des critères de Convergence macroéconomique au cours de l'année 2021, lors de sa 59^{ème} session ordinaire, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a décidé d'adopter un nouveau Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique entre les Etats membres dont la phase de convergence couvre la période de 2022 à 2026 et la phase de stabilité à partir du 1^{er} janvier 2027. Ainsi, un Programme Pluriannuel de Convergence a été élaboré par chaque Etat membre couvrant la période 2021-2026. Ce programme a fait l'objet d'actualisation en 2023 pour couvrir la période 2024-2028.

En conséquence, une évaluation de la performance de la Côte d'Ivoire en termes de respect des critères de convergence est présentée ci-dessous.

II.4.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2021-2027

II.4.1.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2021-2024

L'évolution du profil de convergence s'est avérée mitigée sur la période 2021-2024. En effet, sur cette période, le critère relatif au déficit budgétaire n'a pas été respecté bien qu'une amélioration ait été observée depuis 2022. Le critère relatif à l'inflation a, quant à lui, été respecté, sauf en 2022. Les autres critères de premier rang comme de second rang ont été respectés.

Les performances de la Côte d'Ivoire en matière de convergence sur la période 2021-2024 se présente comme ci-dessous :

➤ Critères de premier rang

- **Ratio du déficit budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** : cet indicateur s'est dégradé en 2022 ressortant à 6,8% du PIB nominal contre 4,9% en 2021 en lien avec les différentes crises, notamment la pandémie de la COVID-19, la crise en Ukraine et la crise sécuritaire dans le sahel qui ont affecté négativement la mobilisation des recettes fiscales d'une part, et d'autre part, ont entraîné une hausse

des dépenses. Une amélioration est toutefois observée à partir de 2023 avec un déficit de 5,2% du PIB nominal et 4,0% en 2024. En somme, ce critère n'a pas été respecté sur cette période.

- **Taux d'inflation annuel moyen** : l'inflation est restée contenue en 2021 (4,2%) en dessous du seuil communautaire de 5% avant d'enregistrer un pic de 5,2% en 2022. En 2023, elle s'est affichée à 4,4%. La poursuite de l'amélioration est attendue en 2024 avec un taux d'inflation qui s'établirait à 4,0%.
- **Financement du déficit budgétaire par la banque centrale rapporté aux recettes fiscales de l'année précédente** : les pays de l'UEMOA dont la Côte d'Ivoire n'ont plus recours à la Banque Centrale (BCEAO) pour le financement de leur déficit budgétaire depuis 2002. Ce critère est donc respecté sur la période.
- **Réserves extérieures brutes en mois d'importation** : quoiqu'en baisse, les réserves extérieures brutes couvriraient plus de trois (03) mois d'importations. En effet, elles sont passées de 6,6 mois en 2021 à 4,3 mois en 2022 puis à 3,6 mois en 2023. En 2024, les réserves brutes devraient couvrir 4,4 mois d'importation affichant ainsi une amélioration par rapport à 2023.

➤ Critères de second rang

- **Ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** : sur la période 2021-2024, il s'est affiché en moyenne à 55,7% du PIB, en lien avec les bonnes performances économiques enregistrées par la Côte d'Ivoire depuis ces dernières années et la bonne mise en œuvre de la stratégie d'endettement. Toutefois, cet indicateur présente une tendance haussière sur cette période, passant de 50,2% en 2021 à 56,6% en 2022 et 58,1% en 2023. Il est projeté à 58,0% en 2024. Cette hausse s'explique par le recours aux marchés financier régional et international pour le financement des investissements et du plan de soutien à l'économie qui a été affectée par les différentes crises.
- **Stabilité du taux de change nominal** : la variation du taux de change du Franc CFA par rapport à l'Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) reste contenue sur la période 2021-2024. Le taux oscille entre -1,5% et +3,0%.

II.4.1.2 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2025-2027

En ce qui concerne la période 2025-2027, le profil de l'ensemble des critères de convergence connaîtrait une amélioration progressive. Par critère, la performance sur la période se présente comme suit :

➤ Critères de premier rang

✓ Déficit budgétaire dons compris, rapporté au PIB nominal

Sur la période 2025-2027, le déficit budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal se stabiliserait à 3,0% du PIB nominal. Cette évolution s'expliquerait par une amélioration de la mobilisation des recettes intérieures et une maîtrise de l'évolution des dépenses notamment

les dépenses de fonctionnement. Le déficit budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal serait conforme à la norme communautaire à partir de 2025.

✓ **Taux d'inflation annuel moyen**

L'inflation se situerait en dessous de la norme communautaire de 5% sur la période 2025-2027. En effet, elle passerait de 3,7% en 2025 à 3,5% en 2026 puis à 3,0% en 2027. Cette évolution est en lien avec l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles, un meilleur approvisionnement des marchés et la poursuite de la politique de lutte contre la cherté de la vie.

✓ **Réserves extérieures brutes en mois d'importations**

Les réserves extérieures brutes couvriraient plus de trois (03) mois d'importations sur la période 2025-2027.

✓ **Financement du déficit budgétaire par la banque centrale rapporté aux recettes fiscales de l'année précédente**

Les pays de l'UEMOA, dont la Côte d'Ivoire, n'ont plus recours à la banque centrale (BCEAO) pour le financement de leur déficit budgétaire. Ainsi sur la période 2025-2027, aucun recours à la BCEAO pour le financement de déficit n'est prévu.

➤ **Critères de second rang**

✓ **Ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB nominal**

Sur la période 2025-2027, le ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal se situerait en dessous du seuil communautaire de 70% sur toute la période. En effet, ce critère serait en moyenne de 55,7% du PIB nominal sur la période.

✓ **Variation du taux de change nominal**

Le taux de change devrait être stable sur l'ensemble de la période 2025-2027, notamment du fait de la parité fixe du FCFA avec l'Euro.

Au total, une amélioration est observée sur la période 2025-2027, due aux efforts consentis tant dans la mobilisation des recettes intérieures que dans la gestion des finances publiques. En particulier, le critère relatif au déficit budgétaire qui se situerait à 4,0% du PIB en 2024, sera respecté à partir de 2025 en se stabilisant à 3%. Au vu des dispositions du nouveau pacte de convergence, qui fixe notamment l'horizon de convergence au 31 décembre 2026 et le respect de tous les critères de convergence de premier rang à partir de 2024, la Côte d'Ivoire ne respecterait donc pas les conditions de convergence au regard du niveau du déficit budgétaire de 4% en 2024, bien que tous les critères soient respectés à partir de 2025.

Tableau 16 : Situation des critères de convergence de la CEDEAO de 2021 à 2027

Critères	Norme	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<i>Critères de premier rang</i>								
Ratio du déficit budgétaire dans compris/PIB Nominal (en %)	≤ 3	4,9	6,8	5,2	4,0	3,0	3,0	3,0
Taux d'inflation en moyenne annuelle (en %)	$\leq 5\%$	4,2	5,2	4,4	4,0	3,7	3,5	3,0
Réserves extérieures brutes en mois d'importations	≥ 3 mois d'importation	6,6	4,3	3,6	4,4	4,4	4,4	4,4
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale rapporté aux recettes fiscales de l'année précédente (en %)	$\leq 10\%$ des recettes fiscales de l'année précédente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nombre de critère de premier rang respectés		03	02	03	03	04	04	04
<i>Critères de second rang</i>								
Ratio Dette/PIB (en %)	≤ 70	50,2	56,6	58,1	58,0	57,1	55,9	54,2
Variation du taux de change nominal²	+/- 10%	-1,5	-5,3	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nombre de critères de second rang respectés		02	02	02	02	02	02	02
Nombre total de critères respectés		5/6	4/6	5/6	5/6	6/6	6/6	6/6

Source : MEPD/DGE

² Le taux de change devrait être stable sur l'ensemble de la période 2022-2026 notamment du fait de la fixité du FCFA avec l'Euro

II.4.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2021-2027

Au plan national, les efforts en matière de respect des critères de convergence de l'UEMOA se poursuivent malgré l'impact des différentes crises au niveau mondial sur les objectifs de convergence régionale.

II.4.2.1 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2021-2024

La situation de convergence de la Côte d'Ivoire sur la période 2021-2024 se présente comme suit :

➤ Critères de premier rang

Le solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal dont le seuil (plancher) est fixé à -3%, est ressorti à -6,8% en 2022 contre -4,9% en 2021 en lien principalement avec les effets négatifs de la crise en Ukraine sur les recettes liées aux produits pétroliers. En 2023, ce critère a amorcé une amélioration pour s'afficher à -5,2% puis -4,0% du PIB nominal en 2024. Sur cette période, ce critère n'a cependant pas été respecté.

Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 4,2% en 2021 au-delà du seuil communautaire de 3%. Il s'est accentué en 2022 (5,2%) puis s'est amélioré progressivement passant à 4,4% en 2023 et à 4,0% 2024.

L'encours de la dette publique totale (hors C2D) en pourcentage du PIB nominal a évolué en dessous du seuil communautaire de 70% sur toute la période 2021-2024. Toutefois, l'évolution de ce critère s'est caractérisée par une hausse régulière passant de 50,2% du PIB en 2021 à 58,0% du PIB en 2024.

En définitive, sur la période 2021-2024, le profil de l'ensemble des critères de convergence connaît une dégradation, principalement due aux effets négatifs des différentes crises enregistrées au niveau mondial.

➤ Critères de second rang

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'est affiché à 35,7% en 2022 après 36,5% en 2021, au-delà de la norme communautaire fixée à un maximum de 35%. Ce ratio est passé en dessous du seuil à partir de 2023 avec un niveau de 34,5%.

Le taux de pression fiscale, dont la norme communautaire est fixée à 20% (base droit constaté), est ressorti en moyenne à 13,4% sur la période 2021-2024. Il évoluerait de 12,6% en 2021 à 14,4% en 2024, soit une évolution d'environ 0,6 point de pourcentage par an.

II.4.2.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2025-2027

Selon les projections sur la période 2025-2027, la situation de convergence de la Côte d'Ivoire se présente comme ci-dessous :

➤ Critères de premier rang

Le solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal se stabiliserait à -3% conformément à la norme communautaire (supérieur ou égal à -3%).

Le taux d'inflation annuel moyen ne serait pas conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (inférieur ou égal à 3%) sur toute la période 2025-2027, malgré une baisse dans le rythme de progression des prix sur la période. Il ressortirait en effet à 3,7% en 2025, à 3,5% en 2026 et à 3,0% en 2027.

Le ratio de l'encours de la dette publique totale (hors C2D) rapporté au PIB se maintiendrait en deçà du seuil communautaire de 70%. En effet, il passerait de 57,1% en 2025 à 55,9% en 2026 puis à 54,2% en 2027, en lien avec la mise en œuvre de la stratégie d'endettement.

➤ Critères de second rang

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales devrait être conforme à la norme communautaire fixée à 35% maximum sur la période 2025-2027. En effet, il connaîtrait une tendance baissière sur la période, passant de 28,6% en 2025 à 26,7% en 2026 puis à 24,4% en 2027.

Le taux de pression fiscale, dont la norme communautaire est fixée à 20% (base droit constaté) devrait s'améliorer progressivement sur la période 2025-2027 avec une moyenne de 15,8%. Le taux de pression fiscale passerait ainsi de 15,4% en 2025 à 16,2% en 2027.

Tableau 17 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA de 2021 à 2027

Critères	Normes	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<i>Critères de 1er rang</i>								
Solde budgétaire global (dons compris) ³ /PIB nominal (en %)	≥ - 3	-4,9	-6,8	-5,2	-4,0	-3,0	-3,0	-3,0
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3	4,2	5,2	4,4	4,0	3,7	3,5	3,0
Encours de la dette publique ⁴ totale rapporté au PIB nominal (en%)	≤ 70	50,2	56,6	58,1	58,0	57,1	55,9	54,2
Nombre de critères de premier rang respectés		1	1	1	1	2	2	3
<i>Critères de 2nd rang</i>								
Ratio masse salariale / Recettes fiscales (en %)	≤ 35	36,5	35,7	34,5	31,1	28,6	26,7	24,4
Taux de pression fiscale (en %) ⁵	≥ 20	12,6	12,8	13,6	14,4	15,4	15,7	16,2
Nombre de critères de second rang respectés		0	0	1	1	1	1	1
Nombre total de critères respectés		1	1	2	2	3	3	4

Source : MEPD/DGE

En définitive, la situation de la Côte d'Ivoire en matière de convergence selon les critères de l'UEMOA s'est dégradée depuis l'année 2020. Le déficit s'est creusé au-delà de la norme communautaire sur la période 2021-2024 mais serait respecté sur toute la période 2025-2027, grâce aux efforts de mobilisation des ressources intérieures et à la maîtrise des dépenses, notamment des dépenses de fonctionnement. Quant au taux d'inflation, il a franchi la barre de 3% sur toute la période 2021-2026 avant de revenir en dessous de 3% en 2027. Seul le critère relatif à l'encours de la dette sur le PIB serait respecté sur toute la période.

³ Y compris les recettes affectées et les dépenses affectées

⁴ Encours hors C2D

⁵ Les recettes fiscales à partir de 2016 intègrent désormais les recettes affectées aux collectivités et organismes bénéficiaires des prélèvements fiscaux et parafiscaux (FER, ANSUT, CCC, etc.).

III- SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS, COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES 2021-2025

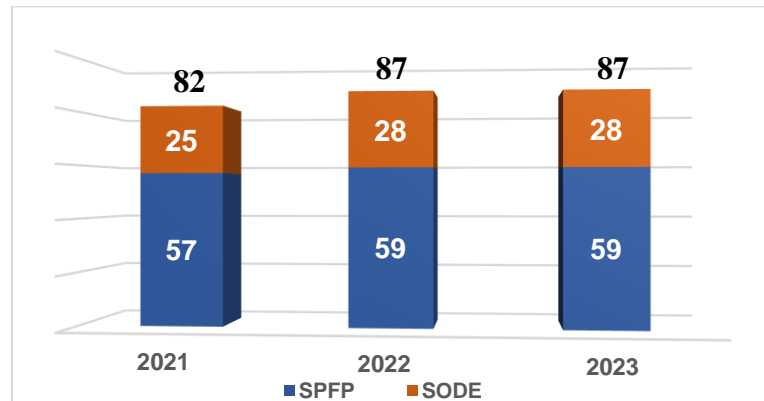
III.1. SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat sur la période 2021-2023

Au 31 décembre 2023, le portefeuille de l'Etat de Côte d'Ivoire est constitué de quatre-vingt-sept (87) entreprises, un effectif identique à l'exercice précédent. Au nombre de ces entreprises ayant fonctionné en 2023, on compte cinquante-deux (52) entreprises publiques [vingt-huit (28) Sociétés d'Etat, dix-neuf (19) Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire, cinq (5) Sociétés à Participation Financière Publique Minoritaire Contrôlées par l'Etat] et trente-cinq (35) Sociétés à Participation Financière Publique Minoritaire.

De 2021 à 2023, le portefeuille de l'Etat a enregistré la sortie de cinq (05) sociétés, à savoir, la Société ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (2022), la Société de Développement Touristique de la Région des Lacs (2022), le Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (2022), la Société des Palaces de Cocody (2022) et la Banque Populaire de Côte d'Ivoire (2023). Dans le même temps, dix (10) sociétés ont fait leur entrée dans le portefeuille de l'Etat. Il s'agit de l'Agence Nationale de l'Habitat (2022), Perseus Mining Fimbiasso (2022), Roxgold Sango (2022), la Société des Mines de la Lobo (2022), la Société des Mines de Lafigué (2022), la Société de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (2022), la Société Nationale de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat (2022), Côte d'Ivoire PME (2022), la Société de Garantie des crédits aux PME (2022) et la Société Ivoirienne de Transformation Agricole (2023).

Graphique 3 : Evolution du nombre d'entreprises par type⁶ de sociétés



Source : MPPEEP/DGPE

⁶ Société d'Etat (SODE) et Société à participation financière publique (SPFP)

III.1.2 Evolution du capital social cumulé et de la quote-part de l'Etat de 2021 à 2023

Le montant total du capital social cumulé des sociétés du portefeuille de l'Etat s'élève à 739,2 milliards de FCFA en 2023 contre 759,3 milliards de FCFA en 2022 et 775,6 milliards de FCFA en 2021.

La quote-part de l'Etat dans ce capital s'élève à 539,2 milliards de FCFA (soit un niveau moyen de participation financière publique de 73%) contre 569,5 milliards de FCFA en 2022 et 584,9 milliards de FCFA en 2021.

III.1.3 Analyse de la situation financière des entreprises publiques

L'analyse financière présentée dans cette section porte sur un périmètre de quarante-neuf (49) entreprises publiques ayant transmis leurs données financières sur une cible de cinquante-deux (52) entreprises publiques. L'effectif des sociétés ayant transmis les données requises se compose de vingt-huit (28) sociétés d'Etat, seize (16) SPFP majoritaire et cinq (5) SPFP minoritaire contrôlées par l'Etat. Cette analyse sera axée sur le chiffre d'affaires et le résultat net.

III.1.3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires cumulé des entreprises publiques à fin 2023, s'élève à **4 425** milliards de FCFA contre 4 374 milliards de FCFA en 2022. Cette hausse est imputable en grande partie, aux bonnes performances commerciales réalisées par les sociétés LONACI (+92,9 milliards de FCFA), BNI (+16,5 milliards de FCFA), AIR CI (+15,5 milliards de FCFA) et GUCE (+12,3 milliards de FCFA), et à l'entrée dans le portefeuille de la SONAPIE qui a réalisé un chiffre d'affaires de 32,2 milliards de FCFA à fin 2023.

III.1.3.2 Résultat net

Le résultat net qui découle de l'activité des entreprises publiques à fin 2023, ressort excédentaire de 257,5 milliards FCFA. Ce résultat net est en hausse de 12% comparativement à l'exercice précédent dont l'excédent était de 230,4 milliards de FCFA.

Les sociétés d'Etat ont réalisé un résultat net cumulé estimé à 115 milliards de FCFA, en hausse de 55% en glissement annuel. Ce résultat net est porté principalement par les bonnes performances des sociétés PAA (35,4 milliards de FCFA), PETROCI HOLDING (20,6 milliards de FCFA) et GUCE CI (19,9 milliards de FCFA).

Les sociétés à participation financière publique majoritaire affichent également un excédent de 39 milliards FCFA, en hausse de 37% par rapport à l'exercice précédent sous l'effet des bonnes performances des sociétés BNI (34,9 milliards de FCFA), LBTP (5,5 milliards de FCFA) et LONACI (4,3 milliards de FCFA).

Les sociétés à participation financière publique minoritaires contrôlés par l'Etat, quant à elles, cumulent 104 milliards de FCFA de bénéfice en 2023 contre 128 milliards de FCFA en 2022. Bien qu'en repli par rapport à 2022, le résultat net réalisé par les sociétés de ce segment demeure

satisfaisant. Pour rappel l'exercice 2022 avait été marqué par un résultat exceptionnel de la SIR qui avait tiré profit de la hausse des cours du pétrole brut et l'amélioration de la marge de raffinage avec les effets de la crise russo-ukrainienne.

Tableau 18 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques de 2021 à 2023

(En milliards de FCFA)

SECTEURS	Chiffre d'affaires			Résultats nets		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Agriculture et agro-industrie	25,7	23,6	24,3	0,7	0,1	-7,6
Autres services	411,6	477,1	569,2	7,8	21,4	9,7
Bâtiment & Infrastructures	36,5	30,1	30,8	-1,1	1,3	4,2
Eau et assainissement	9,3	8,2	11,2	0,2	0,2	0,5
Electricité	44,2	50,7	54,4	1,8	5,5	7,4
Finance	73,8	87,8	106,1	25,6	18,7	38,5
Hydrocarbures	1 733,4	3 209,0	3 063,4	27,8	128,8	122,5
Média	18,1	16,7	16,0	-2,5	-1,5	-1,4
Mines	24,0	22,5	16,3	6,7	2,1	3,5
Technologie, Télécom et Poste	75,1	82,8	96,8	-4,2	19,2	31,6
Transports	303,0	0	32,2	27,6	0	0,3
Tourisme et Hôtellerie ⁷	19,4	365,3	404,4	-2,9	34,6	48,2
Total général	2 774,1	4 373,8	4 425,0	87,5	230,4	257,5

Source : DGPE⁸, évolution de la performance du portefeuille à périmètre non constant

Le chiffre d'affaires réalisé en 2023 est dominé par les entreprises du secteur « hydrocarbures » (environ 3 063,4 milliards de FCFA) qui cumulent 69% du chiffre d'affaires global des entreprises publiques du fait du volume d'activités de la SIR.

Le résultat net est également dominé par le secteur « Hydrocarbures » qui affiche un résultat net de 122,5 milliards de FCFA soit 47% de l'excédent global dégagé par les entreprises publiques.

⁷ En 2022, les sociétés SODERTOUR-LACS et SPDC ont été dissoutes pour donner naissance à la SONAPIE, dont le fonctionnement effectif n'atteignait pas un exercice comptable à fin 2022, d'où l'absence de données comptables pour le secteur « Tourisme et Hôtellerie » en 2022.

⁸ Données financières 2023 non disponibles pour : 1) SOCITA : société nouvellement créée dont le fonctionnement n'a atteint pas un exercice comptable à fin 2023 ; 2) EDIPRESSE SARL et SONITRA : en raison des difficultés structurelles qu'elles connaissent qui n'ont pas permis d'élaborer, à temps, leurs comptes

III.1.4 Subventions de l'Etat de 2021 à 2024

Au titre de l'exercice 2023, le montant total des subventions de l'Etat allouées aux entreprises publiques est estimé à 260,3 milliards de FCFA contre 240 milliards de FCFA en 2022. Ce niveau de subventions est projeté en 2024 à 247,8 milliards de FCFA.

Ce montant se décompose comme suit :

- subventions d'exploitation : 103, 5 milliards de FCFA en 2023 contre 81,7 milliards de FCFA en 2022 et 74,6 milliards de FCFA en 2021 ;
- subventions d'investissement : 156, 8 milliards de FCFA en 2023 contre 158,2 milliards de FCFA en 2022 et 42,7 milliards de FCFA en 2021.

Tableau 19 : Subventions de l'Etat aux Entreprises Publiques de 2021 à 2024

TYPE DE SUBVENTION	En milliards de FCFA			
	2021 (réalisé)	2022 (réalisé)	2023 (estimé)	2024 (prévision)
Exploitation	74,6	81, 7	103, 5	126, 5
Investissement	42,7	158, 2	156, 8	121, 3
Total	117,3	240, 0	260, 3	247, 8

Source : DGBF, DGPE

Outre les appuis accordés par l'Etat et les excédents de trésorerie des exercices antérieurs, les entreprises publiques ont recours à l'endettement pour la mise en œuvre des projets et des investissements prévus dans leurs plans stratégiques.

III.1.5 Gestion de la dette des entreprises publiques de 2022 à 2023

III.1.5.1 Situation de la dette au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, le stock de la dette financière des entreprises publiques est estimé à 2 754 milliards de FCFA contre 2 676 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 2,9%. D'une manière générale, la quasi-totalité (plus de 90%) du stock de la dette des entreprises publiques est née des emprunts levés pour le financement de projets d'investissement, notamment dans le secteur de l'électricité, l'extension du port d'Abidjan et le soutien à Air CI dans le cadre du programme de renforcement de sa flotte.

En outre, l'endettement des entreprises publiques revêt (3) formes, à savoir : (i) les dettes contractées par l'Etat et rétrocédées aux entreprises publiques, (ii) les dettes contractées avec la garantie de l'Etat et (iii) les dettes directes des entreprises publiques.

Le montant des **dettes rétrocedées** s'élève à 1 859 milliards de FCFA, représentant 68% du stock global de la dette des entreprises publiques et se répartit entre cinq (5) sociétés : CI-ENERGIES (69,5%), PAA (24,9%), AIR COTE d'IVOIRE (3,4%), ANSUT (1,9%) et INIE (0,3%), contre 1 721 milliards de FCFA en 2022.

Quant à la **dette garantie par l'Etat**, elle se répartit entre CI-ENERGIES (57,8%), la SIR (36,3%), l'ANSUT (4,4%) et AIR CI (1,5%) pour un stock de 391,5 milliards de FCFA à fin 2023, contre 469 milliards de FCFA à fin 2022. La baisse du stock de la dette garantie s'explique par les remboursements réalisés par les entreprises concernées, à savoir la SIR (40,6 milliards de FCFA de remboursement effectué), CI-ENERGIES (25,9 milliards de FCFA de remboursement effectué), AIR CI (6,8 milliards de FCFA de remboursement effectué) et l'ANSUT (4,1 milliards de FCFA de remboursement effectué).

Enfin, concernant la **dette directe des entreprises publiques**, elle présente un stock de 503 milliards de FCFA à fin 2023, réparti entre vingt-quatre (24) entreprises publiques. Au nombre des sociétés enregistrant les stocks les plus significatifs, comparativement au stock global de la dette directe des entreprises publiques, on compte le FER (50%), CI-ENERGIES (24%) et SOGEDI (6%).

III.1.5.2 Viabilité de la dette des entreprises publiques

En vue d'encadrer l'endettement des entreprises publiques et d'en assurer le suivi, le Ministre en charge du Portefeuille de l'Etat a signé l'arrêté n°225/SEPMBPE/DGPE du 8 Avril 2019 portant fixation des seuils d'emprunt et de garantie des sociétés d'Etat. Ce dispositif a été renforcé, notamment au travers de (i) la circulaire du Premier Ministre n°001 du 24 mars 2023 relative au renforcement du dispositif de suivi et de maîtrise de la dette des entreprises publiques et (ii) la circulaire n°0001 du 31 mars 2023 relative aux conditions de recours par les sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière publique aux prêts garantis par l'Etat.

A ce titre, CI-ENERGIES a fait l'objet d'une attention particulière dans les travaux d'analyse de la viabilité de la dette dans la mesure où elle demeure l'entreprise publique ayant le stock de dette le plus important du portefeuille. Ces travaux ont également été étendus aux sociétés PAA, FER, SIR, Air CI, ANSUT et SOGEDI pour assurer leur capacité à faire face à leurs engagements financiers à court moyen et long terme.

Au niveau de la société CI-ENERGIES, l'analyse de la viabilité de son endettement a mis en exergue des efforts d'adéquation à déployer entre ses ressources et ses obligations financières. Eu égard à cette situation, un certain nombre de mesures ont été identifiées, en rapport avec la tutelle technique et ladite société.

En ce qui concerne les sociétés FER, SIR, AIR CI, ANSUT et SOGEDI, l'analyse de la viabilité de leurs dettes a montré que le risque de défaut est moindre. En effet, pour ces sociétés, des dispositions ont été prises pour mitiger les risques d'impayés. Elles font cependant l'objet d'un suivi rapproché.

Quant au PAA, l'analyse de la viabilité de son endettement a fait ressortir un accroissement des risques financiers à moyen terme (entre 2027 et 2033), du fait d'une augmentation importante du service de la dette, liée à la fin du différé de certains emprunts. Toutefois, le maintien du rythme

de croissance du chiffre d'affaires de la société, enregistré ces trois derniers exercices, permettrait de générer des ressources suffisantes pour mitiger ce risque.

Ainsi, un suivi continu est opéré en la matière en vue d'une détection précoce des risques de défaut et le renforcement du dispositif de suivi des performances par la déclinaison d'objectifs spécifiques notamment par le processus de contractualisation entre les entreprises publiques et l'Etat.

III.1.6 Contrats de performance entre les entreprises publiques et l'Etat

Les contrats de performance permettent de définir des objectifs de performance opérationnels, techniques, économiques et financiers à atteindre par les entreprises publiques, à une échéance pluriannuelle, sous la forme d'un programme d'actions de 3 à 5 ans. Pour rappel, la Communication en Conseil des Ministres relative à la mise en œuvre de contrats de performance (COP) entre l'Etat et les entreprises publiques a été adoptée le 15 juin 2016 et celle se rapportant à leur généralisation, le 9 janvier 2019.

En 2023, le périmètre cible se compose de quarante-sept (47) entreprises publiques réparties comme suit :

- vingt-quatre (24) sociétés d'Etat ;
- dix-huit (18) sociétés à participation financière publique majoritaire ;
- cinq (5) sociétés à participation financière publique minoritaire contrôlées par l'Etat.

Le périmètre cible de quarante-sept (47) sociétés sur un effectif de cinquante-deux (52) entreprises publiques ne prend pas en compte les sociétés nouvellement créés entre 2022 et 2023 à savoir : SONAPIE, CI PME, SGPME, SOGEDI et SOCITA.

Le processus de contractualisation entre l'Etat et les entreprises publiques a permis la signature de **trente-huit (38) COP sur un périmètre cible de quarante-sept (47) contrats**, soit un taux de réalisation de 81%.

Les entreprises ayant déjà signées les COP sont :

ONEP, SODEFOR, ONAD, CI-ENERGIES, SODEXAM, PAA, ANSUT, RTI, BNETD, AGEROUTE, SOTRA, I2T, PETROCI, SIR, LBTP, BNI, VERSUS BANK, AIGF, PASP, BPCI, LONACI, ANADER, INIE, SIPF, COTE D'IVOIRE ENGINEERING, FODI, SNDI, OIC, CNRA, POSTE CI, IDT, FER, GUCE-CI, SODEMI, CML, BHCI, SNPECI et GESTOCI.

En outre, des diligences sont en cours pour la signature d'un COP entre l'Etat et les sociétés VITIB et SIVAC dans le cadre des contrats dits de seconde génération ou COP 2.0 et la signature de COP avec les sociétés IDT, RTI, SIR et CML dont les précédents contrats sont arrivés à expiration.

Malgré quelques difficultés d'ordre technique liées au besoin de renforcement de la coordination entre la tutelle financière et les tutelles techniques, le processus de contractualisation se poursuit avec satisfaction et constitue une priorité pour le Gouvernement en matière de gestion du portefeuille de l'Etat. En vue d'une meilleure atteinte des objectifs visés, il est souhaité, entre autres (i) d'accorder des financements aux entreprises ne disposant pas de capacités financières pour l'élaboration de leurs plans stratégiques et plans d'affaires (subventions, financement PEFA, etc.) et (ii) de renforcer la sensibilisation des dirigeants sociaux et ministères techniques sur l'intérêt des contrats de performance et leur implication effective.

III.1.7 Opérations de privatisation

Par décret n°2021-487 du 8 septembre 2021, la composition du Comité de Privatisation a fait l'objet de révision et la relance des activités a enregistré la finalisation de dossiers majeurs, notamment la cession partielle de l'actionnariat détenu par l'Etat au sein du capital de Orange Côte d'Ivoire. Cette opération qui a connu un dénouement en 2022 a porté sur la cession de 9,95% des parts de l'Etat (sur un actionnariat de 14,95% avant l'opération) et induit une recette de 138 milliards de FCFA pour l'Etat de Côte d'Ivoire sur la base d'une valorisation à 9.500 FCFA l'action via la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Pour l'année 2023, la priorité a été accordée à deux (02) opérations, à savoir :

- la cession des actifs et du réseau de distribution de gaz butane PETROCI Holding ;
- la cession de 74% sur 93,6% de l'actionnariat détenu par l'Etat au sein du capital de CI ENGINEERING.

Concernant CI ENGINEERING, le processus n'a pas connu d'avancée significative suite au désistement d'un premier repreneur en 2022. L'Etat a donc entrepris la régularisation des formalités juridiques de la société pour tenir compte des changements intervenus dans le capital et l'actionnariat depuis sa création. Un comité de négociation a été mis en place et composé de l'Etat, des autres actionnaires et des potentiels repreneurs. Les diligences suivent leur cours.

Par ailleurs, la cession des actifs et du réseau de distribution de gaz butane PETROCI Holding a été interrompue. La priorité a été accordée à la redynamisation et à la relance des activités commerciales par PETROCI Holding.

A fin 2023, le point des privatisations se présente comme suit :

- douze (12) opérations finalisées : SMI, SIB, NEI-CEDA, HOTEL INDENIE, SUCRIVOIRE, BIAO-CI/NSIA, SN SOSUCO, CIDT, PALMAFRIQUE, Orange CI, cession de stations-services PETROCI et des villas attenantes de l'Hôtel Indénié d'Abengourou ;
- sept (7) opérations en cours : VERSUS BANK, TRCI, CI ENGINEERING, SONITRA, IPS WA, les parts Etat au sein de SMI et SDM via la SODEMI.

III.2. SITUATION FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

Un Etablissement Public National (EPN) est un mode d'organisation de l'administration par lequel l'Etat décide d'attribuer une mission spéciale à une personne morale de droit public qu'il crée et qui lui est rattachée.

Selon la loi n° 2020-627 du 14 aout 2020 fixant les règles générales relative aux EPN et portant création de catégorie d'établissements publics, l'EPN est créé par décret pris en Conseil des Ministres conformément aux dispositions de la présente loi. Le décret de création définit sa mission et détermine, selon l'objet de son activité et les natures de ses ressources, la catégorie à laquelle il appartient et fixe les règles particulières de son organisation administrative et financière.

Les établissements publics hospitaliers (EPH) constituent une nouvelle catégorie d'établissements publics instituée par la loi n° 2019-678 du 23 juillet 2019 portant réforme hospitalière. Le décret n° 2021-756 du 1^{er} décembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement des établissements publics hospitaliers nationaux (EPHN) précise les caractéristiques de ceux-ci.

III.2.1 Evolution du nombre d'Etablissements Publics Nationaux

En 2021, le nombre des EPN s'établissait à 99. En 2022, ce nombre est passé à 100 avec la création de l'Agence de Soutien et de Développement des Médias (ASDM).

En 2023, le nombre total des EPN a atteint 101 avec la création de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF). Ces EPN comprennent 54 Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA), 19 structures dites assimilées (ASS) dont 04 EPN en liquidation (FER PALMIER, SOGEPIE, FSDP et AGEDI), 11 Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et 17 Etablissements Publics Hospitaliers (EPH).

Tableau 20 : Répartition des EPN par catégorie à fin décembre 2023

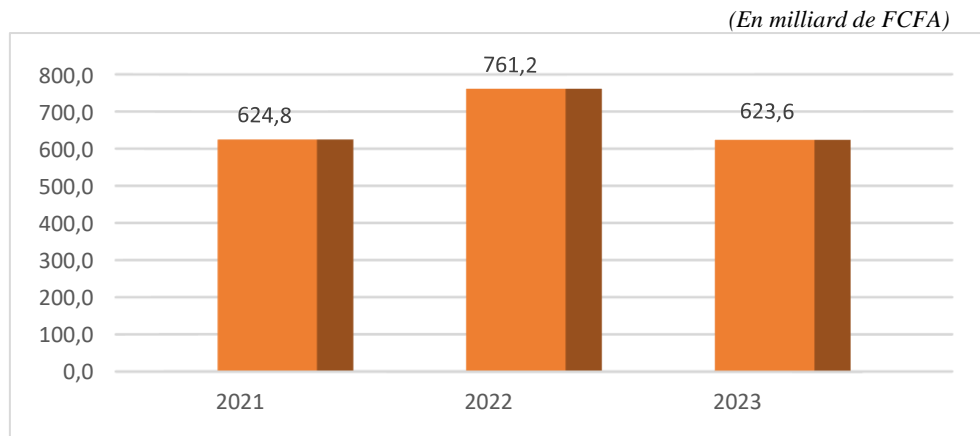
Catégories d'EPN	Nombre	Pourcentage
Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA)	54	53,5%
Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)	11	10,9%
Structures Assimilées aux EPN (ASS)	19	18,8%
Etablissements Publics Hospitaliers (EPH)	17	16,8%
TOTAL	101	100%

Source : MFB/DGBF

III.2.2 Evolution du budget des EPN de 2021 à 2023

Le budget des EPN et structures assimilées passe de **624,8** milliards de FCFA en 2021 à **761,2** milliards de FCFA en 2022 pour ressortir à **623,6** milliards de FCFA en 2023. Ce budget enregistre une baisse en 2023 de 137,6 milliards de FCFA, soit 22,1% par rapport à leur niveau en 2022. Cette évolution s'explique principalement par la réduction des subventions de l'Etat en lien avec l'achèvement progressif des travaux d'infrastructures relatifs à l'organisation de la CAN 2023 par l'ONS.

Graphique 4 : Evolution du budget des Etablissements Publics Nationaux de 2021 à 2023



Source : MFB/DGBF

III.2.3 Situation d'exécution budgétaire 2023

➤ Les ressources

Les prévisions de ressources des EPN en 2023 d'un montant de 623,6 milliards de FCFA, ont été réalisées à hauteur de **593,7 milliards de FCFA**, soit un taux de 95,2% contre 98,2% en 2022.

Tableau 21 : Situation de la réalisation des ressources globales des EPN par grande masse en 2023

(En milliards de FCFA)

Catégories de Ressources	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
TRANSFERT POUR FONCTIONNEMENT	309,4	308,0	99,5%
RESSOURCES PROPRES	50,8	54,9	108,0%
TRANSFERT POUR INVESTISSEMENT	41,6	39,6	95,3%
AUTRES RESSOURCES	221,8	191,2	86,2%
TOTAL GENERAL	623,6	593,7	95,2%

Source : MFB/ DGBF

Les taux de réalisation par grande masse de ressource se présentent comme suit :

- 99,5% au titre des transferts pour le fonctionnement ;
- 108% au titre des ressources propres ;
- 95,3% pour les ressources destinées aux investissements ;
- 86,2% au titre des autres ressources.

➤ Les dépenses

Les prévisions de dépenses 2023 des EPN s'élèvent à 623,6 milliards de FCFA. Elles se composent de 197,8 milliards de FCFA pour le personnel, 311,1 milliards de FCFA au titre des biens et services, 17,8 milliards de FCFA pour les transferts et 96,9 milliards de FCFA en investissement.

Au niveau du personnel, le taux d'exécution se chiffre à 93,5%, pour les biens et services, ce taux est de 82%, au titre des transferts, il est de 88,1% tandis que pour l'investissement ce taux est de 64,8%. Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est en hausse par rapport à son niveau de 2022 qui était de 37,5%. Cette situation est due aux opérations de passation des marchés publics qui n'avaient pu être conduites à leur terme avant la clôture budgétaire de l'exercice 2022.

Tableau 22 : Situation de l'exécution du budget 2023 des EPN en dépenses par grande masse*(En milliards de FCFA)*

Catégories de Dépenses	Prévisions	Exécution	Disponible	Taux d'Exécution
Dépense Personnel	197,8	185,2	12,7	93,5%
Dépenses biens et services	311,1	255,1	55,9	82,0%
Transfert	17,8	15,7	2,1	88,1%
Dépenses Investissement	96,9	62,8	34,1	64,8%
TOTAL	623,6	518,7	104,8	83,2%

Source : MFB/DGBF

III.2.4 Prévisions des subventions 2024-2027**Tableau 23 : Prévisions des subventions allouées aux EPN de 2024 à 2027***(En milliards de FCFA)*

Nature de dépenses	Budget 2024	Budget 2025	Projection 2026	Projection 2027
Personnel	185,1	212,0	213,9	215,8
Biens et Services	101,8	116,0	116,8	117,5
Transfert	13,1	14	14,2	14,5
Dépenses d'Investissement	34,2	97,2	119,4	130,5
TOTAL	334,2	439,2	464,3	478,3

Source : MFB/DGBF

Les transferts de l'Etat aux Etablissements Publics Nationaux et assimilés, d'un montant de 334,2 milliards de FCFA en 2024, devraient enregistrer une tendance haussière sur la période 2025-2027 pour s'établir à 478,3 milliards de FCFA en 2027, tirée essentiellement par une hausse des investissements et des charges de personnel.

III.3. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

La sécurité sociale en Côte d'Ivoire est assurée par trois (03) Institutions :

- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE), créée par décret n°2012-367 du 18 avril 2012, modifié par le décret n° 2017-108 du 15 février 2017. Elle a pour objet la gestion au profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pension, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pension, le recouvrement des cotisations et la gestion des fonds collectés au titre desdits régimes au profit des fonctionnaires et Agents de l'Etat ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS), créée par le décret n°2000-487 du 12 juillet 2000 pour gérer le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé. Elle intervient également dans le domaine de l'action sanitaire et sociale. Depuis 2019, l'ordonnance n°2019-636 du 17 juillet 2019 portant institution de régimes de protection sociale des travailleurs indépendants, a confié à l'IPS-CNPS la mise en œuvre et la gestion dudit régime, élargissant ainsi le champ de compétences de l'Institution à cette frange de la population active ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM), créée par le décret n° 2014-395 du 25 juin 2014, assure la gestion, le service des prestations et le recouvrement des cotisations afférentes à la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU⁹).

Un contrat programme pluriannuel avec l'Etat de Côte d'Ivoire fixe les orientations et les objectifs des trois (3) Institutions à partir des exigences des assurés sociaux et conformément au cadre légal et réglementaire.

Les ressources des caisses de retraite sont principalement constituées de cotisations des travailleurs et employeurs, calculées sur un salaire brut plafonné ou non¹⁰. Quant à la caisse d'assurance maladie, ses ressources sont constituées notamment de cotisations forfaitaires fixées par l'Etat.

III.3.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE)

III.3.1.1. Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2022 à 2024

La dynamique des recrutements dans le secteur public a entraîné une croissance moyenne annuelle de 3,5% de l'effectif des fonctionnaires et agents de l'Etat cotisant à l'IPS-CGRAE sur la période 2022-2024. En effet, le nombre des cotisants est passé de 318 194 en 2022 à 340 786 en 2024.

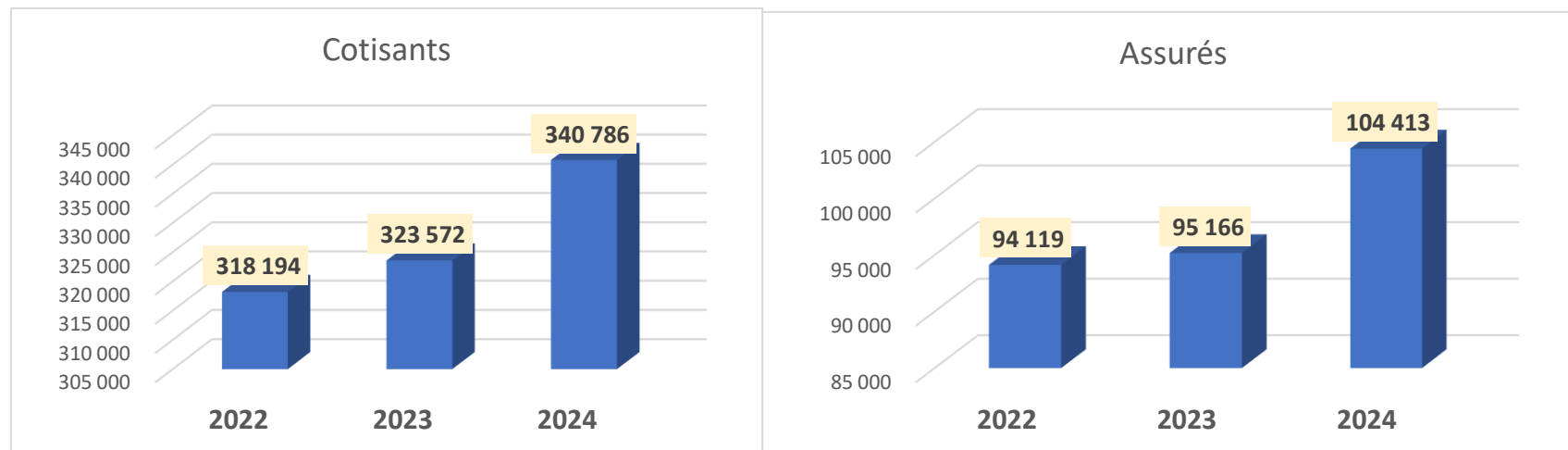
⁹ La couverture maladie universelle a été instituée par la Loi n° 2014-131 du 24 mars 2014. Depuis septembre 2015, la CMU couvre obligatoirement l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire.

¹⁰ Les cotisations sociales de la CNPS sont plafonnées et celles de la CGRAE ne le sont pas.

L'effectif des assurés (fonctionnaires et agents de l'Etat retraités et leurs ayants-droits) est en hausse de 5,3% en moyenne sur la période. La croissance importante du nombre d'assurés, comparativement aux cotisants, sur les trois dernières années s'explique par :

- la reprise des départs à la retraite qui avaient été retardés du fait du recul de l'âge de la retraite suite à la réforme de 2012 ;
- l'application effective des nouvelles mesures issues de l'ordonnance n°2017-107 du 15 février 2017 portant modification de l'ordonnance n° 2012-303 du 04 avril 2012 et de son décret d'application n°2017-108 du 15 février 2017 concernant la jouissance immédiate de la pension de conjoint survivant (pensions de réversion de veuves ou de veufs) ;
- la mise en exécution de la Loi de programmation militaire qui entraîne des départs volontaires à la retraite dans l'armée.

Graphique 5 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2022 à 2024 de la CGRAE



Source : IPS-CGRAE

Tableau 24 : Prévisions des effectifs des cotisants et des assurés de 2023 à 2027

LIBELLES	2023	2024	2025	2026	2027
Cotisants	323 572	340 786	360 206	379 257	397 082
Assurés	95 166	104 413	109 634	113 975	118 534
Ratio de dépendance¹¹	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3

Source : IPS-CGRAE

¹¹ Le ratio de dépendance définit la proportion du nombre d'actifs par rapport à l'effectif des retraités.

III.3.1.2. Analyse de la performance de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat de 2022 à 2024

Après les années 2020 et 2021 marquées par la Covid-19, les années 2022 à 2023 se sont présentées comme un retour à la normalisation progressive des activités.

Pour l'IPS-CGRAE, les principaux challenges sont :

- vulgariser davantage « La Complémentaire », régime par capitalisation dont les précomptes effectifs ont débuté en avril 2022 ;
- ancrer davantage la relation client au cœur de l'organisation ;
- consolider la fiabilité et la pérennité de l'Institution.

Autant de défis que l'IPS-CGRAE s'est attelée à relever tout au long des exercices 2023 et 2024 en œuvrant à la satisfaction continue de ses assurés sociaux. La situation financière de l'Institution est présentée ci-dessous.

Tableau 25 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2022 à 2024

LIBELLES	En milliards de FCFA		
	2022	2023	2024 (Prévision)
PRODUITS	267,6	274,1	285,5
Recettes (Cotisations C)	263,5	268,0	276,6
Autres produits	1,1	1,0	1,1
Produits financiers	3,0	5,1	5,0
CHARGES	230	241,7	255,1
Dépenses (Prestations P)	191,8	202,2	214,3
Charge de fonctionnement	38,2	39,5	40,8
Solde technique (C-P)	71,7	65,8	62,3
RESULTAT NET	37,6	32,4	29,2

Source : IPS-CGRAE

Les cotisations sociales enregistrent une hausse moyenne annuelle de 2,5% de 2022 à 2024. Cette évolution s'explique par l'accroissement du nombre de fonctionnaires et de l'opérationnalisation de *La Complémentaire*, ainsi que des actions de recouvrement menées auprès des organismes cotisants, notamment :

- le suivi des organismes affiliés et la bonne évaluation des cotisations sociales par portefeuille (Budget Général de l'Etat, Entreprises publiques, Défense) ;
- les campagnes de sensibilisation des responsables de structures affiliées et des assurés sociaux ;
- la parfaite collaboration avec les structures techniques du Ministère des Finances et du Budget (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, Direction Générale du Budget et des Finances, ...) ;

- les séances périodiques de rapprochement des situations de cotisations, de certification et de reddition de comptes avec les organismes affiliés ;
- l'automatisation des étapes clé du processus de recouvrement, notamment les émissions régulières d'appels de cotisations et de réception des déclarations de cotisations ;
- l'immatriculation de l'ensemble des fonctionnaires par la synchronisation des flux avec le SIGFAE ;
- les contrôles des employeurs, avec parfois des redressements indiciaires, majorant ainsi l'assiette des cotisations.

Les prestations sociales sont en hausse de 5,7% sur la période de 2022 à 2024. Cette hausse s'explique par les impacts de la réintroduction des accessoires de pension (allocations familiales et majorations) ainsi que les départs volontaires dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire. De même, les mesures sociales prises par le Président de la République en août 2022 consacrant l'augmentation des montants d'accessoires de pension, ont eu une incidence sur les dépenses de prestations.

La CGRAE continue de maintenir l'équilibre de ses régimes de sécurité sociale depuis la réforme de 2012. Cet équilibre se traduit par des résultats techniques et nets excédentaires.

III.3.1.3. Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'institution de 2025 à 2027

Sur la période 2025 à 2027, les projections des charges et des produits affichent des taux de croissance en moyenne annuelle respectifs de 3,5% et de 2,8%.

Tableau 26 : Projections des produits et des charges de la CGRAE de 2025 à 2027

<i>En milliards de FCFA</i>			
LIBELLES	2025	2026	2027
PRODUITS	293,1	303,3	309,9
Recettes (Cotisations C)	285,8	295,0	300,6
Autres produits	1,1	1,1	1,1
Produits financiers	6,2	7,2	8,2
CHARGES	269,3	279	288,7
Dépenses (Prestations P)	227,2	235,7	244,7
Charge de fonctionnement	42,1	43,3	44,0
Solde technique (C-P)	58,6	59,3	55,9
RESULTAT NET	23,8	24,3	21,2

Source : IPS-CGRAE

Les projections de cotisations passeraient de **285,8** milliards de FCFA en 2025 à **300,6** milliards de FCFA en 2027, soit une croissance de 5,2% en lien avec la hausse du nombre de cotisants projeté sur la période.

Les dépenses de prestations passeraient de **227,2** milliards de FCFA en 2025 à **244,7** milliards de FCFA en 2027, soit un accroissement de 7,7%. Cette progression des charges techniques (prestations) se justifie par le début des paiements de prestations liées à *La Complémentaire*, la poursuite de l'impact de la révision de certains points de la réforme du système de gestion des pensions publiques de 2012 suite aux négociations entre le Gouvernement et les organisations syndicales tenues en début 2017, ainsi que les retombées des mesures sociales annoncées par le Président de la République en août 2022.

Ces révisions ont porté sur :

- la majoration de la pension pour famille nombreuse ;
- le montant des allocations familiales ;
- la pension de conjoint survivant ;
- le capital décès ;
- le salaire de référence (indice de calcul de la pension).

Il ressort des projections sur la période 2025-2027 que le solde technique moyen se situerait à **57,9** milliards de FCFA en raison de la stabilisation des dépenses techniques et des efforts de recouvrement des cotisations sociales. Toutefois, le résultat net passerait de **23,8** milliards de FCFA en 2025 à **21,2** milliards de FCFA en 2027. Bien qu'excédentaire, il est observé une tendance baissière du résultat net qui pourrait s'expliquer par la hausse significative des prestations sociales due aux réformes intervenues en 2017 et 2022 d'une part, et d'autre part au service des prestations liées à la future branche « *Accidents du Travail et Maladies Professionnelles* » dont l'opérationnalisation est envisagée dans le courant de l'année 2025.

III.3.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)

III.3.2.1. Evolution des effectifs des employeurs et salariés affiliés à l'IPS-CNPS de 2021 à 2023

La résilience de l'économie ivoirienne a permis au secteur de l'emploi formel de maintenir son dynamisme sur la période 2021-2023. En effet, le stock de salariés en activité s'est accru de 8% en moyenne par an sur la période en s'établissant à 1 089 611 en 2023, soit un gain de 156 255 nouveaux emplois nets. Du côté des employeurs, leur effectif a aussi connu une hausse de 10% en se chiffrant à 53 545 en 2023, soit un surplus net de plus de 9 000 nouveaux employeurs.

L'impact des opérations d'identification des employeurs et de contrôles inopinés, menés par les agences de l'Institution a contribué à la progression de l'effectif des employeurs et salariés affiliés.

Il convient de souligner qu'en 2023, le secteur formel a été soutenu principalement par trois (03) branches d'activité qui représentent 63% des employeurs du portefeuille. Il s'agit, des branches Commerce (35%), BTP (20%) et Enseignement privé (6%). En outre, le stock de travailleurs en activité est constitué de 27% de femmes contre 73% d'hommes.

Tableau 27 : Evolution des effectifs des salariés et employeurs affiliés et du ratio de dépendance de 2021 à 2023 de la CNPS

LIBELLES	2021	2022	2023
Nombre de salariés (A)	933 356	990 562	1 089 611
Nombre d'employeurs	44 187	48 642	53 545
Nombre de retraités (B)	113 761	115 345	118 703
Ratio de dépendance (A/B)	8,2	8,6	9,2

Source : IPS-CNPS

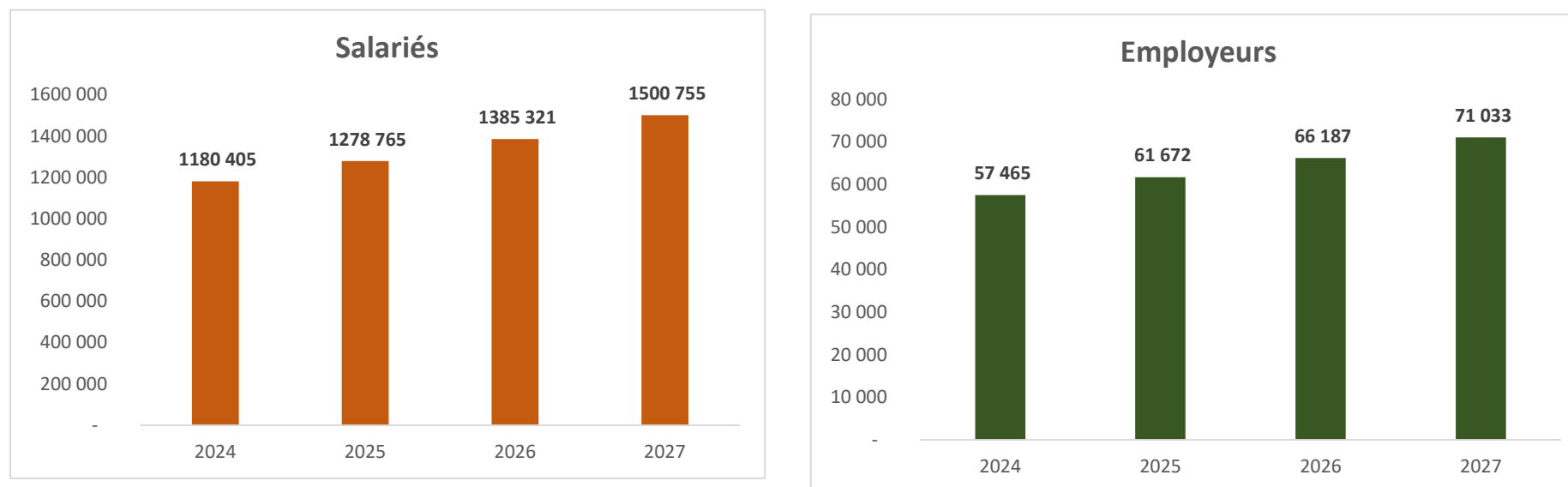
Par ailleurs, le mode de gestion actuel du régime de base qui est celui de la répartition, affiche un ratio de dépendance (cotisants/retraités) en progression de 9,2% en 2023 contre 8,2% en 2021. Cette tendance haussière de ce ratio met en lumière une population active qui croît plus vite que celle des personnes admises à la retraite, permettant de générer plus d'excédents de liquidités pour le maintien à long terme de l'équilibre financier de la branche retraite.

III.3.2.2. Projection des effectifs des employeurs et salariés affiliés à l'IPS-CNPS de 2024 à 2027

La projection des portefeuilles des employeurs et salariés affiliés à la CNPS se base sur un taux de croissance moyen observé dans chaque secteur d'activité, en lien avec un marché de l'emploi favorable.

Ainsi, les effectifs des salariés et des employeurs pourraient croître en moyenne sur la période 2024-2027, respectivement de 8,3% et de 7,3%. A cet effet, le nombre de salariés immatriculés à la CNPS passerait de 1 180 405 en 2024 à 1 500 755 en 2027. Quant aux employeurs affiliés, ceux-ci s'établiraient à 71 033 en 2027 contre 57 465 en 2024.

Graphique 6: Projection des effectifs des salariés et employeurs affiliés à la CNPS de 2024 à 2027



Source : IPS-CNPS

III.3.2.3. Analyse de la performance de l'Institution de 2021 à 2023

La croissance observée dans la création des emplois formels sur la période 2021-2023 s'est répercutée dans la performance de la CNPS. En effet, la marge technique, principal indicateur de rentabilité de la CNPS issue du différentiel entre les produits techniques (cotisations sociales & majorations de retard) et les charges techniques (prestations sociales), affiche une progression moyenne annuelle de 19,3% sur cette période. Celle-ci passe de 199,6 milliards de FCFA en 2021 à 230,8 milliards de FCFA en 2023. Elle a été également favorisée par des actions menées par l'Institution.

Les principales mesures inhérentes sont les suivantes :

- le déploiement de la stratégie d'identification des employeurs avec des services de la CNPS détachés au Guichet Unique de Formalités d'Entreprises (GUFÉ) ;
- l'instauration d'une pénalité de 15% liée à la déclaration de la DISA hors délais ;
- les relèvements du plafond des cotisations de retraite qui sont passés de 1.647.315 FCFA à 2.700.000 FCFA en 2021, puis depuis janvier 2023 à 3.375.000 FCFA ;
- la revalorisation des branches retraite et rentes en 2022, respectivement de 5% et 3%.

En plus de l'effet de ces mesures, la bonne santé financière de la CNPS lui a permis de renforcer davantage sa branche d'investissement. Ainsi, les produits financiers dégagés, passent de 25,1 milliards de FCFA en 2021 à 43,9 milliards de FCFA en 2023. Cette croissance moyenne de 32,2 % observée sur la période, est liée en grande partie aux intérêts générés par les souscriptions obligataires, les Dépôts à Termes (DAT), puis des dividendes encaissés sur les prises de participation.

Par ailleurs, le faible niveau des autres produits tout comme les autres charges, constaté en 2023 par rapport à 2022, est lié à la non prise en compte des écritures de régularisations de fin d'exercice, la balance 2023 utilisée étant provisoire.

En somme, ces performances réalisées qui contribuent à maintenir l'équilibre financier des branches, ont dégagé un résultat net de **212,0** milliards de FCFA en 2023 contre **125,3** milliards de FCFA réalisé en 2021.

Tableau 28 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2021 à 2023

En milliards de FCFA

LIBELLES	2021	2022	2023
PRODUITS	425,0	476,0	525,0
Produits techniques (cotisations sociales) (P1)	353,5	400,8	445,9
Produits techniques (majorations de retard) (P2)	18,2	21,9	22,3
Produits financiers	25,1	36,3	47,4
Produits de loyers	3,2	3,2	3,3
Autres produits (**)	25,0	13,7	6,1
CHARGES	299,7	313,3	313,0
Charges techniques (prestations sociales) (C)	172,1	188,1	196,3
Charge de fonctionnement	50,7	52,2	63,4
Autres charges (***)	76,9	73,0	53,3
Marge technique (P1+P2-C)	199,6	234,7	271,9
RESULTAT NET (Produits – Charges)	125,3	162,7	212,0

(*) : données provisoires

(**) : produits exceptionnels, reprises d'amortissements et provisions, autres produits techniques et d'exploitation

(***) : Dotations aux amortissements et provisions, charges exceptionnelles

Source : IPS-CNPS

Encadré 6 : Point sur la mise en œuvre du régime des travailleurs indépendants

Le projet d'extension de la couverture sociale porté depuis 2013 par la CNPS a vu son existence légale matérialisée par l'adoption en Conseil des ministres le 19 juillet 2019 de l'Ordonnance n°636 instituant les régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants.

En vue de son opérationnalisation, le décret n°2020-308 du 04 mars 2020 fixant les modalités pratiques de fonctionnement des régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants a été pris ainsi que l'arrêté n°2020-065/MEPS/CAB du 16 juillet 2020 du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale pour fixer le revenu plancher par catégorie socio-professionnelle et le revenu plafond du régime social des travailleurs indépendants.

Ces instruments juridiques ont permis à la CNPS d'accélérer les travaux de mise en œuvre des nouveaux régimes dédiés aux travailleurs indépendants, notamment en ce qui concerne le nouveau système informatique. Toutefois, divers textes restent à prendre sous forme de décret, d'arrêté et de délibération du Conseil d'Administration de la CNPS.

Ainsi, le Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI), régime de base, a été institué afin de prendre en charge les risques maladie, accident, maternité et vieillesse. C'est un régime par répartition, ouvert à tous les travailleurs indépendants et fonctionnant selon le principe de cotisations définies pour ses différentes branches.

Le second, le Régime Complémentaire des Travailleurs Indépendants (RCTI) est un régime par capitalisation, ouvert aux travailleurs indépendants dont le revenu excède 180.000 FCFA/mois et fonctionnant également selon le principe de cotisations définies. Ce régime prend en charge exclusivement le risque vieillesse.

Aussi, depuis le mois de septembre 2020, en dépit de l'environnement marqué par la crise sanitaire, des campagnes d'information de proximité sont-elles menées auprès des organisations professionnelles et des structures institutionnelles d'encadrement des travailleurs indépendants pour leur sensibilisation. Ces campagnes ont également permis de lancer les premières opérations d'affiliation de travailleurs indépendants à la CNPS pour tester le matériel et le dispositif à mettre en œuvre.

Depuis janvier 2022, le projet est entré dans sa phase de généralisation avec à ce jour près de 400 000 travailleurs indépendants enrôlés. Quant aux opérations d'immatriculation, elles se sont intensifiées avec la mise à disposition des ressources humaines et du matériel technique et informatique. De même, d'autres partenariats stratégiques sont en cours de conclusion avec les structures institutionnelles telles que l'Agence Emploi Jeunes, les institutions de microfinance (COFINA, COOPEC, etc.) et la chambre des métiers de Côte d'Ivoire. Ces partenariats devraient permettre un accroissement des affiliations à la CNPS de ces travailleurs².

Par ailleurs, les travailleurs indépendants peuvent effectuer le paiement de leurs cotisations sociales via mobile money (Wave, Orange et MTN) ou par chèque dans les agences CNPS.

Il faut noter que la Côte d'Ivoire est précurseur dans le domaine de l'extension de la couverture sociale aux travailleurs indépendants au sein de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

Source : IPS-CNPS

III.3.2.4. Projection des produits et des charges de l'IPS-CNPS de 2024 à 2027

La bonne santé de l'économie ivoirienne renforce le dynamisme des activités de la CNPS. En effet, **les cotisations sociales** déclarées du régime de base des salariés s'améliorent avec la tendance à la hausse des effectifs employeurs et salariés. Elles ont été estimées sur la base de la dernière évaluation actuarielle finalisée fin 2022. La projection tient compte également de la hausse des cotisations sociales induite par la revalorisation du SMIG à 75 000 FCFA depuis janvier 2023. Ainsi, les cotisations sociales du régime de base sont projetées à 582,3 milliards de FCFA en 2027 contre 479,8 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse moyenne annuelle de 6,7% sur la période 2024-2027.

Les majorations de retard, produits techniques liés aux pénalités dues par les employeurs sur leurs arriérés de paiement de cotisations sociales, sont maintenues dans une optique prudente à 15 milliards de FCFA sur la période 2025-2027 au vu de leur caractère incertain.

Concernant **les produits financiers**, ceux-ci sont estimés sur la base du portefeuille titres existant et de l'impact des nouveaux investissements financiers à faire avec les excédents futurs dégagés. De 2024 à 2027, avec la maturité des investissements à moyen terme et au regard de la tendance fluctuante du marché financier, ces produits sont projetés avec une augmentation moyenne annuelle de 10%. Ils passeraient donc de 53,5 milliards de FCFA en 2024 à 71,1 milliards de FCFA en 2027.

La dynamique des investissements dans l'immobilier induirait une hausse moyenne annuelle de 5,3% des **revenus de location** sur la période 2024-2027. Ceux-ci pourraient atteindre 3,5 milliards de FCFA en 2027, contre 3,0 milliards de FCFA en 2024.

Les **charges de prestations sociales** progresseraient annuellement de 8,5%, passant de 230,6 milliards de FCFA en 2024 à 294,4 milliards de FCFA en 2027. Cette progression résulte de la dernière évaluation actuarielle réalisée à fin 2022. De plus, il faut noter l'impact des revalorisations des rentes (+3%) et des pensions (+5%), ainsi que des allocations familiales (de 5 000 F CFA à 7 500 F CFA/enfant) effectuées début 2024.

Les **charges de fonctionnement** se situeraient quant à elles à 69,0 milliards de FCFA en 2027 contre 76,7 milliards de FCFA en 2024. En lien avec l'inflation et l'évolution de la couverture du territoire national (bureaux de représentation et nouvelles agences), ces prévisions résultent globalement de la hausse de la masse salariale (+5%), des charges financières des emprunts contractés et des autres charges de fonctionnement (+3%) sur la période 2024-2027. Toutefois, cette tendance à la baisse observée sur la période (-3,5%) des charges de fonctionnement traduit l'effort de maîtrise de celles-ci par l'Institution.

En définitive, **la marge technique** devrait afficher une croissance moyenne annuelle de 4%, passant de 269,2 milliards de FCFA en 2024 pour s'établir à 302,9 milliards de FCFA en 2027.

Tableau 29 : Projections des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2024 à 2027*(En milliards de FCFA)*

LIBELLES	2024	2025	2026	2027
PRODUITS	556,3	587,9	628,0	671,9
Produits techniques (cotisations sociales) (P1)	479,8	510,9	545,0	582,3
Produits techniques (majorations de retard) (P2)	20,0	15,0	15,0	15,0
Produits financiers	53,5	58,8	64,7	71,1
Produits de loyers	3,0	3,2	3,3	3,5
CHARGES	307,3	318,1	287,0	363,4
Charges Techniques (prestations sociales) (C)	230,6	246,0	270,0	294,4
Charges de fonctionnement	76,7	72,1	68,0	69,0
Marge technique (P1+P2-C)	269,2	279,9	290,0	302,9

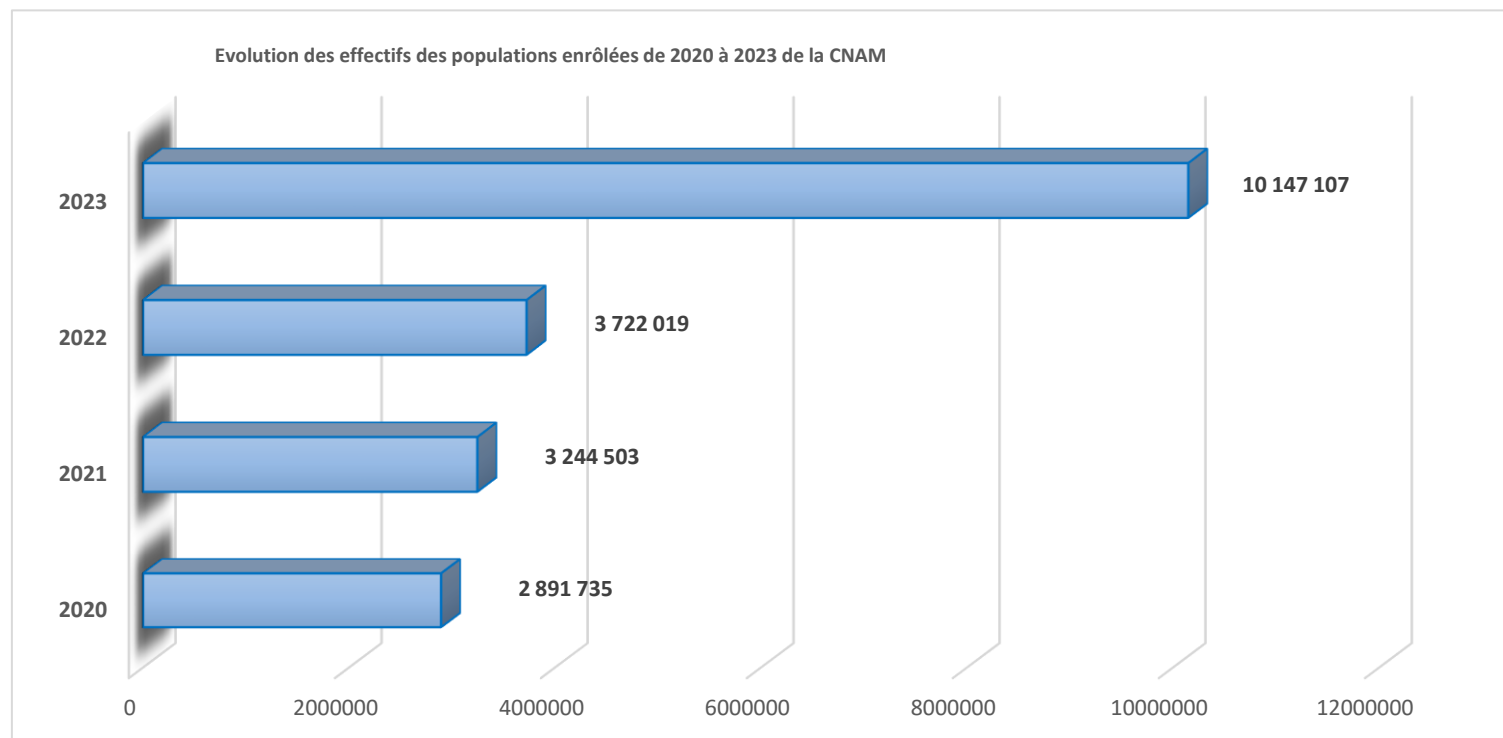
Source : IPS-CNPS

III.3.3 Situation financière de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

III.3.3.1 Evolution des effectifs des personnes enrôlées de 2020 à 2023

L'IPS-CNAM a été créée afin d'accompagner le Gouvernement de Côte d'Ivoire dans son vaste chantier de réformes sanitaires entamé depuis 2014, notamment, celui de garantir un égal accès aux soins à toutes les couches sociales nationales. Au travers de diverses campagnes d'enrôlement biométrique réalisées auprès de la population, l'institution a pu accroître l'effectif des populations enrôlées, passant de 3.722.019 en 2022 à 10 147 107 au 31 décembre 2023, soit un taux de croissance de 172,6%.

Graphique 7: Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2020 à 2023 de la CNAM



Source : IPS-CNAM

III.3.3.2 Etat d'avancement des activités de l'IPS-CNAM de 2021 à 2024

Dans sa volonté d'assurer un accès équitable aux soins à toutes les couches de la population Ivoirienne, l'IPS-CNAM a lancé la phase opérationnelle de la CMU, marquée par le début des prélèvements et des prestations dès juillet 2019. Cet engagement a permis de constater une progression significative du nombre de personnes enrôlées. Ainsi, au 31 décembre 2023 le nombre de personnes enrôlées s'estimait à 10.147.107 contre 3.722.019 de personnes enrôlées au 31 décembre 2022. Quant aux cotisants, leur nombre est passé de 1.497.155 soit 40% des personnes enrôlées à 2.192.679, soit 21,6% des populations enrôlées au 31/12/2023.

Cet accroissement de l'effectif des enrôlés découle principalement de facteurs clés que sont la mise en œuvre de l'opération « CMU vacances » à l'issue du décret relatif à la mise en œuvre obligatoire d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle signée en 2022 et surtout à l'introduction d'un nouveau dispositif d'enrôlement IN SITU.

Au 31 mars 2024, les principaux acquis se résument comme suit :

- 12.003.600 personnes enrôlées et 2.073.692 personnes cotisantes, soit 17,28% des populations enrôlées ;
- 4.617.818 cartes ont été produites et 3.518.347 distribuées, soit 76,2% des cartes produites.

Toutefois, certaines difficultés récurrentes mettent à mal l'atteinte des objectifs. Il s'agit notamment de :

- la non-maîtrise par les employeurs de la plate-forme de collecte des cotisations e-CNPS et la réticence de certaines entreprises privées à s'acquitter des cotisations CMU entraînant un faible niveau de recouvrement des cotisations ;
- les entraves à l'accès des populations aux soins dans les hôpitaux ;
- l'indisponibilité des médicaments.

Tenant compte de ces difficultés, la CNAM avait adopté un plan stratégique 2021-2023 qui avait pour principale orientation la mise en œuvre des ajustements nécessaires pour améliorer l'accès des populations aux prestations.

Pour faire face à l'indisponibilité des médicaments, il est apparu nécessaire d'adopter une nouvelle stratégie d'approvisionnement qui a abouti à la prise de l'arrêté interministériel n°776/MEPS/MCIPPME/MSHPCMU du 28 juillet 2022.

Dans l'optique de la mise en œuvre de cet arrêté, la CNAM et l'Union des Pharmaciens Privés de Côte d'Ivoire (UNPPCI) ont procédé le 25 octobre 2022, au renouvellement de la convention qui les lie. Cette convention permet aux assurés de la CMU d'avoir accès aux médicaments du panier de soins dans les pharmacies privées.

Les données relatives à la prise en charge des assurés de la CMU à fin mars 2024 se présentent comme suit :

- 2.007.734 actes médicaux ont été délivrés à 417.899 assurés dans 692 établissements sanitaires soit 38,9% des établissements du réseau de soins ;
- 96,6% de service des médicaments depuis le démarrage de la généralisation.

III.3.3.3 Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'institution de 2025 à 2027

Les cotisations attendues sont estimées en partant de l'effectif des populations cotisantes en 2024 avec une progression tenant compte de la capacité d'enrôlement des populations.

Tableau 30: Evolution des produits et des charges de la CNAM de 2024 à 2027

En milliards de FCFA

CNAM	2024	2025	2026	2027
PRODUITS	61,4	97,7	113	128,6
Subventions	15,8	30,8	35,4	39,0
<i>Subventions d'exploitation</i>	3,0	3,0	3,0	3,0
<i>Prise en charge de la gratuité ciblée</i>	8,0	18,6	22,5	26,0
<i>Rémunération des agents d'accueil CMU</i>	4,8	9,2	9,9	10,0
Produits techniques (Cotisations C)	41,1	62,1	72,4	83,7
<i>Cotisations RGB</i>	27,9	46,5	54,3	63,2
<i>Cotisations RAM + TM pris en charge par l'état</i>	13,2	15,6	18,1	20,5
Produits financiers	4,5	4,7	5,3	5,8
CHARGES	60,8	82,4	101,0	122,4
Charges Techniques (Prestations P)	18,5	29,0	41,9	58,0
Charges relatives à la gratuité ciblée	8,0	18,6	22,5	26,0
Charges de fonctionnement	34,3	34,8	36,6	38,4
<i>Charges de fonctionnement</i>	29,5	21,1	22,2	23,9
<i>Charge relative à la reprise des activités de la SNEDAI</i>		4,5	4,5	4,5
<i>Charge relative à la rémunération des agents d'accueil CMU</i>	4,8	9,2	9,9	10,0
Solde technique (C-P)	22,6	33,1	30,5	25,7
RESULTAT NET	0,6	15,3	12,0	6,2

Source : IPS-CNAM

Les produits

En 2024, les produits de l'institution sont estimés à 61,4 milliards de FCFA. Ils sont projetés à 97,7 milliards de FCFA en 2025, à 113 milliards de FCFA en 2026, puis à 128,6 milliards de FCFA en 2027, soit une évolution moyenne de 9,4 % sur la période de 2025-2027.

Les produits sont composés de cotisations sociales, de subventions et de produits financiers.

Au titre des cotisations sociales

Les cotisations sociales estimées à 41,1 milliards de FCFA en 2024, sont projetées à 62,1 milliards de FCFA en 2025, à 72,4 milliards de FCFA en 2026 puis à 83,7 milliards de FCFA en 2027, soit une évolution moyenne de 27,8%. La prise en charge par l'Etat des cotisations et du ticket modérateur des indigents est évaluée à 15,6 milliards de FCFA en 2025 ; 18,1 milliards de FCFA en 2026 et 20,5 milliards de FCFA en 2027.

Au titre des subventions

Les hypothèses de prévisions des appuis de l'Etat sont les suivantes :

- la subvention d'exploitation prévue pour être maintenue à **3** milliards de FCFA par an sur la période 2025-2027. Cette subvention est destinée à la couverture des dépenses nécessaires à l'opérationnalisation de la CMU ;
- le transfert d'un montant estimé à **18,6** milliards de FCFA, **22,5** milliards de FCFA et **26,0** milliards de FCFA destiné à la prise en charge des actes de soins de la gratuité ciblée respectivement en 2025, 2026 et 2027 ;
- le transfert d'un montant estimé à **9,2** milliards de FCFA en 2025 puis **9,9** milliards de FCFA en 2026 et **10,0** milliards de FCFA en 2027 destiné à la prise en charge de la rémunération des agents d'accueil CMU.

Au titre des produits financiers

Les produits financiers sont attendus à **4,5** milliards de FCFA en 2024. Ils sont attendus respectivement à **4,7** milliards de FCFA en 2025, à **5,3** milliards de FCFA en 2026, puis à **5,8** milliards de FCFA en 2027, soit une évolution moyenne annuelle d'environ 7,3% sur la période 2025-2027. Ces projections tiennent compte de l'augmentation du taux de recours aux prestations et des disponibilités de trésorerie pouvant faire l'objet de placement.

Les charges

Les charges sont composées des charges techniques, des charges relatives à la gratuité ciblée et des charges de fonctionnement.

Elles sont globalement estimées à 60,8 milliards de FCFA en 2024. Ces charges sont projetées à 82,4 milliards de FCFA en 2025, à 101,0 milliards de FCFA en 2026, puis à 122,4 milliards de FCFA en 2027, soit une hausse moyenne annuelle de 14,1% sur la période 2025-2027. Ces projections

tiennent compte de l'évolution prévisionnelle des activités de l'Institution du fait de la généralisation progressive des prestations d'assurance maladie à la population ivoirienne depuis le 1^{er} octobre 2019. Par ailleurs, le nouveau panier de soins avec l'intégration du diabète et de l'hypertension artérielle, dans leurs formes simples, devrait contribuer à une augmentation des charges techniques.

Au titre des charges techniques

Les charges techniques évoluent en fonction des effectifs des populations cotisantes et prennent en compte les dépenses de prestations d'assurance maladie et les autres charges techniques (impression et transport des feuilles de soins, honoraires des Organismes de Gestion Déléguee (OGD), prestations, consultations biométriques des droits, etc.). Elles représentent en moyenne 41,4% des charges sur la période 2025-2027 et sont estimées à 18,5 milliards de FCFA en 2024 dont 3,7 milliards de FCFA relatifs aux charges liées à la reprise des activités SNEDAI. Elles se chiffrent au titre des prestations à 29,0 milliards de FCFA en 2025, à 41,9 milliards de FCFA en 2026 et à 58,0 milliards de FCFA en 2027, soit une évolution moyenne annuelle de 25,9% sur la période 2025-2027.

Au titre des charges relatives à la gratuité ciblée

Les charges relatives à la gratuité ciblée sont estimées à 8,0 milliards de FCFA en 2024. Ces charges sont projetées à 18,6 milliards de FCFA en 2025, à 22,5 milliards de FCFA en 2026 et à 26,0 milliards de FCFA en 2027, soit une évolution moyenne annuelle de 11,8% sur la période 2025-2027.

Au titre des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont estimées à 34,3 milliards de FCFA en 2024. Elles s'établiraient à 34,8 milliards de FCFA en 2025, puis à 38,4 milliards de FCFA en 2027, soit une évolution moyenne annuelle de 3,3% sur la période 2025-2027. Elles sont évaluées en tenant compte de l'inflation et de l'augmentation du niveau d'activités.

En effet, l'augmentation significative des charges de fonctionnement de la CNAM est due à la reprise des activités de la SNEDAI-CMU, opérateur à qui l'État a confié la mise en place d'un système d'enrôlement biométrique des assurés et d'un applicatif de gestion de la CMU ainsi que son environnement matériel et logiciel, et dont le contrat a pris fin le 30 octobre 2021.

Ainsi, sur la période 2025-2027, le solde technique devrait connaître une évolution de 46,5% en 2025. Ensuite, il connaîtrait des baisses consécutives de 7,9% en 2026 et 15,7% en 2027. Ces baisses sont liées aux charges techniques qui devraient connaître une augmentation plus importante que celle des produits techniques. Le solde technique observé s'appuie également sur les hypothèses des effectifs de populations cotisantes et du nouveau panier de soins avec l'intégration du diabète et de l'hypertension artérielle, dans leurs formes simples.

Une tendance baissière du résultat pourrait être observée sur la période 2025-2027 en raison de l'augmentation du taux de recours aux prestations de la CMU sur la période. Le résultat net passerait alors de 15,3 milliards de FCFA en 2025 à 12,0 milliards de FCFA en 2026 puis à 6,2 milliards de FCFA en 2027.

III.4 - SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES DISTRICTS AUTONOMES

La décentralisation, comme mode d'organisation du territoire national, est une option à la fois politique et institutionnelle constamment proclamée par les lois fondamentales successives de la Côte d'Ivoire et régulièrement réaffirmée par les pouvoirs publics.

La typologie des entités décentralisées de notre pays a connu une modification significative en 2021 avec la création de douze (12) nouveaux Districts Autonomes. Ainsi, la Côte d'Ivoire compte à ce jour quatorze (14) Districts Autonomes, trente et une (31) Régions et deux cent une (201) communes.

Les Collectivités Territoriales et Districts Autonomes jouissent de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de la libre administration. En ce qui concerne les Collectivités Territoriales, les organes sont élus contrairement à ceux des Districts Autonomes. Ce mode de gouvernance a pour intérêt de :

- rapprocher l'administration des populations en vue de mieux répondre à leurs besoins ;
- permettre aux populations d'être impliquées dans la gestion des affaires locales en vue de participer effectivement au développement de leurs localités ;
- promouvoir l'emploi, l'action sociale et la lutte contre la pauvreté ;
- favoriser les conditions de création de richesse.

Pour encadrer les activités des Collectivités Territoriales (CT) et des Districts Autonomes (DA), la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un ensemble de textes législatifs et réglementaires parmi lesquels les lois n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales et n°2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.

Chaque collectivité est dotée d'un budget qui lui est propre avec diverses ressources et dépenses. Les ressources des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes sont constituées de :

- recettes fiscales ;
- recettes de prestations et services ;
- revenu du patrimoine et du portefeuille ;
- aides de l'Etat, fonds de concours, dons et aides extérieures ;
- ressources diverses (prêts consentis par le Fonds de Prêts aux Collectivités Locales (FPCL), etc.).

Les dépenses quant à elles comprennent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

III.4.1 Evolution des ressources et des dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes de 2021 à 2023

III.4.1.1. Evolution des ressources de 2021-2023

Les prévisions de ressources des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes sur la période 2021-2023 s'élèvent à **1.223,7** milliards de FCFA qui comprend **735,2** milliards de FCFA d'appuis financiers de l'Etat, soit 60,1% et **125** milliards de FCFA de ressources propres, soit 10,2%, 363,5 milliards de FCFA de recettes diverses, soit 29,7 %. Ces prévisions ont été réalisées à **92,9%** pour un montant global de **1.136,3** milliards de FCFA composé de :

- subventions de l'Etat (dotations de fonctionnement et d'investissement) : **300** milliards de FCFA, soit 26,4% ;
- quotes-parts d'impôts : **443,4** milliards de FCFA, soit 39,0% ;
- ressources propres : **109,5** milliards de FCFA, soit 9,6% ;
- ressources diverses (emprunts, dons et reprise d'excédents des exercices antérieurs) : **283,4** milliards de FCFA, soit 24,9%.

Les Collectivités Territoriales et Districts Autonomes restent tributaires des appuis financiers de l'Etat d'un montant de **743,4** milliards de FCFA qui représentent 65,4% des **1.136,3** milliards de FCFA globalement mobilisés par celles-ci.

Les ressources mobilisées par type d'entités décentralisées sur la période se présentent comme suit :

- Communes : 607,7 milliards de FCFA, soit 53,5 % ;
- Régions : 330,4 milliards de FCFA, soit 29,1 % ;
- Districts Autonomes : 198,2 milliards de FCFA, soit 17,4 %.

Tableau 31 : Evolution des ressources par nature des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes de 2021 à 2023

(En milliards de FCFA)

NATURE DES RESSOURCES	2021		2022		2023		Cumul Prévision	Cumul Exécution	Taux d'exécution
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Estimation*			
1- Recettes propres	40,4	35,2	41,5	37,1	43,1	37,2	125	109,5	87,6%
2-Appuis financiers de l'Etat	212,1	214,7	251,4	257,0	271,7	271,7	735,2	743,4	101,1%
- Subventions de l'Etat	82,3	82,3	102,5	102,5	115,2	115,2	300,0	300,0	100,0%
- Impôts partagés (recettes fiscales)	129,8	132,4	148,9	154,5	156,5	156,5	435,2	443,4	101,9%
3-Recettes diverses	107,5	76,8	120,7	100,9	135,3	105,7	363,5	283,4	78%
RESSOURCES TOTALES (1+2+3)	360,0	326,7	413,6	395,0	450,1	414,6	1 223,7	1 136,3	92,9%

(*): En l'absence des données de réalisation et pour les besoins de l'exercice, l'estimation de l'exécution en 2023 a été faite en appliquant le taux moyen de réalisation des années 2021 et 2022 aux prévisions 2023.

Source : DGTCP (PGSP)-DGDDL -DGBF

Tableau 32 : Evolution des ressources par type de Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2021 à 2023

(En milliards de FCFA)

Collectivités	Nature	2021		2022		2023		Cumul	
		Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Estimation*	Prévision	Réalisation / Estimation
Communes	Quotes-parts d'impôts partagés	81	80,6	91,1	96,7	96,7	96,7	268,8	274
	Recettes propres	32,9	30,4	32,9	32,2	32,9	31,3	98,7	93,9
	Subventions	32	32	42	42	49,3	49,3	123,3	123,3
	Recettes diverses	54,7	36,6	53	44	47,9	35,9	155,6	116,5
1- Total Commune		200,6	179,6	219	214,9	226,8	213,2	646,4	607,7
Régions	Quotes-parts d'impôts partagés	16,3	16,9	16,9	16,9	18,7	18,7	51,9	52,5
	Recettes propres	0,7	0,6	0,3	0,7	0,1	0,2	1,1	1,5
	Subventions	44,5	44,5	54,4	54,4	59,5	59,5	158,4	158,4
	Recettes diverses	35,6	27,9	48,3	38,4	65,5	51,7	149,4	118
2- Total Région		97,1	89,9	119,9	110,4	143,8	130,1	360,8	330,4
Districts	Quotes-parts d'impôts partagés	32,5	34,9	40,9	40,9	41,1	41,1	114,5	116,9
	Recettes propres	6,8	4,2	8,3	4,2	10,1	5,7	25,2	14,1
	Subventions	5,8	5,8	6,1	6,1	6,4	6,4	18,3	18,3
	Recettes diverses	17,2	12,3	19,4	18,5	21,9	18,1	58,5	48,9
3- Total District		62,3	57,2	74,7	69,7	79,5	71,3	216,5	198,2
Total Général		360	326,7	413,6	395	450,1	414,6	1 223,7	1 136,3

(*): En l'absence des données de réalisation et pour les besoins de l'exercice, l'estimation de l'exécution en 2023 a été faite en appliquant le taux moyen de réalisation des années 2021 et 2022 aux prévisions 2023.

Source : DGDDL

III.4.1.2. Evolution des dépenses Collectivités Territoriales et Districts Autonomes 2021-2023

Les prévisions de dépenses des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes sur la période 2021-2023, qui s'élèvent à **1.223,7** milliards de FCFA (**719,4** milliards de FCFA en fonctionnement et **504,3** milliards de FCFA en investissement) ont été réalisées à hauteur de **887,2** milliards de FCFA, soit 72,5%.

Tableau 33 : Evolution des dépenses globales des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes de 2021 à 2023

(En milliards de FCFA)

NATURE DE LA DEPENSE	2021		2022		2023		TOTAL		% d'exécution
	Dotation	Exécution	Dotation	Exécution	Dotation	Estimation*	Dotation	Exécution	
1- Dépenses de fonctionnement	227,3	173,6	235,6	195,9	256,4	204,5	719,4	574,0	79,8%
Proportion du fonctionnement en %							58,8%	64,6%	
2- Investissements	132,7	76,7	178,0	116,9	193,7	119,6	504,3	313,2	62,1%
Proportion des investissements en %							41,2%	35,4%	
DEPENSES TOTALES	360,0	250,3	413,6	312,8	450,1	324,1	1 223,7	887,2	72,5%

(*): En l'absence des données de réalisation et pour les besoins de l'exercice, l'estimation de l'exécution en 2023 a été faite en appliquant le taux moyen de réalisation des années 2021 et 2022 aux prévisions 2023.

Source : DGTCP (PGSP)/ DGDDL

Les dépenses de l'ensemble des Communes sur la période s'élèvent à **502,1** milliards de FCFA, soit 57,1% des dépenses de l'ensemble des entités décentralisées et comprennent **374,4** milliards de FCFA en fonctionnement et **127,7** milliards de FCFA en investissement. Les régions ont exécuté leurs dépenses à hauteur de **219,1** milliards de FCFA, soit 23,2%. Ces dernières sont composées de **93,6** milliards de FCFA en fonctionnement et de **125,5** milliards de FCFA en investissement. Les Districts Autonomes, quant à eux, ont effectué des dépenses pour un montant de **166,0** milliards de FCFA, soit 19,6%. Ces dépenses comprennent **106,1** milliards de FCFA pour le fonctionnement et 59,9 milliards de FCFA pour les investissements.

Les taux de réalisation des investissements sur la période sont de 67,0% pour les Communes, 54,0% pour les Régions et 73,5% pour les Districts Autonomes.

Tableau 34 : Evolution des dépenses par type de Collectivités Décentralisées de 2021 à 2023*(En milliards de FCFA)*

Type de collectivités décentralisées	Nature de dépenses	2021		2022		2023		Total		Taux moyen d'exécution sur la période
		Dotation	Mandatements	Dotation	Mandatements	Dotation	Estimation*	Dotation	Mandatements	
1- COMMUNES	Fonctionnement	136,3	113,4	153,3	127,9	166,8	133,0	456,4	374,4	82,0%
	Investissement	53,8	36,4	65,5	47,3	71,3	44,0	190,6	127,7	67,0%
Total Communes		190,1	149,8	218,8	175,2	238,1	177,1	647,0	502,1	77,6%
2-REGIONS	Fonctionnement	34,4	28,2	37,7	32,6	41,1	32,8	113,2	93,6	82,7%
	Investissement	64,7	33	80,2	38,6	87,3	53,9	232,2	125,5	54,0%
Total Régions		99,1	61,2	117,9	71,2	128,3	86,7	345,4	219,1	63,4%
3- DISTRICTS AUTONOMES	Fonctionnement	56,6	32	44,6	35,4	48,6	38,8	149,8	106,1	70,9%
	Investissement	14,2	7,3	32,3	31	35,1	21,6	81,5	59,9	73,5%
Total District		70,8	39,3	76,9	66,4	83,7	60,3	231,3	166,0	71,8%
TOTAL GENERAL DEPENSES		360	250,3	413,6	312,8	450,1	324,1	1223,7	887,2	72,5%

(*): En l'absence des données des mandatemens en 2023 et pour les besoins de l'exercice, l'estimation des mandatemens en 2023 a été faite en appliquant le taux moyen de mandatement des années 2021 et 2022 aux dotations 2023.

Source : DGDDL

III.4.2 Projection des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de 2024 à 2027

Chaque année, l'Etat prévoit des appuis financiers composés de subventions et de quotes-parts d'impôts partagés au profit des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.

Au titre de l'exercice 2024, cet appui financier est de **329,3** milliards de FCFA comprenant **120,7** milliards de FCFA pour les subventions et **208,6** milliards de FCFA pour les quotes-parts d'impôts partagés.

Sur la période 2025-2027, les appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes sont projetés à **1 367** milliards de FCFA pour un montant de **396,1** milliards de FCFA en 2025, **451,8** milliards de FCFA en 2026 et **519,1** milliards de FCFA en 2027.

Tableau 35 : Projections des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de 2024 à 2027*(En milliards de FCFA)*

NATURE DES RESSOURCES	2024	2025	2026	2027	TOTAUX 2025-2027	
					Total	%
1- Subvention de l'Etat	120,7	165,7	180,7	200,7	547,1	40,0%
Subvention au fonctionnement	32,1	37,1	38,6	40,1	115,8	8,5%
Subvention personnel	6,2	6,2	6,2	6,2	18,6	1,4%
Subvention aux investissements	82,4	122,4	135,9	154,4	412,7	30,1%
2- Impôts partagés (recettes fiscales)	208,6	230,4	271,1	318,4	819,9	60,0%
TOTAL	329,3	396,1	451,8	519,1	1 367,0	100,0%

Source : DGBF

Les subventions d'un montant de **547,1** milliards de FCFA représentent 40,0% des projections sur la période. Les impôts partagés, d'un montant de **819,9** milliards de FCFA représentent quant à eux, 60,0% des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes sur la période 2024-2027.

Encadré 7 : Situation de la dette des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes.

Les Collectivités Territoriales ont la possibilité d'emprunter pour financer leur projet d'investissement avec l'encadrement de l'Etat. À ce jour, le Fonds de Prêt aux Collectivités Locales (FPCL) est le seul mécanisme qui prête aux collectivités Territoriales (CT). Ainsi, la dette desdites Collectivités est constituée de dettes institutionnelles contractées auprès de ce fonds et de dettes fournisseurs.

Le stock de la dette de l'ensemble des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes est passé de **47,4** milliards de FCFA en **2022** à **28** milliards de FCFA en **2023**, soit une baisse de **19,4** milliards de FCFA. Cette baisse est due au respect du calendrier de programmation budgétaire à travers la mise en place des conférences budgétaires et l'application des dispositions relatives aux dépenses obligatoires des CT.

La créance du FPCL auprès des CT passe de **3** milliards de FCFA en **2022** à **0,8** milliards de FCFA en **2023**, soit une baisse de **2,2** milliards de FCFA. Cette baisse s'explique par la volonté du Ministère de l'Intérieur d'apurer l'ensemble des dettes échues des CT envers le FPCL avant la réforme du mécanisme.

Le stock des dettes fournisseurs est de **27,2** milliards de FCFA et se répartit comme suit :

- 20,6 milliards de FCFA en fonctionnement, soit 75,8% ;
- 6,6 milliards de FCFA en investissement, soit 24,2%.

Les dettes fournisseurs sont essentiellement constituées des restes à payer aux fournisseurs sur les mandats pris en charge par les comptables publics et qui ne sont pas encore réglés pour faute de trésorerie.

Sur la période 2025-2027, les Collectivités Territoriales et les Districts Autonomes prévoient rembourser **12** milliards de FCFA, soit **42,9%** du total du stock de ces dettes.

Source : DGDDL

IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2025-2027

La programmation budgétaire 2025-2027 s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre de la politique de développement économique et social du Gouvernement telle que définie dans le Plan National de Développement (PND) 2021-2025. Elle se décline en ressources et en dépenses.

IV.1. RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT 2025-2027

Les ressources du budget de l'Etat sont constituées de recettes budgétaires, de ressources de trésorerie et des recettes des comptes spéciaux du Trésor. Ces ressources pour l'année 2025 s'établiraient à **15.339,2** milliards de FCFA, en hausse de 11,8% par rapport à 2024. Elles sont projetées à **17.140,5** milliards de FCFA et à **17.425,7** milliards de FCFA respectivement en 2026 et 2027. Elles connaîtraient une hausse de **1.801,4** milliards de FCFA (+11,7%) entre 2025 et 2026 et de **285,2** milliards de FCFA (+1,7%) entre 2026 et 2027.

Ces prévisions de ressources tiennent compte des perspectives de croissance économique ainsi que de la mise en œuvre des réformes et mesures fiscales et douanières visant l'amélioration de l'efficacité du recouvrement des recettes.

IV.1.1 Projections des recettes budgétaires 2025-2027

Les recettes budgétaires¹² constituées de recettes fiscales, de recettes non fiscales et de dons sont projetées à **7.865,4** milliards de FCFA en 2025, à **8.678,7** milliards de FCFA en 2026 et à **9.888,2** milliards de FCFA en 2027, soit une progression moyenne annuelle de 12,0% sur la période.

12

Les recettes budgétaires sont les recettes de l'Administration centrale composée de l'ensemble des Ministères et des Institutions de la République

Tableau 36 : Prévisions des recettes budgétaires 2024-2027*(En milliards de FCFA)*

Natures des recettes	Budget voté 2024	Budget 2025	Projection 2026	Projection 2027
Recettes fiscales	6 190,8	7 387,0	8 251,7	9 496,1
Impôt sur le BIC hors pétrole	865,8	1 055,9	1 187,5	1 466,4
Impôts sur les revenus et salaires	803,8	859,0	965,2	1 087,3
Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur	920,4	1 119,3	1 275,2	1 485,6
Droits d'enregistrement et de timbres	297,6	408,7	426,9	442,1
Revenus de pétrole et de gaz	110,5	291,2	400,7	512,1
Taxes sur les télécommunications	117,8	126,5	141,6	158,3
Taxes à l'importation sur les produits pétroliers	437,2	444,4	539,1	700,4
Taxes à l'importation sur les marchandises générales	1 554,1	1 595,3	1 750,1	1 817,7
Taxes à l'exportation	494,3	789,8	783,0	642,1
Autres recettes fiscales	589,4	696,8	782,5	1 184,1
Recettes non fiscales	130,3	210,4	218,9	227,7
Dons	247,9	267,9	208,1	164,4
Dons- projets	42,9	105,5	194,4	164,4
Dons- programmes	205,0	162,5	13,8	0,0
AFD	199,7	148,7	0,0	0,0
GVT Espagnol	0,0	0,0	0,0	0,0
UE	5,3	13,8	13,8	0,0
TOTAL	6 569,1	7 865,4	8 678,7	9 888,2

Sources : DGBF, DGTCF, DGI, DGD, DGE, DGPE

IV.1.1.1. Projections des recettes fiscales budgétaires

Les recettes fiscales budgétaires sont projetées sur la base de la consolidation des activités économiques, de l'impact des réformes et mesures fiscales, notamment la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière et la suppression de certaines mesures d'exonérations. Ces recettes fiscales sont constituées essentiellement des natures de recettes ci-après :

- l'**Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (hors pétrole-gaz)** est projeté à **1.055,9** milliards de FCFA en 2025, à **1.187,5** milliards de FCFA en 2026 et à **1.466,4** milliards de FCFA en 2027. Ces projections reposent sur les hypothèses de bonne tenue des activités économiques en 2024 et l'élargissement de l'assiette fiscale à travers la rationalisation fiscale et autres mesures dérogatoires au système de la simplification. Elles découleraient, par ailleurs, de l'amélioration du rendement du contrôle fiscal, qui procède de sa digitalisation progressive ;
- l'**Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS)** est projeté à **859,0** milliards de FCFA en 2025, à **965,2** milliards de FCFA en 2026 et à **1.087,3** milliards de FCFA en 2027. Ces projections tiennent compte de plusieurs facteurs notamment, la politique d'incitation à l'embauche à l'égard des PME, les recrutements dans la fonction publique et l'effort de recouvrement des arriérés du secteur public ainsi que l'instauration d'une déclaration unique des ITS et des cotisations sociales ;
- la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** en régime intérieur passerait de **1.119,3** milliards de FCFA en 2025 à **1.275,2** milliards de FCFA en 2026 et à **1.485,6** milliards de FCFA en 2027. Ces projections s'expliqueraient par l'hypothèse d'une croissance de la consommation finale des ménages (+4,5%), sous l'effet de la progression de la création de richesses et l'amélioration des modules de contrôle fiscal et de gestion automatisée des déductions de la TVA ;
- les **droits d'enregistrement et timbres** passeraient de **408,7** milliards de FCFA en 2025 à **426,9** milliards de FCFA en 2026 et à **442,1** milliards de FCFA en 2027, en raison de l'embellie enregistrée des cours du cacao observée en 2025 et 2026 et du dynamisme des activités économiques sur la période ;
- les **revenus de pétrole et de gaz** sont prévus à **291,2** milliards de FCFA en 2025, à **400,7** milliards de FCFA en 2026 et à **512,1** milliards de FCFA en 2027. L'évolution de ces revenus est en lien notamment avec l'exploitation de nouveaux gisements de pétrole dont les champs Baleine et Calao ;
- les **taxes sur les télécommunications** sont projetées à **126,5** milliards de FCFA en 2025, à **141,6** milliards de FCFA en 2026 et à **158,3** milliards de FCFA en 2027. Ces prévisions tiennent compte de la croissance observée dans le secteur de la téléphonie et de l'exploitation des données issues du dispositif de contrôle des flux de télécommunication ;

- les **taxes sur les produits pétroliers** sont projetées à **444,4** milliards de FCFA pour 2025, à **539,1** milliards de FCFA pour 2026 et à **700,4** milliards de FCFA pour l'année 2027. Ces projections sont basées sur une taxation moyenne¹³ de 192,4 FCFA/l pour le gasoil et 187,7 FCFA/l pour le super carburant. Concernant les volumes mis à la consommation, ils progressent de 1.603,1 millions de litres à 2.422,7 millions de litres pour le gasoil et de 1.645,3 millions de litres à 2.346,9 millions de litres pour le super carburant sur la période 2025-2027;
- les **taxes sur les marchandises générales** ressortiraient à **1.595,3** milliards de FCFA en 2025, à **1.750,1** milliards de FCFA en 2026 et à **1.817,7** milliards de FCFA en 2027. Elles sont projetées sur la base d'un taux de croissance moyen du commerce extérieur hors plates-formes pétrolières de 4,2% et d'un taux moyen d'imposition de 25,6% ;
- les **taxes à l'exportation** projetées à **789,8** milliards de FCFA, à **783,0** milliards de FCFA et à **642,1** milliards de FCFA respectivement en 2025, 2026 et 2027, découlent d'un prix CAF moyen sur la période 2025-2027 de 2.333,3 FCFA/Kg pour le cacao fèves, 1.778,9 FCFA/Kg pour le café vert et 746,3 FCFA/Kg pour la noix de cajou. Ces projections reposent également sur un volume moyen d'exportation de cacao, de café et de noix de cajou respectivement de 1.963.333 tonnes, 74.000 tonnes et 929.219 tonnes en moyenne sur la période 2025-2027.

IV.1.1.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont projetées à **210,4** milliards de FCFA en 2025, à **218,9** milliards de FCFA en 2026 et à **227,7** milliards de FCFA en 2027. Cette tendance s'explique essentiellement par la bonne évolution attendue des recettes de services et des recettes issues de l'occupation du domaine public sur toute la période.

IV.1.1.3. Dons

Les dons attendus de 2025 à 2027 sont constitués de dons-programmes et de dons-projets. Les dons-programmes, provenant du Gouvernement français à travers le C2D, ainsi que de l'Union Européenne, sont prévus à **162,5** milliards de FCFA en 2025 et **13,8** milliards de FCFA en 2026. Cette baisse en 2026 est en lien avec la fin du contrat C2D prévue en 2025. En 2027, il n'est pas prévu de dons-programmes du fait de la fin de l'appui budgétaire de l'Union Européenne. En ce qui concerne les dons-projets, ils sont projetés à **105,5** milliards de FCFA en 2025, à **194,4** milliards de FCFA en 2026 et à **164,4** milliards de FCFA en 2027, en lien avec les conventions signées.

IV.1.2 Projections des ressources de trésorerie 2025-2027

Les ressources de trésorerie sont projetées à **6.099,5** milliards de FCFA en 2025, à **6.084,6** milliards de FCFA en 2026 et à **4.001,0** milliards de FCFA en 2027. Elles comprennent les produits de cession d'actifs, les remboursements de prêts et avances ainsi que les emprunts.

¹³ La période de détermination de ces taxes est de 2015 à 2021.

Tableau 37 : Prévisions des ressources de trésorerie 2024-2027*(En milliards de FCFA)*

Natures des ressources	Budget voté 2024	Budget 2025	Projection 2026	Projection 2027
Produits de cession des actifs	1,0	1,0	3,8	0,0
Remboursements de prêts et avances	36,8	78,2	96,8	99,3
Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs	3 447,7	3 430,1	4 075,0	2 433,0
Emprunts-projets	1 298,8	1 338,1	1 407,2	1 468,7
Emprunts-programmes	1 066,8	1 252,1	501,8	0,0
FMI	751,0	952,1	501,8	0,0
Banque mondiale	246,8	122,2	0,0	0,0
Banque Africaine de Développement	0,0	49,1	0,0	0,0
AFD	49,3	0,0	0,0	0,0
Autres	19,7	128,7	0,0	0,0
TOTAL	5 851,1	6 099,5	6 084,6	4 001,0

Sources : DGBF, DGTCP, DGPE**IV.1.2.1. Emprunts sur les marchés monétaire et financier**

Les emprunts sur les marchés monétaire et financier sont projetés à **3.430,2** milliards de FCFA en 2025, à **4.075,0** milliards de FCFA en 2026 et à **2.433,0** milliards de FCFA en 2027. Ces prévisions tiennent compte des besoins de financement, de la profondeur des marchés des capitaux et de la capacité de mobilisation de l'Etat sur ces marchés conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

IV.1.2.2. Emprunts-projets et emprunts- programmes

Les emprunts-projets sont projetés à **1.338,1** milliards de FCFA en 2025, à **1.407,2** milliards de FCFA en 2026 et à **1.468,7** milliards de FCFA en 2027.

Quant aux emprunts-programmes, ils sont projetés à **1.252,1** milliards de FCFA en 2025, et à **501,8** milliards de FCFA en 2026. En 2027, l'absence de prévision d'emprunt-programme est liée à la fin du Programme Economique et Financier (PEF) conclu avec le FMI sur la période 2023-2026.

IV.1.2.3. Autres ressources de trésorerie

Les produits de cessions d'actifs sont prévus en 2025 et 2026 respectivement à **1,0** milliards de FCFA et **3,8** milliards de FCFA. En 2027, aucune ressource en provenance de la vente d'actifs n'est prévue.

Les produits de remboursements de prêts et avances sont attendus à **78,2** milliards de FCFA en 2025, à **96,8** milliards de FCFA en 2026 et à **99,3** milliards de FCFA en 2027.

IV.1.3 Projections des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2025-2027

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor sont attendues à **1.374,3** milliards de FCFA en 2025, à **1.581,9** milliards de FCFA en 2026 et à **1.776,9** milliards de FCFA en 2027, en lien avec l'augmentation des recettes affectées aux Collectivités Territoriales (236,7 milliards de FCFA en moyenne sur la période) et les transferts au Fonds d'Entretien Routier (FER) et à la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).

Tableau 38 : Prévisions des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2024-2027

(En milliards de FCFA)

Natures des recettes	Budget 2024	Budget 2025	Projection 2026	Projection 2027
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	10,4	10,9	10,6	10,9
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	250,0	266,4	330,9	370,7
Recettes affectées aux collectivités	208,6	230,4	271,1	318,4
TSU SIR	105,0	99,0	122,1	133,3
Prélèvements communautaires (PCS-PCC)	92,3	91,9	96,5	103,0
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	13,8	13,5	14,2	15,4
Parafiscalité anacarde	23,0	18,3	18,3	18,4
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	11,3	11,0	12,5	16,4
Autres recettes affectées et parafiscalité	586,3	632,8	705,7	790,4
TOTAL	1 300,6	1 374,3	1 581,9	1 776,9

Sources : DGBF, DGI, DGD

IV.2. DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT 2025-2027

La programmation des dépenses du budget de l'Etat sur la période 2025-2027 s'inscrit dans la poursuite de la politique budgétaire du Gouvernement orientée vers les investissements structurants à fort impact social, tout en respectant les engagements de l'Etat avec les partenaires économiques et financiers. Cette politique vise d'une part, la maîtrise des dépenses de personnel, de transferts, d'achats de biens et services, et d'autre part la consolidation de la soutenabilité de l'endettement public, afin de dégager des marges substantielles au profit des investissements et des dépenses de lutte contre la pauvreté.

Les dépenses de l'Etat sont constituées de dépenses budgétaires, de charges de trésorerie et des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor. Ces dépenses sont estimées à **15.339,2** milliards de FCFA en 2025. Elles sont projetées à **17.140,5** milliards de FCFA et à **17.425,7** milliards de FCFA respectivement en 2026 et 2027.

Tableau 39 : Prévisions des dépenses du budget de l'Etat 2024-2027*(En milliards de FCFA)*

DEPENSES	Budget 2024		Budget 2025		Projection 2026		Projection 2027	
	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids
DEPENSES BUDGETAIRES	8 944,7	65,2%	9 843,9	64,2%	10789,7	62,9%	12074,5	70,4%
Charges financières de la dette publique	1 320,9	9,6%	1 514,7	9,9%	1 584,9	9,2%	1 612,3	9,4%
Dépenses de personnel	2 331,7	17,0%	2 532,6	16,5%	2 637,8	15,4%	2 752,6	16,1%
Transferts courants	691,0	5,0%	849,1	5,5%	861,9	5,0%	925,1	5,4%
Achat de biens et services	879,9	6,4%	1 154,5	7,5%	1 121,2	6,5%	1 126,3	6,6%
<i>dont Abonnement</i>	131,5	1,0%	151,6	1,0%	166,6	1,0%	183,1	1,1%
Dépenses d'investissement	3 721,3	27,1%	3 792,9	24,7%	4 584,0	26,7%	5 658,3	33,0%
CHARGES DE TRESORERIE	3 475,4	25,3%	4121,0	26,9%	4768,9	27,8%	3574,3	20,9%
Amortissements	3 475,4	25,3%	4 121,0	26,9%	4 768,9	27,8%	3 574,3	20,9%
DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	1 300,6	9,5%	1 374,3	9,0%	1581,9	9,2%	1776,9	10,4%
Programme d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	10,4	0,1%	10,9	0,1%	10,6	0,1%	10,9	0,1%
Programme d'entretien routier / FER	250,0	1,8%	266,4	1,7%	330,9	1,9%	370,7	2,2%
Dépenses sur parafiscalité anacarde	23,0	0,2%	18,3	0,1%	18,3	0,1%	18,4	0,1%
TSU SIR	105,0	0,8%	99,0	0,6%	122,1	0,7%	133,3	0,8%
Dépense des collectivités sur recettes affectées	208,6	1,5%	230,4	1,5%	271,1	1,6%	318,4	1,9%
Contributions PCS-PCC	92,3	0,7%	91,9	0,6%	96,5	0,6%	103,0	0,6%
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	13,8	0,1%	13,5	0,1%	14,2	0,1%	15,4	0,1%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	11,3	0,1%	11,0	0,1%	12,5	0,1%	16,4	0,1%
Autres dépenses sur recettes affectées	586,3	4,3%	632,8	4,1%	705,7	4,1%	790,4	4,6%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT	13 720,7	100,0%	15 339,2	100,0%	17 140,5	100,0%	17 425,7	100,0%

Source : MFB/DGBF

IV.2.1 Projection des dépenses budgétaires 2025-2027

Les dépenses budgétaires sont constituées des charges financières de la dette publique, des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des transferts courants et des dépenses d'investissement. Elles sont projetées à **9.843,9** milliards de FCFA en 2025, à **10.789,7** milliards de FCFA en 2026 et à **12.074,5** milliards de FCFA en 2027.

IV.2.1.1 Charges financières de la dette publique

Les charges financières de la dette publique, qui comprennent les intérêts, frais et commissions sur la dette, sont prévues à **1.514,7** milliards de FCFA en 2025, à **1.584,9** milliards de FCFA en 2026 et à **1.612,3** milliards de FCFA en 2027. Cette programmation prend en compte aussi bien la dette intérieure que la dette extérieure.

Au titre de la dette intérieure, le règlement de ces charges est programmé à **627,1** milliards de FCFA en 2025, à **652,8** milliards de FCFA en 2026 et à **672,6** milliards de FCFA en 2027.

En ce qui concerne la dette extérieure, ces charges sont prévues à **887,6** milliards de FCFA en 2025, à **932,1** milliards de FCFA en 2026 et à **939,7** milliards de FCFA en 2027.

IV.2.1.2 Personnel

La masse salariale pour les années 2025, 2026 et 2027 est programmée respectivement à **2.532,6** milliards de FCFA, à **2.637,8** milliards de FCFA et à **2.752,6** milliards de FCFA, soit 28,9% des recettes fiscales (y compris les recettes affectées) en 2025, 26,9% en 2026 et 24,6% en 2027.

Ces projections qui sont basées sur les acquis de la Stratégie de Maîtrise de la Masse Salariale 2014-2022, intègrent également :

- l'impact des entrées nettes d'agents dans la fonction publique ;
- l'impact de l'avancement des carrières individuelles (les avancements d'échelon ou de classe tous les deux ans et les promotions au grade supérieur) ;
- le paiement du stock des arriérés de salaire liés aux mesures salariales de 2009 ;
- les mesures de revalorisation salariale décidées par le Président de la République et appliquées depuis le mois d'août 2022 et celles actées en 2024.

Les entrées nettes représentent le solde des besoins nouveaux de recrutement (personnels civils, policiers et militaires) et des sorties de carrière. Le niveau des **recrutements** des personnels civils est déterminé sur la base des besoins exprimés par les différents départements ministériels tandis que celui des militaires et policiers repose sur la Loi de Programmation Militaire et la Loi de Programmation de Sécurité Intérieure. En ce qui

concerne les *sorties de carrière*, notamment les départs à la retraite, les projections sont déterminées en référence aux lois en vigueur et en supposant que l'âge de départ à la retraite (60 ans/65 ans) resterait inchangé sur la période 2025-2027. Par ailleurs, il est tenu compte du décret (date de prise d'effet fixée au 1^{er} janvier 2024) portant uniformisation de la date de départ à la retraite et de la radiation des fonctionnaires et agents de l'Etat. Pour rappel, ce décret, tout en laissant inchangée la date d'admission à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat, maintient ceux-ci en activité jusqu'au 31 décembre de l'année d'admission à la retraite. Sur la base de ces hypothèses, les entrées nettes sont projetées :

- **en 2025**, à 26.197 agents, soit 32.620 recrutements nouveaux et 6.423 sorties de carrière, pour un coût de 94,0 milliards de FCFA ;
- **en 2026**, à 27.978 agents, soit 33.020 recrutements nouveaux et 5.042 sorties de carrière, pour un coût de 112,8 milliards de FCFA ;
- **en 2027**, à 34.863 agents, soit 39.886 recrutements nouveaux et 5.023 sorties de carrière, pour un coût de 136,4 milliards de FCFA.

Particulièrement, dans le secteur de l'éducation, les prévisions des entrées nettes sont de 5.683 agents en 2025 (dont 8.838 recrutements nouveaux et 3.155 sorties de carrière) pour 36,2 milliards de FCFA, 7.390 agents en 2026 (dont 9.522 recrutements nouveaux et 2.132 sorties de carrière) pour 46,8 milliards et 6.810 agents en 2027 (dont 9.067 recrutements nouveaux et 2.257 sorties de carrière) pour 42,5 milliards de FCFA.

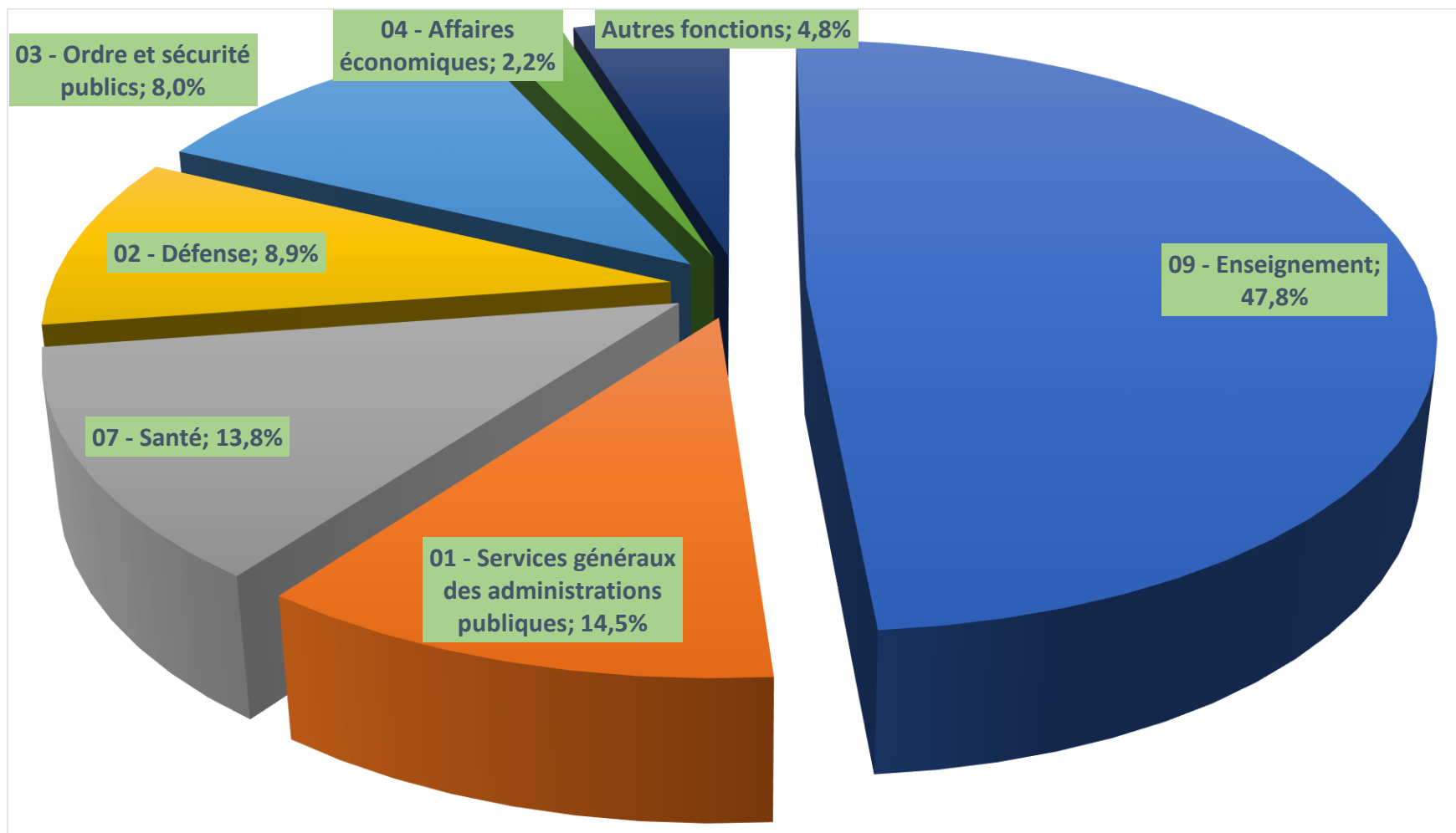
Dans le secteur de la santé, les prévisions des entrées nettes sont de 9.073 agents en 2025 (dont 9.760 recrutements nouveaux et 687 sorties de carrière) pour 33,9 milliards de FCFA, 11.850 agents en 2026 (dont 12.415 recrutements nouveaux et 565 sorties de carrière) pour 45,9 milliards de FCFA et 17.181 agents en 2027 (dont 17.676 recrutements nouveaux et 495 sorties de carrière) pour 66,4 milliards de FCFA.

Par ailleurs, suite à la signature de la première trêve sociale en 2017, le Gouvernement a autorisé l'apurement du **stock des arriérés de salaire** d'un montant total de 249,6 milliards de FCFA liés au paiement échelonné entre 2009 et 2013 des mesures salariales entrées en vigueur en 2009. Conformément au protocole d'accord, cet apurement devait s'étaler sur 8 ans (de 2018 à 2025) à raison de 35 milliards de FCFA par an sur les cinq premières années et 25 milliards de FCFA par an sur les trois dernières années. Toutefois, grâce aux efforts financiers du Gouvernement, les paiements ont été accélérés et l'opération s'est finalement étalée sur sept (7) ans contre huit (8) ans prévus initialement. Ainsi, en 2025 il n'y a aucune inscription budgétaire au profit de cette dépense.

Pour ce qui est des **mesures de revalorisation salariale**, la mise en œuvre de celles décidées en 2022 par le Président de la République devrait se poursuivre sur l'ensemble de la période. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la deuxième trêve sociale (2022-2027) signée entre le Gouvernement et les organisations syndicales après expiration de la première (2017-2022). Ces mesures sont projetées à 222 milliards de FCFA par an en moyenne entre 2025 et 2027. Par ailleurs, les projections actuelles de la masse salariale pour la période ne prévoient pas de nouvelles mesures de revalorisation salariale.

La répartition de la masse salariale projetée sur la période 2025-2027 affiche une prédominance du secteur de l'éducation-formation (48,8% en moyenne) qui absorbe près de la moitié de la masse salariale, mettant en exergue la priorité accordée par le Gouvernement à ce secteur afin de disposer de ressources humaines qualifiées et de réduire considérablement le taux d'analphabétisme.

Graphique 8 : Répartition de la masse salariale de l'Etat de 2025 à 2027 par grande fonction



Source : MFB / DGBF

IV.2.1.3 Achats de biens et services

Les achats de biens et services sont projetés à **1.154,5** milliards de FCFA en 2025, à **1.121,2** milliards de FCFA en 2026 et à **1.126,3** milliards de FCFA en 2027. Ces charges prennent en compte les dépenses centralisées de consommation d'eau, de téléphone et d'électricité qui passeraient de **151,6** milliards de FCFA en 2025 à **166,6** milliards de FCFA en 2026 pour s'établir à **183,1** milliards de FCFA en 2027.

Les autres dépenses d'achats de biens et services hors abonnement sont prévues en 2025, 2026 et 2027 à des montants respectifs de **1.002,9** milliards de FCFA, de **954,6** milliards de FCFA et de **943,2** milliards de FCFA.

IV.2.1.4 Transferts

Les transferts à effectuer par l'Etat à ses démembrements, aux autres structures ainsi qu'aux ménages sont projetés à **849,1** milliards de FCFA en 2025, à **861,9** milliards de FCFA en 2026 et à **925,1** milliards de FCFA en 2027. Ces transferts sont effectués essentiellement au profit :

- **des établissements d'enseignement privés** pour couvrir les frais d'écologie des élèves et étudiants affectés par l'Etat ;
- **des Etablissements Publics Nationaux** pour mettre en œuvre les missions spécifiques de l'Etat ;
- **des élèves et étudiants** au titre des bourses, pécules et frais de transport ;
- **des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes** pour soutenir la politique de décentralisation de l'Etat ;
- **au secteur électricité** à travers l'octroi de gaz aux producteurs indépendants en vue de soutenir la production et le prix.

Tableau 40 : Evolution des transferts de l'Etat de 2024 à 2027

(En milliards de FCFA)

TRANSFERTS	Budget	Budget	Projection	Projection
	2024	2025	2026	2027
Subventions aux écoles privées	156,2	175,5	200,0	218,8
Subventions aux EPN	115,0	130,0	123,0	125,0
Subvention au secteur électricité	21,0	69,4	82,6	96,7
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	20,0	41,4	31,5	31,5
Bourses et pécules	70,1	78,4	82,4	91,8
Transfert aux collectivités	32,1	37,1	38,6	40,1
Autres transferts	276,6	317,4	303,8	321,2
TOTAL	691,0	849,1	861,9	925,1

Source : MFB / DGBF

IV.2.1.5 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'Etat seraient de **3.792,9** milliards de FCFA en 2025, de **4.584,0** milliards de FCFA en 2026 et de **5.658,3** milliards de FCFA en 2027.

En prenant en compte le Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR), le Fonds d'Entretien Routier (FER) et les dépenses sur la parafiscalité dans le secteur anacarde, ces dépenses d'investissement se situeraient à **4.088,6** milliards de FCFA en 2025, à **4.943,8** milliards de FCFA en 2026 et à **6.058,3** milliards de FCFA en 2027. Elles intègrent les dépenses financées par les appuis extérieurs de **1.443,6** milliards de FCFA, **1.601,5** milliards de FCFA et de **1.633,1** milliards de FCFA respectivement en 2025, 2026 et 2027..

Tableau 41 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat de 2024 à 2027

(En milliards de FCFA)

Dépenses d'investissement	Budget	Budget	Projections	
	2024	2025	2026	2027
Total dépenses d'investissement y/c FIMR, FER et dépenses sur la parafiscalité anacarde	4 004,6	4 088,6	4 943,8	6 058,3
Financement intérieur des projets	2 662,9	2 645,0	3 342,2	4 425,2
dont Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	10,4	10,9	10,6	10,9
Programme d'entretien routier / FER	250,0	266,5	330,9	370,7
Dépenses sur parafiscalité anacarde	23,0	18,3	18,3	18,4
Financement extérieur des projets	1 341,7	1 443,6	1 601,5	1 633,1
Variation annuelle	19,1%	2,1%	20,9%	22,5%
Pourcentage du budget total	44,8%	41,5%	45,8%	50,2%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	8 944,7	9 843,9	10 789,7	12 074,5
Variation annuelle	-23,5%	10,1%	9,6%	11,9%
PIB	52 413,6	56 608,8	61 677,7	67 848,5

Source : MFB / DGBF

Ces investissements publics qui représentent en moyenne 46,1% des dépenses totales budgétaires et 8,1% du PIB sur la période, concernent notamment :

- **les grands projets prioritaires du Gouvernement** tels que le Programme d'Investissement Forestier (PIF), Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN), le développement d'Activités Génératrices de Revenus en faveur des jeunes et des femmes, la construction d'infrastructures routières et aéroportuaires, le programme d'accès à l'eau potable en milieu rural, le reprofilage de routes en terre et de pistes rurales sur l'étendue du territoire national, la poursuite du Programme National d'Extension de Réseaux Electriques (PRONEX) et le Projet de Réhabilitation du Réseau électrique en Côte d'Ivoire, le renforcement du Programme Electricité pour Tous (PEPT), le renforcement du Programme Elargi de Vaccination, la généralisation progressive de la Couverture Maladie Universelle (CMU), l'aménagement de la Baie de Cocody, l'achèvement de la construction du 4^e pont d'Abidjan, la poursuite du Projet des Filets Sociaux Productifs et, la construction des infrastructures du Train Urbain d'Abidjan, le Projet de Transport Urbain d'Abidjan, l'extension des universités existantes, la construction de nouvelles universités, la réalisation d'infrastructures scolaires pour accompagner le programme école obligatoire, la réalisation des logements sociaux, la construction du CHU d'Abobo, le Projet de construction et d'équipement du Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (CNROM) de Grand-Bassam et la construction de la tour F de la Cité Administrative du plateau;

Ces projets prioritaires intègrent l'opérationnalisation du **Programme Social du Gouvernement (PSGouv 2) et du Programme Jeunesse du Gouvernement (PJ Gouv)** qui vise à amplifier les actions en faveur des jeunes, à travers l'accélération de la formation, de l'insertion professionnelle et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, le renforcement de l'engagement citoyen et de l'éthique sociale des jeunes et l'amélioration des conditions d'épanouissement et de bien-être des jeunes ;

- **les projets financés dans le cadre du C2D** dans les secteurs de l'éducation –formation – emploi; santé; agriculture, développement rural et biodiversité; développement urbain, décentralisation, eau et assainissement; infrastructures de transport; justice; sécurité; gouvernance financière; industries culturelles et créatives ;
- **les transferts en capital au profit des collectivités territoriales** pour leur permettre, dans le cadre de la décentralisation, de conduire des projets d'aménagement et de mettre en exergue les potentialités économiques et culturelles locales.

IV.2.2 Projections des charges de trésorerie 2025-2027

Les charges de trésorerie concernent le remboursement du capital de la dette publique. Elles sont programmées à **4.121,0** milliards de FCFA en 2025, à **4.768,9** milliards de FCFA en 2026 et à **3.574,3** milliards de FCFA en 2027.

Concernant la dette intérieure, le remboursement du capital est prévu en 2025 à **2.713,5** milliards de FCFA, à **3.400,2** milliards de FCFA en 2026 et à **2.160,6** milliards de FCFA en 2027.

Quant à la dette extérieure, les charges d'amortissement sont prévues à **1.407,5** milliards de FCFA en 2025, à **1.368,7** milliards de FCFA en 2026 et à **1.413,7** milliards de FCFA en 2027.

IV.2.3 Projections des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor 2025-2027

Les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor, sont prévues à **1.374,3** milliards de FCFA en 2025, à **1.581,9** milliards de FCFA en 2026 et à **1.776,9** milliards de FCFA en 2027.

IV.2.4 Analyse des projections du budget de l'Etat 2025-2027 par fonction

L'allocation par fonction des dépenses budgétaires sur la période 2025-2027 a été faite en tenant compte des politiques publiques définies par l'Etat.

L'analyse par fonction des projections hors charges financières et de trésorerie, sur la période 2025-2027, fait ressortir une prédominance des services généraux de l'administration publique (**30,3%**), suivi de l'enseignement (**18,5%**), des affaires économiques (**14,8%**), et des logements et équipements collectifs (**13,0%**).

Tableau 42 : Récapitulatif des dépenses de l'Etat par fonction de 2024 à 2027

(En milliards de FCFA)

FONCTIONS	Budget 2024	Budget 2025	Projection 2026	Projection 2027	Moyenne 2025-2027	Part (%) hors dette
01 - Services généraux des administrations publiques	3 309,8	3 129,1	3 038,6	3 743,6	3 303,7	30,3%
02 - Défense	399,2	441,6	535,1	566,1	514,3	4,7%
03 - Ordre et sécurité publics	288,3	370,9	400,3	436,3	402,5	3,7%
04 - Affaires économiques	1 125,7	1 345,7	1 666,7	1 816,1	1 609,5	14,8%
05 - Protection de l'environnement	394,2	431,3	445,6	412,3	429,7	3,9%
06 - Logements et équipements collectifs	848,8	923,9	1 505,5	1 818,2	1 415,9	13,0%
07 - Santé	624,4	764,7	729,6	885,3	793,2	7,3%
08 - Loisirs, Culture et culte	141,0	203,2	228,2	216,5	216,0	2,0%
09 - Enseignement	1 647,4	1 930,2	2 066,2	2 078,3	2 024,9	18,5%
10 - Protection sociale	138,7	163,0	171,0	266,5	200,2	1,8%
Total hors dette publique	8 917,6	9 703,5	10 786,7	12 239,1	10 909,8	100,0%
<i>Charges financières et charges de trésorerie</i>	4 796,3	5 635,7	6 353,8	5 186,6	5 725,3	
Total Général	13 720,7	15 339,2	17 140,5	17 425,7	16 635,1	

Source : MFB / DGBF

L'évolution des dépenses selon la classification fonctionnelle se présente comme suit :

➤ **SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

Les dépenses des services généraux des administrations publiques hors service de la dette se chiffrent à **3.129,1** milliards de FCFA en 2025, à **3.038,6** milliards de FCFA en 2026 et à **3.743,6** milliards de FCFA en 2027. Elles représentent en moyenne **30,3 %** des dépenses totales de la période et visent à assurer la réalisation des actions dans les sous-fonctions suivantes :

- Au titre **des organes exécutifs, législatifs et des affaires financières**, les actions couvertes pour le fonctionnement de ces organes se résument en l'amélioration de leur gouvernance et la contribution à une administration de proximité efficiente. De façon spécifique :
 - en matière de **planification du développement et système statistique**, il sera question du renforcement du cadre légal et réglementaire du processus de planification, de programmation et d'évaluation des politiques publiques afin de définir la charte de responsabilités des acteurs, les outils, leurs liens et la périodicité d'actualisation ;
 - s'agissant des **Institutions**, l'accent sera mis sur le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance pour consolider la cohésion sociale, renforcer la participation citoyenne et assurer l'efficacité et la transparence de l'action publique. Les principales orientations stratégiques porteront sur (i) la consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie, (ii) la modernisation de l'Etat en cohérence avec ses missions et principes de transparence, d'efficacité et de responsabilité, (iii) l'organisation d'une participation solide de la société civile et du secteur privé dans le processus de développement ;
 - en matière de **diplomatie**, un accent particulier sera porté sur la diplomatie économique et l'adoption des textes relatifs à la coordination de l'action extérieure ;
 - en ce qui concerne la **gouvernance économique et financière**, la politique publique visera la poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'économie à travers le financement des actions majeures telles que (i) le renforcement de la qualité de la projection et de l'analyse macroéconomique, (ii) le renforcement du système de mobilisation des ressources intérieures et extérieures ainsi que (iii) la poursuite d'une gestion rigoureuse de la dette publique, le développement et l'assainissement du marché des assurances et l'amélioration de la capacité des banques et établissements financiers à financer l'économie ;
 - pour ce qui est de **l'administration du territoire et de la décentralisation**, les défis et priorités concerneront : (i) le renforcement du processus de décentralisation, (ii) la modernisation de l'Etat-civil, (iii) l'identification des populations et la délivrance de titres d'identité à travers le Registre National des Personnes Physiques (RNPP), et (iv) la réforme dans le cadre de l'organisation et le fonctionnement des villages.

- Au titre **des services généraux**, les principales actions concernées sont :
 - le renforcement de la performance et de l'efficacité de l'Administration publique par la poursuite de la formation des cadres ;
 - l'opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) dans toutes les composantes de l'Administration et sur toute l'étendue du territoire ;
 - la mise en œuvre des projets de Gouvernance électronique et de réhabilitation, construction, équipement des Directions Régionales du Ministère en charge de la Fonction Publique ;
 - le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans le domaine du renforcement des capacités ;
 - le développement des stratégies de formations et d'évaluations des procédures ;
 - le renforcement des capacités et la formation des agents publics, en particulier des cadres supérieurs et intermédiaires des administrations partenaires.

➤ **DEFENSE**

Sur la période 2025-2027, les crédits destinés à la défense connaîtront une hausse en passant de **441,6** milliards de FCFA en 2025 à **535,1** milliards de FCFA en 2026 et à **566,1** milliards de FCFA en 2027. Cette évolution s'explique par les politiques de renforcement des capacités opérationnelles et managériales des Forces Armées de Côte d'Ivoire avec un accent sur la poursuite des actions de lutte contre le terrorisme ; ce qui permettra de disposer d'une armée professionnelle capable d'assurer de façon efficiente les missions de sécurisation des biens et des personnes sur tout le territoire et de combattre efficacement le terrorisme. Les principales actions prévues sont les suivantes :

- la poursuite de la mise en œuvre des réformes institutionnelles de la Défense ;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures de la Défense ;
- l'équipement des Armées et de la Gendarmerie Nationale ;
- l'amélioration de l'environnement sécuritaire ;
- la lutte contre le terrorisme ;
- le renforcement de la participation des Armées et de la Gendarmerie Nationale aux Opérations de soutien à la Paix.

➤ **ORDRE ET SECURITE PUBLICS**

Pour renforcer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire au cours de la période triennale 2025-2027, les dépenses de la police nationale, de l'appareil judiciaire et des établissements pénitentiaires sont projetées à **370,9** milliards de FCFA en 2025, à **400,3** milliards de FCFA en 2026 et à **436,3** milliards de FCFA en 2027. Les politiques publiques visées au titre de cette fonction portent entre autres sur la mise en œuvre de la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure, l'encadrement des populations à pourvoir à leurs besoins, à réaliser l'unité et la cohésion nationale, le renforcement de la sécurité des personnes et de leurs biens, le renforcement du dispositif de gestion des armes et des risques et catastrophes, la modernisation du système pénitentiaire et l'amélioration de l'accessibilité des citoyens au système judiciaire.

Les principaux projets et programmes concourant à l'atteinte des objectifs assignés à cette fonction sont les suivants :

- la construction et la réhabilitation des infrastructures de sécurité ainsi que le recrutement de policiers prévus par la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure ;
- la construction et l'équipement des commissariats à Abidjan et à l'intérieur du pays ;
- la construction et l'équipement d'une école de police à Korhogo ;
- la construction et l'équipement des Tribunaux et Résidences ;
- la construction du Tribunal de Première Instance d'Abobo ;
- la poursuite de la mise aux normes des infrastructures pénitentiaires phase 2 ;
- la construction des cités pénitentiaires de Korhogo et Azaguié.

➤ **AFFAIRES ECONOMIQUES**

Les crédits prévus pour la mise en œuvre des mesures et projets de cette fonction s'établiraient à **1.345,7** milliards de FCFA en 2025, à **1.666,7** milliards de FCFA en 2026 et à **1.816,1** milliards de FCFA en 2027.

Les **Affaires Economiques** restent dominées par les activités prévues dans les sous-fonctions suivantes :

- au niveau de la sous-fonction **Agriculture, sylviculture, pêche et chasse**, les actions du Gouvernement viseront le renforcement du rôle de l'agriculture dans le dynamisme de l'économie et la réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire. A cet effet, pour accroître les revenus et améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et assurer la sécurité alimentaire, l'accent sera mis sur les principales actions ci-dessous :
 - la poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) 2018-2025 ;

- la poursuite de la construction et la réhabilitation des infrastructures de production, de transformation, de conservation des produits animaux et halieutiques ;
- l'accélération du déploiement des Agropoles, notamment dans le Bélier et le Nord ;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures d'appui à l'amélioration génétique et de contrôle des maladies animales et des zoonoses ;
- la promotion des élevages à fort potentiel économique et génétique de qualité ;
- la prise en compte de l'environnement dans le développement de l'activité agricole ;
- la mise en œuvre d'actions pour la sécurité alimentaire notamment le financement de la production de contre saison ;
- au niveau de la sous-fonction **Combustibles et énergies**, la stratégie de l'Etat sera axée sur :
 - la distribution d'une énergie abondante de qualité et à moindre coût aux populations ;
 - la satisfaction des besoins nationaux en produits pétroliers et gaziers ;
 - la satisfaction de la demande en produits pétroliers des pays du golfe de Guinée en faisant de la Côte d'Ivoire le « Hub Pétrolier Régional » ;
 - la sécurisation de l'approvisionnement des marchés locaux et sous régionaux en produits pétroliers ;
 - la promotion des investissements nationaux et étrangers dans le secteur pétrolier et gazier ;
 - l'amélioration de la viabilité financière du secteur de l'énergie ;
 - la sécurité énergétique par le renforcement des ouvrages de transport et de distribution et l'accès à l'électricité ;
 - le développement du pôle énergétique régional et le respect des normes environnementales à travers la mise en œuvre de Politique Sectorielle de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique 2020-2030 (PSDEREE) ;
 - la construction d'infrastructures (chemin de fer Man San Pedro, Terminal minéralier du Port de San Pedro) par la mise en œuvre du Projet de Développement Minier Intégré de l'Ouest (PDMIO) ;
- relativement à la sous-fonction **Industries extractives et manufacturières, construction**, l'objectif du Gouvernement est d'accroître la contribution de ce secteur à la création de la richesse nationale de façon durable et de satisfaire les besoins nationaux et régionaux en fournissant une énergie durable, abondante, fiable et à moindre coût. Pour ce faire, l'accent sera mis sur :
 - l'amélioration de la gouvernance du secteur minier et le renforcement du cadre juridique, réglementaire et contractuel du secteur minier ;
 - l'intensification et la diversification de l'exploration, de l'exploitation et de la transformation minière ;

- la valorisation du potentiel géologique ivoirien ;
- le renforcement des capacités des acteurs du secteur des mines pour développer le sous-secteur de la petite mine et de l'artisanat minier et pour lutter de façon efficace contre l'orpaillage illégal ;
- s'agissant de la sous-fonction **transports**, la volonté du Gouvernement est de réduire les inégalités spatiales et favoriser les opportunités suivantes :
 - dans le **sous-secteur portuaire**, il s'agira principalement de poursuivre la construction du port sec de Ferkessedougou en vue de la décongestion du port d'Abidjan ;
 - concernant le **sous-secteur maritime et lagunaire**, il est prévu la construction et l'équipement d'une base d'intervention maritime et fluviale, l'acquisition du matériel de sécurité et de sûreté maritime, le renforcement de la sécurité et la sûreté des installations portuaires, le renforcement des capacités opérationnelles des unités en charge de la sécurité, de la sûreté, de la recherche et du sauvetage maritimes, la formation des acteurs du secteur maritimes et portuaires, la poursuite de la prise des textes d'application du Code maritime en vue de la promotion du pavillon ivoirien, la construction de gares multimodales et l'acquisition de bateaux bus de grandes capacités ;
 - s'agissant des sous-secteurs **transport routier et ferroviaire**, les projets majeurs concernent le Projet de Transport Durable (PTD), la mise en place de lignes de Bus Rapid Transit (BRT) dans le Grand Abidjan, la construction des postes de contrôle juxtaposés de Côte d'Ivoire-Guinée, Côte d'Ivoire-Liberia, Côte d'Ivoire-Mali avec la réalisation des infrastructures connexes, la construction et l'exploitation de la ligne 1 du Métro d'Abidjan ;
 - pour ce qui est du **transport aérien**, la modernisation et l'extension de l'aéroport international FHB, les réhabilitations des aéroports de l'intérieur (San-Pedro, Bouaké, Man, Korhogo et Odienné) et la construction et extension des aéroports de Korhogo, Kong, Séguéla et Daoukro ;
- au titre de la sous-fonction **communication**, les efforts seront concentrés sur la mise en œuvre des programmes suivants :
 - le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services de communication ;
 - le renforcement de la régulation du secteur de la communication ;
 - la conception et le déploiement d'un système de secours de la tête de réseau de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ;
 - le projet d'Aménagement de la zone franche de Grand-Bassam (ZBTIC) ;

➤ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Cette fonction englobe les sous fonctions **Protection de l'environnement** et **Préservation de la biodiversité et protection de la nature**. Les crédits budgétaires prévus se chiffrent en moyenne à **429,7** milliards de FCFA sur la période 2025-2027. Ces crédits ont trait aux actions suivantes :

- la promotion et la protection de l'environnement qui portent essentiellement sur le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'assainissement et de la salubrité, des eaux et forêts, de l'environnement ;
- la poursuite des actions de sensibilisation des populations ;
- la reconstitution du patrimoine forestier et la stabilisation du couvert forestier ;
- la gestion intégrée des ressources en eau ;
- la lutte contre l'érosion côtière et les effets du changement climatique ;
- la mise en œuvre du nouveau code de l'environnement.

Ces crédits visent également le renforcement de la lutte contre l'insalubrité et les nuisances environnementales, la conduite d'une gestion écologique et rationnelle des différentes catégories de déchets solides ainsi que la mise en place des systèmes d'alerte précoce multirisques et d'un cadre approprié pour le Partenariat Public-Privé.

➤ LOGEMENTS ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Les dépenses de cette fonction qui représentent en moyenne **13,0%** des dépenses totales du budget sont projetées à **923,9** milliards de FCFA en 2025, à **1.505,5** milliards de FCFA en 2026 et à **1.818,2** milliards de FCFA en 2027. La fonction regroupe les sous fonctions **logements**, **Alimentation en eau potable** et **équipements collectifs**.

- En matière de **logements**, l'accent sera mis de façon spécifique sur :
 - la reconstruction et la réhabilitation des bâtiments publics endommagés ;
 - la constitution de réserves foncières/ AGEF ;
 - la promotion de la production locale des matériaux de construction ;
 - la réalisation de voiries réseaux divers pour la construction de logements sociaux et économiques ;
 - l'amélioration de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger ;
 - la facilitation de l'accès au logement en milieu urbain et milieu rural ;
 - la définition et la mise en œuvre des programmes de relogement des populations déguerpies en liaison avec les autres départements ministériels concernés ;
 - le développement de villes secondaires en vue d'offrir de meilleures opportunités économiques pour les populations vivant en dehors d'Abidjan ;

- le renforcement de la gestion et la résilience du cadre de vie des populations face aux catastrophes naturelles et les risques climatiques.

- Au titre de l'**Alimentation en eau** :

L'objectif global est d'approvisionner en eau potable les populations vivant sur tout le territoire national. Ainsi, pour l'atteinte de cet objectif global, les projets suivants seront mis en œuvre :

- l'alimentation en eau potable de chefs-lieux de Sous-préfectures à travers le projet "Eau pour tous" en Côte d'Ivoire ;
- l'installation rurale de 1000 unités solaires de pompage et traitement d'eau ;
- la mise en service de stations hydrométriques et de pompage avec énergie solaire ;
- le renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU).

- Au titre des **équipements collectifs** :

Pour impulser le développement **des infrastructures routières**, il est prévu sur la période 2025-2027 plusieurs actions, notamment :

- le projet d'appui à la compétitivité du grand Abidjan (PACOGA) ;
- l'aménagement de routes et de facilitation du transport au sein du fleuve Mano ;
- la poursuite du projet de construction de plusieurs échangeurs dans le District Autonome d'Abidjan ;
- la construction de la route Odienné frontière du Mali et de la Guinée ;
- la poursuite du projet de connectivité inclusive et infrastructures rurales en Côte d'Ivoire ;
- la poursuite de la construction du 4ème pont d'Abidjan reliant Yopougon-Attécoubé-Plateau.

➤ SANTE

Les dépenses de santé sont projetées à **764,7** milliards de F CFA en 2025, à **729 ;6** milliards de F CFA en 2026 et à **885,3** milliards de F CFA en 2027.

- Pour contribuer à l'amélioration de l'offre, de la qualité et de l'utilisation des services de santé, au renforcement de la lutte contre la maladie et à l'amélioration de la santé maternelle et infantile-juvénile, plusieurs actions estimées en moyenne à **766,1** milliards de FCFA par an de 2025 à 2027 seront mises en œuvre, notamment la garantie de la disponibilité des médicaments, des vaccins et des intrants stratégiques de qualité au niveau de la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) et au niveau périphérique, la mise à niveau des établissements sanitaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle.
- En matière de gouvernance du secteur de la santé, les interventions prioritaires identifiées pour répondre aux besoins des populations sont : (i) le renforcement de la synergie et la coordination des actions à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, (ii) la finalisation de la réforme

de la régulation du secteur pharmaceutique et (iii) la mise en place d'un dispositif de contrôle de l'application effective de la mesure de la gratuité ciblée.

- L'Etat entend par ailleurs améliorer la prise en charge des cas d'urgence dans les premières 48 heures, rendre disponible les produits sanguins, améliorer la disponibilité des soins obstétricaux néonataux d'urgence de base (SONUB) et l'évolution vers les soins obstétricaux néonataux d'urgence complets (SONUC) et renforcer les compétences ainsi que les capacités des acteurs pour le secteur pharmaceutique et poursuivre la formation continue des agents de santé.
- L'Etat prévoit également mettre en œuvre la réforme hospitalière à travers les trois (3) projets pilotes concernant la télémédecine qui permettront aux populations des zones rurales et celles des zones précaires urbaines de bénéficier de consultations et soins médicaux gradués (les Centres de Santé Ruraux, les Centres de Santé Urbains, les Hôpitaux Généraux et Centres Hospitaliers Régionaux et les Centres Hospitaliers Universitaires) et réaliser certains projets d'envergure notamment le Projet d'Appui à la Déconcentration et au Renforcement des Centres de Santé Primaires / C2D.

➤ **LOISIRS, CULTURE ET CULTE**

Les dépenses au niveau de cette fonction sont projetées à **203,2** milliards de F CFA en 2025, à **228,2** milliards de F CFA en 2026 et à **216,5** milliards de FCFA en 2027 et portent sur les priorités des sous-fonctions suivantes :

- pour la sous-fonction **services récréatifs et sportifs**, les principales actions sur la période 2024-2026 concernent :
 - la promotion du sport de masse, pour tous et d'élite ;
 - le développement de l'Economie sportive ;
 - la mise à disposition de piscines olympiques et de centres de remise en forme.
- dans la sous-fonction **services culturels**, la politique publique sera axée sur le développement économique des arts et de la culture ainsi que l'amélioration de la gestion du patrimoine culturel national. Les principales actions sont notamment :
 - le renforcement de la gouvernance du secteur de la culture ;
 - le développement des Industries Culturelles et Créatives pour la création d'emplois et de richesses ;
 - la préservation, la valorisation des modes de gouvernance culturelle et l'accessibilité du patrimoine dans toutes ses composantes au grand public ;
 - l'amélioration de l'attractivité de l'enseignement culturel et l'insertion professionnelle des diplômés ;
- s'agissant de la sous-fonction **Culte et autres services communautaires**, les orientations principales concernent essentiellement :
 - le projet de création d'Emplois Jeunes et de Développement des Compétences (PEJEDEC) ;
 - le projet Appui Emploi Jeunes (AEJ) ;
 - le projet de construction, de réhabilitation et d'équipement des centres de service civique et des institutions socio-éducatives ;
 - l'accroissement de l'offre de formation ciblant les jeunes en matière de civisme y compris le volontariat et le bénévolat.

➤ ENSEIGNEMENT

Les dépenses au niveau de l'enseignement sont projetées à **1.930,2** milliards de FCFA en 2025, à **2.066,2** milliards de FCFA en 2026 et à **2.078,3** milliards de FCFA en 2027. Ces projections sont en ligne avec l'ambition du Gouvernement (i) d'assurer l'éducation primaire universelle pour tous les enfants, (ii) de bâtir un système qui assure la réussite pour tous en mettant en place des passerelles entre les différents ordres d'enseignement et (iii) de transformer le dispositif actuel de formation professionnelle et technique en un véritable outil de développement des compétences professionnelles.

- Au titre de **l'enseignement supérieur, secondaire, primaire et préélémentaire**, les efforts consentis par l'Etat sur la période visent à poursuivre la réforme de l'éducation nationale pour rendre opérationnelle la mesure de la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans et à mettre en œuvre des programmes visant à disposer de ressources humaines de qualité, bien éduquées, bien formées et productives. Les projets, mesures ou réformes envisagés ou en cours de mise en œuvre sont les suivantes :
 - l'achèvement de la construction et l'équipement de lycées de jeunes filles avec internats ;
 - le contrôle électronique des affectés de l'Etat au privé ;
 - la poursuite du Projet d'Appui au Renforcement du Pilotage et à l'Encadrement de Proximité de l'Education ;
 - la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Alphabétisation ;
 - la construction et l'équipement de collèges de proximité.
- Par ailleurs, en vue de contribuer à l'amélioration de l'employabilité des jeunes, il sera question au niveau de **l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP)** :
 - d'achever la construction et équiper un centre de formation dédié aux énergies renouvelables à Yopougon ;
 - de construire des établissements de formation professionnelle;
 - d'équiper les établissements de formation technique et formation professionnelle ;
 - de mettre en place un programme d'apprentissage en lien avec le secteur privé pour l'absorption des apprenants et des diplômés ;
 - de finaliser « l'Académie des Talents ».

➤ PROTECTION SOCIALE

Les crédits budgétaires alloués à la fonction protection sociale sont projetés à **163,0** milliards de FCFA en 2025, à **171,0** milliards de FCFA en 2026 et à **266,5** milliards de FCFA en 2027. La fonction Protection sociale englobe la sous-fonction **famille et enfants** et **protection sociale**.

- relativement à **la famille et enfants**, les priorités porteront sur la mise en œuvre des cadres stratégiques liés à la protection, à la promotion et à la valorisation de la femme, le renforcement des capacités des familles et des communautés sur leurs rôles respectifs dans la construction de la Nation, le renforcement des mécanismes communautaires, institutionnels, législatifs de protection sociale, administrative et judiciaire des enfants. Les principaux projets concernent :
 - le projet d'appui à la promotion du genre, femme et famille
 - la réhabilitation et l'équipement des Instituts de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) ;
 - le projet de promotion et d'autonomisation de la femme rurale phase II ;
 - le programme national de prise en charge des orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH/sida (PNOEV) ;
- en matière de **protection sociale**, les principaux projets à mettre en œuvre porteront sur :
 - la mise en place d'un dispositif de coordination et de gestion opérationnelle des projets en matière d'emploi, de travail et de protection sociale ;
 - la construction et l'équipement de complexes socioéducatifs ;
 - l'appui au renforcement de capacité nationale à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) ;
 - la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) au profit des filles ;
 - l'extension de la couverture du programme des transferts monétaires aux populations vulnérables dans le cadre du Projet Filets Sociaux Productifs (PFSP).

IV.2.5 Analyse des projections du budget de l'Etat 2025-2027 selon les piliers du PND 2021-2025

La Programmation pluriannuelle 2025-2027 se fixe comme objectif d'accélérer la marche vers l'émergence à travers l'industrialisation de l'économie et une meilleure répartition des fruits de la croissance. Pour ce faire, elle prend en compte les priorités du Gouvernement sur la période 2025-2027, notamment : (i) la compétitivité de l'économie ivoirienne, (ii) la bonne gouvernance et (iii) l'amélioration du bien-être des populations dans l'équité. Cette programmation s'inscrit dans la logique du PND 2021-2025, cadre de référence en matière de politique économique et sociale du Gouvernement qui s'articule autour des six (06) piliers ci-dessous :

1. Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ;
2. Développement du capital humain et promotion de l'emploi ;
3. Développement du secteur privé et de l'investissement ;
4. Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ;
5. Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ;
6. Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle.

Après quatre (4) années d'exécution, les rapports annuels de mise en œuvre du PND 2021-2025 font état de performances macroéconomiques globalement satisfaisantes. Dans la perspective de consolider et de renforcer les acquis en matière de développement économique, social et environnemental, il s'avère capital de poursuivre la planification stratégique du développement à travers l'élaboration d'un Plan National de Développement (PND) 2026-2030. Ce quatrième Plan sera bâti sur la vision prospective Côte d'Ivoire 2040 et arrimé au Plan décennal Côte d'Ivoire 2030, qui constitue le cadre d'opérationnalisation de l'ambition du Chef de l'État, inscrite dans son projet de société « Côte d'Ivoire solidaire ».

Le processus de préparation du PND 2026-2030 suivra une approche participative et inclusive, structurée en trois (03) principales étapes : (i) la Réalisation du Diagnostic stratégique, (ii) l'élaboration de la stratégie de développement et (iii) la Validation du Plan.

Le chronogramme de réalisation des activités de ce processus prévoit s'achever dans le deuxième semestre de l'exercice 2025, à travers l'adoption par l'Assemblée Nationale et le Sénat de la loi portant PND 2026-2030.

Ainsi, les présentes projections tiennent compte principalement des différentes stratégies sectorielles sur la période 2025-2027.

Tableau 43 : Dépenses du budget en fonction des piliers du PND 2021-2025 sur la période 2025-2027*(En milliards de FCFA)*

PILIER	Budget 2024	Budget 2025	Projection 2026	Projection 2027	Moyenne 2025-2027	Part (%)
PILIER I - ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE PAR L'INDUSTRIALISATION ET LE DEVELOPPEMENT DE GRAPPES	712,4	726,7	1 006,9	1 246,5	993,4	6,0%
PILIER II- DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DE L'EMPLOI	1 680,8	1 970,3	2 103,2	2 117,1	2 063,5	12,4%
PILIER III- DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET DE L'INVESTISSEMENT	5 999,0	7 124,6	8 458,4	7 480,6	7 687,8	46,2%
PILIER IV- RENFORCEMENT DE L'INCLUSION, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE L'ACTION SOCIALE	1 179,4	1 427,9	1 446,1	1 726,4	1 533,4	9,2%
PILIER V- DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUILIBRE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	507,0	622,5	685,6	671,3	659,8	4,0%
PILIER VI- RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE, MODERNISATION DE L'ETAT ET TRANSFORMATION CULTURELLE	3 642,2	3 467,3	3 440,4	4 183,8	3 697,2	22,2%
TOTAL GENERAL	13 720,7	15 339,2	17 140,5	17 425,7	16 635,1	100,0%

Source : MFB/DGBF

Il ressort de l'analyse de la répartition sectorielle des dépenses publiques sur la période 2025-2027 que le budget projeté du pilier 3 relatif au développement du secteur privé et de l'investissement représente près de la moitié (**46,2%**) des dotations budgétaires.

L'analyse des prévisions budgétaires par pilier du PND 2021-2025 est présentée ci-après.

PILIER I - ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE PAR L'INDUSTRIALISATION ET LE DEVELOPPEMENT DE GRAPPES

La programmation budgétaire 2025-2027 concourt à la consolidation de ce premier pilier du PND en y consacrant **726,7** milliards de FCFA en 2025, **1.006,9** milliards de FCFA en 2026 et **1.246,5** milliards de FCFA en 2027. Ces montants contribueront à la réalisation des objectifs prévus dans les secteurs de ce pilier, à savoir : l'agriculture, les ressources animales et halieutiques, l'industrie, les mines, les hydrocarbures, l'artisanat, la culture, la francophonie, le tourisme et les loisirs.

S’agissant de l’agriculture, des ressources animales et halieutiques, de l’industrie, des mines et des hydrocarbures, le Gouvernement entend renforcer leur rôle dans la dynamique de l’économie ivoirienne et améliorer leurs potentialités. L’ambition est de garantir la compétitivité et la durabilité de l’agriculture afin d’assurer la sécurité alimentaire, tout en créant des richesses équitablement partagées. En outre, le Gouvernement prévoit faire des secteurs des mines et des hydrocarbures, un moteur de croissance économique et faire de la Côte d’Ivoire un hub pétrolier dans la sous-région.

Au niveau de l’artisanat, de la culture, de la francophonie, du tourisme et des loisirs, les interventions du Gouvernement porteront notamment sur la mise en place (i) des Agences de promotion, de développement de l’activité artisanale et de gestion des sites et infrastructures artisanaux, (ii) d’un système d’informations statistiques nationales et régionales du secteur, (iii) des structures de gestion et de commercialisation des œuvres et de formation des acteurs du secteur ainsi que (iv) d’un plan de financement public et privé touristique.

PILIER II- DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DE L’EMPLOI

Le développement du capital humain et l’accroissement de sa productivité sont essentiels pour la transformation économique et sociale de la Côte d’Ivoire. Ce deuxième pilier met l’accent sur le renforcement du système éducatif dans sa globalité pour une meilleure adéquation compétence-emploi ainsi que l’amélioration de l’accès à un emploi productif, décent et durable pour tous les hommes et les femmes en âge de travailler y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap.

Les dépenses budgétaires de ce pilier en 2025 se chiffrent à **1.970,3** milliards de FCFA. Elles passeraient à **2.103,2** milliards de FCFA en 2026 puis à **2.117,1** milliards de FCFA en 2027.

Ces niveaux de budget consacrés à l’enseignement s’inscrivent dans l’ambition du Gouvernement de mettre à disposition des populations, un système éducatif performant et de renforcer la qualité de l’enseignement supérieur, de la formation professionnelle et qualifiante et aussi de faire correspondre l’offre de formation aux apprenants avec les besoins de l’économie.

En plus du traitement salarial du personnel enseignant et administratif, ces allocations au secteur de l’éducation seront destinées à :

- l’acquisition de manuels, de kits scolaires et de mallettes pédagogiques ;
- la construction, la réhabilitation et l’équipement des infrastructures scolaires, primaires, secondaires, professionnels, techniques et supérieurs ;
- la pérennisation des cantines scolaires, la construction de nouvelles universités, la création des établissements de formation professionnelle et l’alphabétisation des femmes.

PILIER III- DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET DE L'INVESTISSEMENT

L'accélération de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne requiert une compétitivité progressive de son secteur privé et passe par un accroissement des investissements privés. La Côte d'Ivoire, à travers un ensemble de réformes au niveau du climat des affaires, continue d'améliorer le taux d'investissement privé.

Ce pilier englobe la promotion des investissements privés, la promotion des PME, les infrastructures routières, les transports, l'hydraulique, l'énergie et les énergies renouvelables, l'économie numérique et les postes ainsi que le financement de l'économie.

Les projections pour ce pilier sont estimées à **7.124,6** milliards de FCFA en 2025, à **8.458,4** milliards de FCFA en 2026 et à **7.480,6** milliards de FCFA en 2027. Elles concernent de grands objectifs : faire de la Côte d'Ivoire un hub énergétique de la sous-région, construire des ponts et routes dans tout le pays et permettre à toute la population d'avoir accès à l'eau potable et à l'électricité.

PILIER IV- RENFORCEMENT DE L'INCLUSION, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE L'ACTION SOCIALE

Ce pilier vise le développement social inclusif et solidaire des populations, particulièrement celles qui sont vulnérables et marginalisées. Il concerne notamment les domaines de la santé, la nutrition, la protection sociale, l'inclusion sociale, la jeunesse, le genre et l'égalité des sexes, les sports, l'urbanisme et l'habitat, l'assainissement et la salubrité.

Les dépenses de ce pilier sont projetées à **1.427,9** milliards de FCFA en 2025, à **1.446,1** milliards de FCFA en 2026 et à **1.726,4** milliards de FCFA en 2027.

Les programmes de santé prévus auront pour objectif de bâtir un système de santé performant et résilient pour une bonne prise en charge de la population, en vue de faire de la Côte d'Ivoire une destination médicale de premier ordre en Afrique de l'Ouest en offrant des soins de santé de qualité. Ces actions permettront alors d'améliorer l'efficacité et la performance des établissements sanitaires en les rapprochant davantage des populations.

Aussi, la Côte d'Ivoire continue de faire d'énormes progrès en matière de réduction de la pauvreté et de redistribution des fruits de la croissance économique à travers la poursuite des programmes de filets sociaux productifs, le Programme Social du Gouvernement et bien d'autres projets et mesures. Ces efforts devront permettre de réduire le taux de pauvreté de 39,4% en 2019 à 31,5% en 2025.

PILIER V- DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUILIBRE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ce pilier comporte le développement régional équilibré, l'environnement et le développement durable, les eaux et forêts ainsi que la promotion de villes durables. Les projections de ce pilier sont de **622,5** milliards de FCFA en 2025, de **685,6** milliards de FCFA en 2026 et de **671,3** milliards de

FCFA en 2027. Ces ressources serviront à promouvoir l'économie verte et atténuer les effets du changement climatique afin de permettre à la Côte d'Ivoire de marquer son engagement sur la trajectoire de développement bas carbone et de résilience aux changements climatiques. A cet effet, plusieurs actions pour la mitigation des impacts du changement climatique et la poursuite de la préservation des ressources forestières sont entreprises, notamment (i) la mise en place d'un système de marquage des investissements sensibles au climat au stade de la programmation, (ii) la mise en place du marché carbone et (iii) les Projets de conservation de la biodiversité dans le Parc de Taï Sapou-Grebo et de la Comoé.

PILERS VI- RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE, MODERNISATION DE L'ETAT ET TRANSFORMATION CULTURELLE

Ce pilier comprend les secteurs suivants : paix et cohésion sociale, défense et sécurité, gouvernance administrative, gouvernance locale, justice et droits de l'homme, gouvernance économique, communications et médias, coopération internationale, intégration régionale, planification et statistique ainsi que la transformation culturelle et civisme. Les projections des dépenses pour ce pilier se chiffrent à **3.467,3** milliards de FCFA en 2025, à **3.440,4** milliards de FCFA en 2026 et à **4.183,8** milliards de FCFA en 2027.

Les actions majeures qui sous-tendent ces projections portent sur la réhabilitation des représentations à l'extérieur, la construction d'une académie de défense et le renforcement des capacités opérationnelles des services de police. Elles conduiraient le pays à disposer d'Institutions solides, d'une Administration efficace pour promouvoir les valeurs et les attitudes propices au développement et assurer le rayonnement de la Côte d'Ivoire au niveau international.

V- ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE LA PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE 2025

Le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) est un instrument de programmation pluriannuelle élaboré par la Côte d'Ivoire depuis 2013, en ligne avec les exigences de la réforme des finances publiques impulsée par l'UEMOA. Il donne les orientations générales pour la préparation de la loi de finances tout en fixant les objectifs d'équilibres budgétaire et financier sur le moyen terme conformément aux dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. Il présente également le cadrage global des recettes et des dépenses sur une période triennale glissante et les hypothèses de projections de dépenses pluriannuelles.

Cependant, cet exercice peut faire apparaître des écarts entre les valeurs projetées des agrégats macroéconomiques et budgétaires pour une même année. La nature de ces écarts peut remettre en cause la sincérité des projections, la qualité des outils ayant servi à l'élaboration du DPBEP, la validité des hypothèses de projections retenues et la crédibilité de l'expertise mise en œuvre en vue de leur élaboration.

Dès lors, il apparaît opportun de rechercher les causes de ces écarts c'est-à-dire les événements ou les situations pouvant être à l'origine de ces discordances.

Cette partie du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle qui s'inscrit dans le cadre de l'analyse de la performance de la programmation économique et budgétaire, vient conforter la qualité des prévisions macroéconomiques et budgétaires pour l'année 2025 et rassurer les parties prenantes.

V.1. PROGRAMMATION ECONOMIQUE 2025

V.1.1 Au titre du secteur réel

Le taux de croissance économique de 2025 a été révisé à la baisse dans les prévisions effectuées en 2024 par rapport à celles effectuées en 2023 dans le cadre de la programmation budgétaire 2025-2027. Ce taux passe ainsi de 6,8% à 6,3% et le PIB nominal a été révisé à la baisse de **183,3 milliards de FCFA**.

Ces écarts sont justifiés au niveau de l'offre par :

- **une révision à la hausse de la variation du secteur primaire de 1,5 point de pourcentage** en raison de la hausse de l'agriculture d'exportation entre les deux périodes de projection (de 2,6% à 5,1%) et de la pêche entre les deux périodes de projection qui a connu une évolution de 5,3% **ainsi que des Droits et taxes** (7,8% dans le DPBEP 2023-2025 contre 8,1% dans le DPBEP 2025-2027). Toutefois certaines branches devraient connaître un ralentissement ; il s'agit de l'agriculture vivrière qui passe de 6,1% à 5,2%
- **une perte de croissance de 3,6 point de pourcentage du secteur secondaire** liée principalement à l'industrie agroalimentaire (perte de 2,4 point de pourcentage), des produits pétroliers (perte de 6,3 points de pourcentage) et des BTP (perte de 8,9 points de pourcentage), aux autres industries manufacturières (perte de 1,8 point de pourcentage) ;

- **une perte de croissance de 0,8 point de pourcentage du secteur tertiaire** imputable à l'ensemble de ces branches, les transports (perte de 3 points de pourcentage), les télécommunications (perte de 0,5 point de pourcentage), et les autres services (perte de 0,6 point de pourcentage).

Au niveau de la demande, ces ajustements sont justifiés par les effets conjugués de ses différentes composantes :

- **une révision à la hausse du niveau de l'investissement privé en 2025** de 493,9 milliards de FCFA ;
- **une hausse des exportations** de 1.249,7 milliards de FCFA ;
- **une hausse des importations des biens et services** de 619,7 milliards de FCFA ;
- **une baisse en volume de la consommation finale** en 2025 de 999,2 milliards de FCFA ;
- **une révision à la baisse du niveau de l'investissement** en 2025 de 1 072,9 milliards de FCFA ;
- **une révision à la baisse du niveau de l'investissement public** en 2025 de 1 566,8 milliards de FCFA.

Le déflateur qui est le prix moyen des biens produits connaît une révision à la baisse (de 2,4% à 2,3%) en relation avec la croissance, la forte demande de travail et de capital public et privé.

Tableau 44 : Écarts de projections des variations en volume des secteurs d'offre et des principaux agrégats de la demande intérieure de l'activité économique

Indicateurs	Prévision de 2025 projeté en 2023 (DPBEP 2024-2026)	Ajustement	Prévision de 2025 projeté en 2024 (DPBEP 2025-2027)
	(A)	(B)-(A)	(B)
Variation en volume du secteur primaire	3,6	1,5	5,1
Variation en volume du secteur secondaire	10,1	-3,6	6,5
Variation en volume du secteur tertiaire	7,1	-0,8	6,3
Variation en volume du PIB Non marchand	3,0	3,1	6,1
Variation en volume des Droits et taxes	7,8	0,3	8,1
Variation en volume du Produit Intérieur Brut (PIB)	6,8	-0,5	6,3
Déflateur	2,4	0,2	2,6
PIB total (nominal)	57 283,3	-183,3	57 100,0
PIB par habitant prix courant (en milliers de FCFA)	1 748,7	-5,6	1 743,1
FBCF	16 584,5	-1 072,9	15 511,6
Publique	5 671,9	-1 566,8	4 105,1
Privée	10 912,6	493,9	11 406,5
Consommation finale en volume	43 192,8	-999,2	42 193,6

Source : MEPD /DGE/DPPE

V.1.2 Au titre de la balance des paiements

Le solde global de la balance des paiements, projeté pour 2025 à -491,7 milliards de FCFA dans la programmation budgétaire 2024-2026, est révisé à 1.190,0 milliards de FCFA dans la programmation budgétaire 2025-2027, soit une amélioration de ce poste de 1.681,7 milliards de FCFA. Cet écart de projection provient des facteurs ci-après :

- un excédent plus important de la balance des biens, en lien avec la révision à la hausse des exportations de biens, par rapport aux prévisions initiales, consécutive à une amélioration des cours du cacao et de la production de pétrole brut issue notamment du champ Baleine. La balance des paiements aurait ainsi un déficit du compte des transactions courantes moins important, et de façon corollaire un besoin de financement de l'économie nationale flux faible ;
- des entrées nettes de capitaux étrangers au niveau du compte financier, en lien avec la révision à la hausse des investissements directs étrangers portant notamment sur les investissements prévus dans le secteur du pétrole et des mines.

Tableau 45 : Ecart de projection de la Balance des Paiements

Indicateurs	En milliards de FCFA		
	(Montant de 2025 projeté en 2023) DPBEP 2024-2026 (A)	Ajustement (B)-(A)	(Montant de 2025 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027 (B)
Compte des transactions courantes	-2 504,5	756,9	-1 747,7
Balance des biens	1 799,5	2 679,3	4 478,8
Services	-2 217,2	-1 279,7	-3 496,9
Revenu Primaire	-1 844,8	-684,0	-2 528,8
Revenu Secondaire	-242,0	41,2	-200,8
Compte de Capital	89,9	-20,3	69,6
Compte financier	-1 922,9	-945,2	-2 868,1
Solde global	-491,7	1 681,7	1 190,0

Source : BCEAO

V.1.3 Au titre de la situation monétaire

La masse monétaire pour 2025 était projetée à 22.151,5 milliards de FCFA dans la programmation budgétaire 2024-2026, contre 23.161,5 milliards de FCFA effectuée dans la programmation budgétaire 2025-2027. Cet écart de 1.010,1 milliards de FCFA s'explique par :

- la révision à la hausse des **actifs extérieurs nets de 2.128,4 milliards** de FCFA, en lien avec l'amélioration du solde du compte des transactions courantes en 2024 et 2025 ;
- la baisse de 235,6 milliards de FCFA des prévisions **de créances nettes sur l'Administration Centrale**, du fait de la revue à la baisse des mobilisations anticipées sur le marché financier intérieur, au profit de la Côte d'Ivoire.

Tableau 46 : Ecart de projection des agrégats de la situation monétaire*(En milliards de FCFA)*

Indicateurs	(Montant de 2025 projeté en 2023) DPBEP 2024-2026 (A)	Ajustement (B)-(A)	(Montant de 2025 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027 (B)
Monnaie au sens large (M2)	22 151,5	1 010,1	23 161,5
Actifs extérieurs nets	2 145,9	2 128,4	4 274,3
Créances intérieures	22 968,9	1 776,5	24 745,4
Créances nettes sur l'Administration Centrale	8 608,8	-235,6	8 373,1
Créances sur l'économie	14 360,1	130,4	14 490,5

Source : BCEAO**V.1.4 Au titre des projections financières de l'Etat**

Les opérations financières de l'Etat pour l'année 2025 projetées dans la programmation budgétaire 2024-2026 ont été adoptées en septembre 2023. Les projections du tableau des opérations financières de l'Etat issues de la programmation budgétaire 2025-2027 au titre de l'année 2025 ont été révisées en septembre 2024 en tenant compte de l'évolution économique. Le tableau suivant présente le niveau des grandes lignes du TOFE de 2025 projeté en septembre 2023 et 2024.

Tableau 47 : Comparaison des projections 2025 des ressources et des dépenses du TOFE effectuées en 2023 et 2024*(En milliards de FCFA)*

Indicateurs	Prévision de 2025 projeté en 2023 (DPBEP 2024-2026) (A)	Ajustement (B)-(A)	Prévision de 2025 projeté en 2024 (DPBEP 2025-2027) (B)
Recettes et dons	9 778,80	358,70	10 137,50
<i>Dont Recettes fiscales</i>	8 542,60	260,6	8 803,20
Dépenses et prêts nets	11 509,50	365,4	11 874,90
<i>Dont Dépenses Courantes</i>	5 503,60	168,3	5 671,90
<i>Investissement</i>	3 845,00	-7,1	3 837,90
Solde budgétaire base ordonnancement	-1 730,70	-6,4	-1 737,10
Solde budgétaire en % du PIB	-3,0%	0,0%	-3,0%
PIB	57 283,30	-183,3	57 100

Source : MFB

Les réalisations à fin 2023, à fin juin 2024, et l'impact de la mise en œuvre des mesures d'administration et de politique fiscales ont permis la révision des projections de 2025 adoptées en septembre 2023.

Ainsi, les recettes totales et dons de 2025 ont été revus à la hausse de **358,7 milliards de FCFA**. Cet aménagement est imputable à une révision à la hausse des recettes fiscales en lien d'une part avec la prise en compte d'une nouvelle taxation du Café Cacao (2500 f/kg en remplacement de 1572,86 f/kg pour le cacao et 1776,63 f/kg au lieu 1176 f/kg pour le café) et d'autre part avec la révision à la hausse des natures de recettes telles que le revenu du pétrole gaz, l'impôt BIC, les droits d'enregistrement café cacao et l'IRVM.

S'agissant de dépenses totales et prêts nets de 2025, ils ont été revus à la hausse de **365,4 milliards de FCFA** pour prendre en compte les défis sécuritaires, l'organisation des élections et les besoins croissants de la population.

Il en découle un solde budgétaire qui reste inchangé relativement au PIB à (-3,0% du PIB).

V.1.5 Au titre de la dette publique

Le service de la dette intérieure pour l'année 2025 est projeté à **3.340,6 milliards de FCFA** contre **2.696,3 milliards de FCFA** effectué au cours de l'année 2023, soit un ajustement à la hausse de **644,3 milliards de FCFA**. Cette hausse est imputable essentiellement aux durcissements des conditions de marché. En effet, compte tenu des conditions de marchés, les investisseurs développent un appétit pour des opérations de court terme.

Quant au service de la dette extérieure 2025, la projection effectuée en 2023 qui est de **2.821,6 milliards de FCFA** a été ajusté en 2024 pour s'établir à **2.295,1 milliards de FCFA**, soit une baisse de **526,5 milliards de FCFA** qui s'explique essentiellement par l'opération de gestion des passifs au niveau extérieur Eurobond et de certaines lignes de prêts commerciaux.

L'écart négatif de **172,7 milliards de FCFA** de l'encours de la dette s'explique essentiellement par l'effet des financements qui ont été revus à la baisse en 2024.

Tableau 48 : Comparaison des projections 2025 de la dette publique effectuées en 2023 et 2024

Indicateurs	En milliards de FCFA		
	(Montant de 2025 projeté en 2023) DPBEP 2024-2026 (A)	Ajustement (B)-(A)	(Montant de 2025 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027 (B)
Encours de la dette	32 775,7	-172,7	32 602,9
<i>Dette intérieure</i>	12 509,5	-255,5	12 254,0
<i>Dette extérieure</i>	20 266,2	82,8	20 348,9
Stock dette publique en % PIB	57,2	-0,1	57,1
Service de la dette publique	5 517,8	117,8	5 635,7
<i>Service de la dette intérieure</i>	2 696,3	644,3	3 340,6
<i>Service de la dette extérieure</i>	2 821,6	-526,5	2 295,1

Source : MFB /DGF

V.1.6 Au titre de la convergence sous-régionale

Les projections de 2025 des indicateurs de convergence dans le DPBEP 2024-2026 effectuées en septembre 2023 ont été révisées en septembre 2024 dans le DPBEP 2025-2027 conformément au tableau ci-après.

- ✓ Les ajustements effectués sont principalement liés à un réajustement à la baisse du PIB nominal de 183,3 **milliards de FCFA**, au surplus de mobilisation des recettes totales et dons de 358,7 **milliards de FCFA** et à une hausse des dépenses totales de 365,4 **milliards de FCFA**.
- ✓ Il en résulte une légère aggravation **du déficit budgétaire** de 6,4 **milliards de FCFA**, reflétant l'effet combiné d'un ajustement à la hausse plus fort des dépenses totales comparativement à celui des recettes totales et dons. Toutefois, le déficit budgétaire global (dons compris) en pourcentage du PIB nominal se stabilise à 3,0% du PIB nominal entre les deux périodes de projections en raison de l'effet marginal de la variation du déficit.
- ✓ S'agissant du **taux d'inflation**, il a été révisé à la hausse de 0,3 point de pourcentage en lien avec le maintien des prix élevé des produits énergétiques au niveau international et des produits alimentaires.
- ✓ En ce qui concerne le **ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal**, il connaît un ajustement à la baisse de 0,1 point de pourcentage dû à l'effet conjugué de la hausse du PIB nominal évoquée ci-dessus et à une révision à la baisse de l'encours total de **172,7 milliards de FCFA**.
- ✓ Le critère relatif à la **masse salariale rapportée aux recettes fiscales** a été révisé en baisse de 0,3 point de pourcentage résultant d'une révision à la hausse plus que proportionnelle des recettes fiscales (**260,6 milliards de FCFA**) par rapport à celle de la masse salariale (**65,8 milliards de FCFA**) entre les deux périodes de projections.
- ✓ La **pression fiscale** a été bonifiée de 0,5 point de pourcentage par rapport à la projection de l'année passée pour tenir compte essentiellement de l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales notamment les recettes intérieures de **195,5 milliards de FCFA**.

Tableau 49 : Ecarts de projection des critères de convergence

INDICATEUR	<i>(En milliards de FCFA)</i>		
	(Montant de 2025 projeté en 2023) DPBEP 2024-2026	Ajustement	(Montant de 2025 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027
	(A)	(B)-(A)	(B)
Déficit budgétaire global (dons compris) / PIB nominal (en %)	3,0	0,0	3,0
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	3,4	0,3	3,7
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en%)	57,2	-0,1	57,1
Ratio masse salariale / Recettes fiscales (en %)	28,9	-0,3	28,6
Taux de pression fiscale (en %)	14,9	0,5	15,4

Source : MEPD/DGE/DAFER

V.2 PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2025

V.2.1 Au titre des recettes budgétaires

➤ Les recettes fiscales intérieures

Les prévisions de recettes 2025 établies en septembre 2024, présentent une hausse de 209,7 milliards de FCFA par rapport à celles de septembre 2023. Cette évolution résulte essentiellement de la révision à la hausse des objectifs de certaines natures d'impôt. Il s'agit, entre autres des revenus pétrole gaz (+183,4 milliards), de l'impôt BIC hors pétrole gaz (+17,4 milliards de FCFA), des droits d'enregistrement sur le café - cacao (+86,8 milliards de FCFA), de l'IRVM (+19,8 milliards) et de la taxe ad valorem (+3,7 milliards).

A l'opposé, on note que les prévisions de certains impôts et taxes, notamment des ITS (-70,5 milliards), des prélèvements AIRSI (-16,4 milliards) et des taxes sur les télécommunications (-10,4 milliards) affichent une baisse.

Ces évolutions découlent des résultats enregistrés au cours de l'année 2023, de l'évolution récente de l'activité économique et de l'impact des mesures d'administration et de politique fiscale mises en œuvre en 2024.

En effet, il convient de rappeler que les prévisions établies en septembre 2023 ne tiennent pas compte de l'impact de l'application de l'ordonnance n° 2023/719 du 13 septembre 2023 portant réforme des ITS.

Au titre de l'année 2024, les pertes de recettes liées à la mise en œuvre de cette mesure se chiffrent à **80 milliards**. La prise en compte des effets affecte les prévisions de 2025.

En outre, les prévisions initiales n'intègrent pas l'impact du nouveau champ de pétrole « baleine ».

Par ailleurs, au niveau des droits d'enregistrement sur le café – cacao, le prix CAF du kilogramme a été révisé à la hausse passant de 1 572,9 F à 2 500 F.

En ce qui concerne l'impact des réalisations de 2023 sur les prévisions révisées de 2025, il convient de rappeler qu'au moment d'établir les prévisions initiales de 2025 (en septembre 2023), la DGI affichait un écart négatif de 33 milliards.

Cependant, à fin décembre 2023, la DGI a enregistré un écart positif de **50 milliards** de FCFA grâce aux revenus pétrole gaz (+65,3 milliards de FCFA) et à l'IRVM (+34,7 milliards de FCFA).

➤ Les recettes fiscales douanières

Les recettes fiscales de porte pour l'année 2025 projetées en 2023 comparées à celles projetées en 2024 font ressortir une progression de **75,8 milliards de FCFA**, tirées principalement par les exportations (+**253,5 milliards de FCFA**).

Toutefois, l'on note un recul des objectifs de recettes sur les produits pétroliers (-67,5 milliards de FCFA) et sur les marchandises générales (-127,9 milliards de FCFA).

Au titre des exportations, cette progression résulte de l'actualisation de la taxation sur le cacao qui passe de 1 572,86 f/kg à 2 500,0 f/kg et celle du café vert qui passe de 1 176 f/kg à 1 776,63 f/kg.

Par ailleurs, il faut noter une baisse sur les deux projections des droits et taxes sur les produits pétroliers de **67,5 milliards de FCFA** liée à la révision à la baisse des volumes projetés sur le super carburant et le gasoil respectivement de 328,7 millions de litres et de 273,2 millions de litres. Concernant **les marchandises générales**, la baisse résulte du recul de l'évolution du commerce extérieur passant de 4,6% à -0,29% et du taux moyen d'imposition qui passe de 25,76% à 25,45%.

Tableau 50 : Ecart de projection des recettes fiscales

(En de milliards de FCFA)

INDICATEURS	(Montant de 2025 projeté en 2023) DPBEP 2024-2026 (A)	Ajustement (B)-(A)	(Montant de 2025 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027 (B)
Recettes fiscales	6 893,9	267,9	7 161,8
DGI	4 122,6	209,7	4 332,3
Impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial (Hors pétrole et gaz)	1 038,5	17,4	1 055,9
Impôt sur les Revenus et Salaires	917,3	-70,5	846,8
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	906,4	1,3	907,7
Droits d'enregistrement et timbres	321,1	86,1	407,2
Revenus de pétrole et de gaz	107,9	183,4	291,3
Taxes sur les télécommunications	136,9	-10,4	126,5
DGD	2 771,30	75,80	2 847,10
Produits sur les produits pétroliers	511,9	-67,50	444,4
Taxes sur les marchandises générales	1 723,20	-127,90	1595,3
Taxes à l'exportation	536,3	253,50	789,8

Source : MFB/DGI, DGD

V.2.2 Au titre des recettes de trésorerie

Les ressources de trésorerie 2025 projetées en 2024 sont en hausse de **533,8 milliards de FCFA** par rapport à la programmation budgétaire 2024-2026. En effet :

- **la mobilisation sur les marchés financier et monétaire** connaît une hausse de **845,1 milliards de FCFA**, passant de **2.585,0 milliards de FCFA** dans la programmation budgétaire 2024-2026 à **3.430,1 milliards de FCFA** dans la programmation budgétaire 2025-2027 ;
- **les produits de privatisation** connaissent une révision à la baisse qui s'explique par la non prise en compte de l'opération de privatisation de SONITRA d'un montant de **1,5 milliards de FCFA** ;
- **les emprunts-programmes** sont passés de **918,0 milliards de FCFA** dans la programmation budgétaire 2024-2026, à **1.252,1 milliards de FCFA** dans la programmation budgétaire 2025-2027, soit une hausse de **334,1 milliards de FCFA**. Ce montant comprend **952,1 milliards de FCFA** attendus du FMI dans le cadre du nouveau programme économique et financier conclu en mai 2023 ainsi que la Facilité de Résilience et de Durabilité. Il intègre également 122,2 milliards de FCFA au titre de la Banque mondiale et 49,1 milliards de FCFA de la Banque Africaine de Développement ;
- les emprunts-projets connaissent une baisse de **637,7 milliards de FCFA**, passant de **1.975,8 milliards de FCFA** dans la programmation budgétaire de 2024-2026 à **1.338,1 milliards de FCFA** dans celle de 2025-2027.

Tableau 51 : Ecarts de projection des ressources de trésorerie

(En milliards de FCFA)

INDICATEURS	(Montant de 2025 projeté en 2023)	Ajustement	(Montant de 2025 projeté en 2024)
	DPBEP 2024-2026 (A)	(B)-(A)	DPBEP 2025-2027 (B)
RESSOURCES DE TRESORERIE	5 565,7	533,8	6 099,6
- Privatisation et ventes d'actifs	1,5	-0,5	1,0
- Transfert des entreprises/dette rétrocédée	85,4	-7,2	78,2
- Emprunts sur marchés monétaire et financier	2 585,0	845,1	3 430,2
- Emprunts-programmes	918,0	334,1	1 252,1
FMI	618,0	334,1	952,1
Banque mondiale	0,0	122,2	122,2
Banque Africaine de Développement	0,0	49,1	49,1
- AFD	0,0	0,0	0,0
Allemagne	0,0	0,0	0,0
Autres	300,0	-171,3	128,7
- Emprunts-projets	1 975,8	-637,7	1 338,1

Source : MFB/DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

V.2.3 Au titre des comptes d'affectation spéciale

Les recettes des comptes d'affectation spéciale de 2025 projetées en 2024 sont en baisse de **23,1 milliards de FCFA** par rapport aux projections effectuées en 2023, dues essentiellement à la révision des projections de recettes fiscales auxquelles sont liées ces recettes affectées.

Au titre du Fonds d'Entretien Routier, la programmation en 2023 de la TSU affectée au FER est passée de **109,8 milliards de FCFA** à **99,0 milliards de FCFA** dans la programmation budgétaire effectuée en 2024, due à la révision des prévisions sur les recettes des produits pétroliers.

Au titre du PCS-PCC et la taxe UA, la programmation en 2023 est passée 120,1 milliards de FCFA à 105,4 milliards de FCFA dans la programmation effectuée en 2024, soit une baisse de **14,7 milliards de FCFA**, en lien avec l'actualisation des prévisions 2025 effectuées en mars 2024.

Tableau 52 : Ecart de projection des recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor

(En milliards de FCFA)

INDICATEURS	(Montant de 2025 projeté en 2023) DPBEP 2024-2026 (A)	Ajustement (B)-(A)	(Montant de 2025 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027 (B)
RECETTES ET DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	1397,4	-23,1	1374,3
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	10,4	0,5	10,9
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	284,3	-17,9	266,4
Recettes affectées aux collectivités	239,6	-9,2	230,4
TSU SIR	109,8	-10,8	99
PCC-PCS	104,5	-12,6	91,9
UA	15,6	-2,1	13,5
Parafiscalité anacarde	18,3	0	18,3
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	12,6	-1,6	11
Autres recettes affectées et parafiscalité	602,3	30,5	632,8

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

V.2.4 Au titre des dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires sont constituées des charges financières de la dette publique, des dépenses de personnel, des achats de biens et services, des transferts et des dépenses d'investissement.

Tableau 53 : Ecarts de projection des charges financières de la dette, des dépenses de personnel, d'achat de biens et services et des transferts

(En milliards de FCFA)

INDICATEURS	(Montant de 2025 projeté en 2023) DPBEP 2024-2026 (A)	Ajustement (B)-(A)	(Montant de 2025 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027 (B)
CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE	1 361,4	153,3	1 514,7
Intérêts de la dette la dette publique	1361,4	153,3	1 514,7
Dette intérieure	602,5	24,6	627,1
Dette extérieure	758,9	128,7	887,6
PERSONNEL	2 466,8	65,8	2 532,6
ACHATS DE BIENS ET SERVICES	979,7	174,8	1 154,5
Abonnement	142,6	9,0	151,6
Organisation des élections	86,2	4,4	90,6
Fonds de réserves Café-cacao	1,0	0,0	1,0
Carburant des armées	15,0	0,0	15,0
Alimentation des armées	49,3	9,5	58,8
Autres achats de biens et services	685,6	152,0	837,6
TRANSFERTS	858,5	-9,4	849,1
Subventions aux écoles privées	209,5	-34,0	175,5
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	41,0	0,4	41,4
Bourses et pécules	96,0	-17,6	78,4
Transfert aux collectivités	32,6	4,5	37,1
Autres transferts	479,4	37,3	516,7

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

- **Les dépenses de personnel**

Au titre de l'année 2025, les charges salariales sont projetées à **2.532,2 milliards de FCFA** dans la programmation budgétaire de 2025-2027 contre **2.466,8 milliards de FCFA** dans la programmation budgétaire de 2024-2026, soit une augmentation de **65,8 milliards de FCFA**. Cette hausse est essentiellement due à (i) un réajustement des projections relatives à certaines composantes de la masse salariale notamment les recrutements nouveaux et les avancements des carrières individuelles et (ii) la prise en compte de l'incidence financière pour la période 2024-2025 du nouveau statut du corps diplomatique entré en vigueur au mois de janvier 2024.

- **Les achats de biens et services et transferts courants**

Les dépenses d'acquisition de biens et services de l'année 2025 projetées respectivement en 2023 et 2024 font ressortir un écart de **174,8 milliards de FCFA** dû essentiellement à la hausse des crédits des abonnements tenant compte de la hausse des prix de l'électricité, au réajustement des crédits liés aux élections ainsi que de l'alimentation de l'armée.

Au chapitre des transferts, ces dépenses sont projetées à **849,1 milliards de FCFA** dans la programmation 2025-2027 contre **858,5 milliards de FCFA** dans la programmation 2024-2026. L'écart de -9,4 milliards de FCFA est imputable au réajustement budgétaire des crédits alloués aux subventions aux écoles privés et aux bourses et pécules des élèves et étudiants.

- **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement initialement programmées pour l'année 2025 en 2024, connaissent une baisse de **48,5 milliards de FCFA** par rapport à celles projetées en 2023. Cette baisse des dépenses est en lien avec le réajustement du financement extérieur des projets, notamment les emprunts-projets.

Tableau 54 : Ecart de projection des dépenses d'investissement*(En milliards de FCFA)*

INDICATEURS	(Montant de 2025 projeté en 2023) DPBEP 2024-2026 (A)	Ajustement (B)-(A)	(Montant de 2025 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027 (B)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 841,4	-48,5	3 792,9
- Trésor	1 777,0	572,4	2 349,4
Projets C2D et PCD	148,7	0,0	148,7
Collectivités décentralisées	84,9	37,5	122,4
CNS/Investissement	250,0	-15,0	235,0
Fonds d'Etudes	15,0	10,0	25,0
Restructuration des banques	10,0	10,0	20,0
Autres investissements	1 244,2	554,1	1 798,3
- Financement extérieur des projets	2 064,4	-620,8	1 443,6
Emprunts-projets	1 975,8	-637,7	1 338,1
Dons-projets	88,6	16,9	105,5

Source : MFB/DGBF, DGE, DGTCP

CONCLUSION

Les projections économiques et budgétaires sur la période 2025-2027 s'inscrivent dans la vision stratégique « Côte d'Ivoire 2030 », telle que traduite dans le Plan National de Développement (PND) 2021-2025. Sur la base d'une prévision de croissance du PIB de 6,3% en 2025, 6,3% en 2026 et 7,5% en 2027, la programmation budgétaire s'établirait à **15.339,2** milliards de FCFA, **17.140,5** milliards de FCFA et **17.425,7** milliards de FCFA respectivement en 2025, 2026 et 2027.

Ces projections visent l'accélération de la transformation structurelle de l'économie, un développement régional équilibré, la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, le développement du secteur privé et de l'investissement, le développement du capital humain, la promotion de l'emploi, le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale, le renforcement de la gouvernance ainsi que la modernisation de l'Etat.

L'atteinte de ces objectifs passe inéluctablement par l'intensification de la politique d'investissement dans les secteurs sociaux et moteurs de croissance qui impulseront une amélioration substantielle des conditions de vie des populations. Dans cette perspective, le Gouvernement poursuivra le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance, la consolidation de la stabilité socio-politique et du cadre macroéconomique ainsi que l'accélération des réformes structurelles.

En vue d'assurer la réalisation de toutes ces actions dans un contexte de consolidation budgétaire, un accent particulier sera mis sur l'amélioration continue du recouvrement des recettes intérieures, la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement et de l'endettement public ainsi que l'accroissement des investissements structurants et des dépenses sociales.

ANNEXES

ANNEXE 1 : EVOLUTION DES RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT DE 2021 À 2027	143
ANNEXE 2 : EVOLUTION DES RECETTES FISCALES DE 2021 À 2027	145
ANNEXE 3 : DÉPENSES DU BUDGET DE L'ETAT DE 2021 À 2027	147
ANNEXE 4 : BUDGET 2024, BUDGET 2025, PROJECTIONS 2026 ET 2027 SELON LES PILIERS DU PND 2021-2025	149

Annexe 1 : Evolution des ressources du Budget de l'Etat de 2021 à 2027

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2021	2022	2023	Budget	Budget	Projections	Projections
	Réalizations			2024	2025	2026	2027
RECETTES BUDGETAIRES	4 473,7	4 797,1	5 324,5	6 569,1	7 865,4	8 678,7	9 888,2
Recettes fiscales	4 246,4	4 468,2	5 033,5	6 190,8	7 387,0	8 251,7	9 496,1
- DGI	2 364,4	2 689,9	3 035,0	3 692,3	4 543,8	5 165,6	6 040,8
dont revenus de pétrole	31,2	58,6	109,0	39,5	171,9	268,1	365,4
revenus de gaz	76,5	74,7	10,3	71,0	119,4	132,6	146,7
- TRESOR	11,9	2,8	14,3	12,9	13,7	13,9	14,0
dont impôts sur revenus et salaires	10,0	2,8	13,2	11,5	12,2	12,4	12,5
- DGD (hors PCS, PCC et SGS)	1 870,1	1 775,6	1 984,2	2 485,6	2 829,5	3 072,3	3 160,2
dont DUS	0,0	380,8	435,2	494,3	789,8	783,0	642,1
Effort additionnel des régies							281,2
Recettes non fiscales	123,4	125,6	170,4	130,3	210,4	218,9	227,7
Recettes non fiscales Trésor	81,5	60,2	105,0	78,0	83,4	85,7	88,3
Revenus du domaine DGI	40,0	53,0	51,0	52,3	53,4	58,9	64,9
Bonus de signature secteur pétrolier	0,0	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Licences de télécommunication	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0
Recettes exceptionnelles	1,9	8,7	14,4				
Autres recettes de services					73,5	74,2	74,5
Dons	103,9	203,3	120,6	247,9	267,9	208,1	164,4
- Dons-programmes	92,4	193,1	112,2	205,0	162,5	13,8	0,0
AFD (C2D)		187,4	112,2	199,7	148,7	0,0	0,0
GVT espagnol (PCD)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
UE		0,0	0,0	5,3	13,8	13,8	0,0
Autres		5,7					
- Dons-projets	11,5	10,2	8,5	42,9	105,5	194,4	164,4

Annexe 1 : Evolution des ressources du budget de l'Etat de 2021 à 2027 (suite et fin)

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2021	2022	2023	Budget	Budget	Projection	Projection
	Réalizations			2024	2025	2026	2027
RESSOURCES DE TRESORERIE	3 908,6	5 538,5	5 449,1	5 851,1	6 099,5	6 084,6	4 001,0
- Privatisation et ventes d'actifs	0,0	138,1	0,0	1,0	1,0	3,8	0,0
- Transfert des entreprises/dette rétrocédée	33,1	17,0	13,5	36,8	78,2	96,8	99,3
- Emprunts sur marchés monétaire et financier	2 575,2	3 588,6	2 940,5	3 447,7	3 430,1	4 075,0	2 433,0
Autres emprunts à moyen et long termes (titrisations)							
- recettes exceptionnelles	722,0	542,3	978,3	1 066,8			
- Emprunts programmes	495,0	0,0	602,2	751,0	1 252,1	501,8	0,0
FMI	207,3	264,2	184,6	246,8	952,1	501,8	0,0
Banque Mondiale	0,0	85,7	0,0	0,0	122,2	0,0	0,0
Banque Africaine de Développement	0,0	110,9	105,0	49,3	49,1	0,0	0,0
AFD	19,7	81,5	86,5	19,7	0,0	0,0	0,0
Autres		1 252,5	1 516,8		128,7	0,0	0,0
- Emprunts projets	578,2			1 298,8	1 338,1	1 407,2	1 468,7
RECETTES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	779,6	742,3	1 057,6	1 300,6	1 374,3	1 581,9	1 776,9
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	10,4	10,0	10,2	10,4	10,9	10,6	10,9
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	163,2	72,5	172,7	250,0	266,4	330,9	370,7
Recettes affectées aux collectivités	133,6	149,6	156,5	208,6	230,4	271,1	318,4
TSU SIR	84,5	91,4	93,4	105,0	99,0	122,1	133,3
PCC-PCS	68,1	84,7	92,3	92,3	91,9	96,5	103,0
UA	10,5	13,0	13,8	13,8	13,5	14,2	15,4
Parafiscalité anacarde	31,7	28,3	10,2	23,0	18,3	18,3	18,4
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	7,3	51,3	9,8	11,3	11,0	12,5	16,4
Autres recettes affectées et parafiscalité	270,4	241,5	498,6	586,3	632,8	705,7	790,4
FINANCEMENT A RECHERCHER						795,4	1 759,6
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	9 161,9	11 077,9	11 831,2	13 720,7	15 339,2	17 140,5	17 425,7
PIB nominal	39 190,4	43 771,2	47 790,9	52 413,6	57 100,0	62 212,1	68 451,4
Recettes fiscales TOFE	5 096,0	5 616,7	6 507,5	7 533,3	8 803,9	9 878,6	11 274,4
Pression fiscale (Base TOFE)	13,0%	12,8%	13,6%	14,4%	15,4%	15,9%	16,5%

Source : MFB/DGBF

Annexe 2 : Evolution des recettes fiscales de 2021 à 2027

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Réalizations			Budget	Budget	Projections	Projections
RECETTES FISCALES BUDGETAIRES	4 246,4	4 468,2	5 033,5	6 190,8	7 387,0	8 251,7	9 496,1
dont recettes hors DUS	3 858,1	4 087,4	4 598,3	5 696,6	6 597,1	7 468,7	8 854,0
DGI	2 364,4	2 689,9	3 035,0	3 692,3	4 543,7	5 165,6	6 040,8
Impôts directs	1 306,0	1 535,6	1 757,6	2 012,4	2 440,7	2 797,9	3 334,6
Impôts sur bénéfices	609,4	738,6	843,5	1 007,3	1 330,7	1 547,6	1 923,2
BIC hors pétrole	505,5	605,2	699,1	865,8	1 055,9	1 187,5	1 466,4
BIC pétrole et gaz	75,3	94,0	93,9	77,4	203,8	280,5	358,5
dont gaz imputé	53,5	52,3	24,1	49,7	83,6	92,8	102,7
Impôt synthétique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe d'Etat de l'Entrepreneur	5,8	20,7	15,5	15,4	18,5	21,2	26,6
- Impôt des microentreprises	4,3	0,0	11,1	18,6	22,4	24,0	32,3
- Prélèvement AIRSI	18,5	18,7	23,9	30,2	30,2	34,5	39,4
Impôts sur revenus et salaires (hors FDFP)	564,6	643,2	712,7	792,3	846,8	952,8	1 074,8
Impôts sur revenus capitaux mobiliers/IRC	130,2	151,6	200,1	212,8	263,2	297,5	336,6
Impôts fonciers (arriérés)	1,9	2,2	1,3				
Impôts indirects	1 058,3	1 154,2	1 277,4	1 679,9	2 103,0	2 367,7	2 706,2
TVA (hors part secteur électricité)	519,9	559,9	628,5	920,4	1 119,3	1 275,2	1 485,6
TOB (ex TPS)	87,9	97,8	114,4	126,0	150,5	164,5	195,4
Taxes sur boissons et tabacs	74,1	78,9	85,7	101,5	114,5	129,4	146,2
Droits d'enregistrement et de timbre	195,4	208,3	216,0	296,1	407,2	425,4	440,6
dont enregistrement café cacao	74,8	95,3	111,0	151,6	243,4	202,5	238,4
Patentes et Licences	23,6	28,3	27,1	19,8	20,6	23,7	26,4
Taxe sur les télécommunications	57,9	57,8	59,7	79,2	87,2	97,9	109,7
Taxe spécifique sur les télécommunications téléphoniques	28,7	27,6	28,3	38,6	39,3	43,7	48,6
Taxe sur caoutchouc	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe ad valorem	35,2	54,0	54,0	58,1	70,1	80,0	91,2
Taxe sur les produits cosmétiques	1,4	0,0	0,0	2,5	2,5	2,8	3,2
Accises et autres taxes indirectes (hors revenus du domaine et taxes affectées)	1,7	2,4	14,2	4,6	4,4	4,9	5,6
Taxe d'exploitation de pétrole et gaz	32,3	39,3	49,5	33,1	87,4	120,2	153,6
dont gaz imputé	22,9	22,4	10,3	21,3	35,8	39,8	44,0
TRESOR	11,9	2,8	14,3	12,9	13,7	13,9	14,0
Impôts directs	10,3	2,8	13,2	11,5	12,2	12,4	12,5
Impôts sur revenus et salaires	10,3	2,8	13,2	11,5	12,2	12,4	12,5
Impôts fonciers (y/c RS 15% Loyer)							
Impôts indirects	1,6	0,0	1,1	1,4	1,5	1,5	1,5
Timbres et vignettes	1,6	0,0	1,1	1,4	1,5	1,5	1,5
Autres indirects	0,0						

Annexe 2 : Evolution des recettes fiscales de 2021 à 2027 (suite et fin)

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Réalizations			Budget	Budget	Projections	Projections
DGD	1 870,1	1 775,6	1 984,2	2 485,6	2 829,5	3 072,3	3 160,2
Droits et taxes à l'importation	1 481,8	1 394,8	1 549,1	1 991,3	2 039,7	2 289,2	2 518,1
Taxes sur produits pétroliers (hors TSU FER en compte spécial à partir de 2015)	192,5	7,2	77,1	437,2	444,4	539,1	700,4
Taxes hors produits pétroliers (hors SGS, PCS et PCC)	1 289,2	1 387,6	1 472,0	1 554,1	1 595,3	1 750,1	1 817,7
Taxes à l'exportation	388,3	380,8	435,2	494,3	789,8	783,0	642,1
MOBILISATIONS ADDITIONNELLES	-	-	-	0,0	0,0	0,0	281,2
REVENUS DU DOMAINE	42,1	53,0	51,0	52,3	53,4	58,9	64,9
RECETTES FISCALES AFFECTEES ET PARAFISCALITE	779,6	874,4	1 057,6	1 300,6	1 374,3	1 581,9	1 776,9
FDFP	26,2	27,9	32,7	36,0	44,5	44,5	54,5
Fonds de financement de la salubrité urbaine / ANAGED	47,4	7,7	77,5	121,5	124,0	151,0	183,0
Fonds de financement de la salubrité urbaine / FNAD	8,1	11,1	13,3	24,3	24,8	30,2	36,6
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)-ANAGED	7,3	51,3	9,8	11,3	11,0	12,5	16,4
TVA secteur électricité	37,1	37,9	35,0	44,7	53,4	61,7	71,7
Vignettes et patentes Part FER	33,4	0,0	0,0	48,5	55,4	63,6	71,5
Transfert TSU au Fonds d'Entretien Routier (FER)	129,8	72,5	172,7	172,3	160,2	209,0	231,9
PCS, PCC, UA et SGS	119,9	145,0	147,1	161,7	160,3	172,7	183,9
Recettes affectées aux collectivités	133,6	149,6	156,5	208,6	230,4	271,1	318,4
FIMR	10,4	10,0	10,2	10,4	10,9	10,6	10,9
Redevances Café Cacao Part CCC- Sacherie brousse	37,4	38,9	40,0	36,7	45,6	44,7	45,5
Fonds d'Investissement Agricole (2QC)	6,4	6,1	7,1	6,3	10,1	9,9	10,1
TSU SIR	84,5	91,4	93,4	105,0	99,0	122,1	133,3
Parafiscalité anacarde	31,7	28,3	10,2	23,0	18,3	18,3	18,4
Taxe Spécifique sur Equipement (TSE)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres Taxes affectées	66,7	196,6	252,1	290,2	326,4	360,2	390,8
TOTAL RECETTES FISCALES (hors FIMR)	5 057,6	5 385,6	6 131,9	7 533,3	8 803,9	9 881,9	11 327,0
PIB nominal	39 190,4	43 771,2	47 790,9	52 413,6	57 100,0	62 212,1	68 451,4
Pression fiscale TOFE	12,9%	12,3%	12,8%	14,4%	15,4%	15,9%	16,5%

Source : MFB/DGBF, DGTCP, DGI, DGD, MEPD/DGE,

Annexe 3 : Dépenses du budget de l'Etat de 2021 à 2027

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2021	2022	2023	Budget	Budget	Projections	Projections
	Réalizations			2024	2025	2026	2027
CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE	821,3	1 078,8	1 343,0	1 320,9	1 514,7	1 584,9	1 612,3
Intérêts de la dette la dette publique	821,3	1 078,8	1 343,0	1 320,9	1 514,7	1 584,9	1 612,3
Dette intérieure	398,7	530,7	587,6	579,7	627,1	652,8	672,6
Dette extérieure	422,6	548,1	755,4	741,2	887,6	932,1	939,7
PERSONNEL	1 863,7	2 004,4	2 258,7	2 331,7	2 532,6	2 637,8	2 755,6
ACHATS DE BIENS ET SERVICES	828,9	850,8	905,7	879,9	1 154,5	1 121,2	1 126,3
Abonnement	106,0	110,6	108,2	131,5	151,6	166,6	183,1
Gratuité des soins ciblés							
Organisation des élections	41,4	12,9	57,6	26,2	90,6	50,4	24,2
Fonds de réserves Café-cacao	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Carburant des armées	15,6	17,7	17,8	15,0	15,0	15,0	15,0
Alimentation des armées	50,2	42,0	42,0	42,0	58,8	58,8	58,8
Autres achats de biens et services	615,6	667,5	679,0	664,2	837,6	829,5	844,2
TRANSFERTS	1 196,8	1 246,8	939,7	691,0	849,1	861,9	925,1
Subventions aux écoles privées	146,1	163,8	165,2	156,2	175,5	186,0	211,8
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	75,7	139,9	40,0	20,0	41,4	31,5	31,5
Bourses et pécules	63,2	89,1	82,5	70,1	78,4	82,4	91,8
Transfert aux collectivités	25,6	26,8	30,1	32,1	37,1	38,6	40,1
Autres transferts	886,2	827,1	621,9	412,6	516,7	523,4	549,9

Annexe 3 : Dépenses du Budget de l'Etat de 2021 à 2027 (suite et fin)

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2021	2022	2023	Budget	Budget	Projection	Projection
	Réalizations			2024	2025	2026	2027
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 113,5	2 858,4	2 942,3	3 721,3	3 792,9	4 584,0	5 658,3
- Trésor	1 180,0	1 287,2	1 412,3	2 379,6	2 349,4	2 982,4	4 025,2
Projets C2D et PCD	0,0	0,0	140,7	199,7	148,7	0,0	0,0
Collectivités décentralisées	50,5	69,5	78,9	82,4	122,4	135,9	154,4
CNS/Investissement	99,9	10,3	135,0	15,0	15,0	15,0	15,0
Fonds d'Etudes	5,1	3,8	1,7	3,0	25,0	15,0	10,0
Restructuration des banques	10,0	20,0	5,0	3,0	20,0	10,0	10,0
Couverture maladie Universelle	11,7	15,7	16,2	8,0	18,6	21,1	23,5
Autres investissements	1 002,8	1 167,9	1 034,8	2 068,5	1 999,7	2 785,4	3 812,3
- Financement extérieur des projets	933,4	1 571,3	1 530,0	1 341,7	1 443,6	1 601,5	1 633,1
Emprunts-projets	841,2	1 531,4	1 413,0	1 298,8	1 338,1	1 407,2	1 468,7
Dons-projets	92,3	39,9	117,0	42,9	105,5	194,4	164,4
CHARGES DE TRESORERIE	1 523,2	2 377,0	2 299,8	3 475,4	4 121,0	4 768,9	3 574,3
Amortissement de la dette	1 523,2	2 377,0	2 299,8	3 475,4	4 121,0	4 768,9	3 574,3
Dette intérieure		1 597,5	1 109,6	1 734,4	2 713,5	3 400,2	2 160,6
Dette extérieure		779,4	1 190,1	1 741,1	1 407,5	1 368,7	1 413,7
DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	779,6	742,3	1 057,6	1 300,6	1 374,3	1 581,9	1 776,9
Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	10,4	10,0	10,2	10,4	10,9	10,6	10,9
Programme d'entretien routier / FER	163,2	72,5	172,7	250,0	266,4	330,9	370,7
Dépenses des collectivités sur recettes affectées	133,6	149,6	156,5	208,6	230,4	271,1	318,4
TSU SIR	84,5	91,4	93,4	105,0	99,0	122,1	133,3
PCC-PCS	68,1	84,7	85,4	92,3	91,9	96,5	103,0
UA	10,5	13,0	12,4	13,8	13,5	14,2	15,4
Parafiscalité anacarde	31,7	28,3	10,2	23,0	18,3	18,3	18,4
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	7,3	51,3	9,8	11,3	11,0	12,5	16,4
Autres dépenses sur recettes affectés	270,4	241,5	506,9	586,3	632,8	705,7	790,4
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT	9 127,0	11 158,4	11 792,6	13 720,7	15 339,2	17 140,5	17 425,7
Masse salariale en % du PIB	4,8%	4,8%	4,8%	4,4%	4,5%	4,3%	4,1%
Masse salariale en % des recettes fiscales	36,6%	37,3%	35,9%	31,0%	28,8%	26,9%	24,6%
Investissement en % du PIB	5,4%	6,8%	6,3%	7,1%	6,7%	7,4%	8,3%

Source : MFB/DGBF

Annexe 4 : Budget 2024, Budget 2025, projections 2026 et 2027 selon les Piliers du PND 2021-2025

(En milliards de Francs CFA)

PILIERS DU PND		Budget 2024	Budget 2025	Projection 2026	Projection 2027
PILIER I -	ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE PAR L'INDUSTRIALISATION ET LE DEVELOPPEMENT DE GRAPPES	712,4	726,7	1 006,9	1 246,5
1-1 -	Agriculture	311,1	316,6	349,3	353,5
1-2 -	Ressources animales et halieutiques	16,2	21,9	26,5	28,9
1-3 -	Industrie	29,0	53,5	85,4	95,1
1-4 -	Mines	319,4	10,1	176,4	381,0
1-5 -	Hydrocarbures	0,4	273,5	311,4	324,5
1-6 -	Artisanat	1,1	7,0	10,3	15,6
1-7 -	Culture	20,6	26,3	27,5	30,1
1-8 -	Francophonie	0,4	0,4	0,4	0,4
1-9 -	Tourisme et loisirs	14,0	17,3	19,6	17,5
PILIER II-	DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DE L'EMPLOI	1 680,8	1 970,3	2 103,2	2 117,1
2-1 -	Education nationale	1 236,1	1 439,5	1 525,4	1 439,8
2-2 -	Enseignement technique et formation professionnelle	128,2	162,1	184,9	217,8
2-3 -	Enseignement supérieur et recherche scientifique	283,1	328,5	355,9	420,7
2-4 -	Emploi-Travail	28,0	34,7	31,6	32,5
2-5 -	Population	5,4	5,4	5,5	6,3
PILIER III-	DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET DE L'INVESTISSEMENT	5 999,0	7 124,6	8 458,4	7 480,6
3-1 -	Promotion des investissements privés	4,1	3,2	3,2	3,2
3-2 -	Promotion des PME	10,2	259,5	279,2	240,3
3-3 -	Energie et Energies renouvelables	121,9	711,3	1 059,2	1 200,0
3-4 -	Infrastructures routières	657,0	323,9	340,6	276,1
3-5 -	Transport	280,6	60,8	91,9	101,8
3-6 -	Economie numérique et poste	17,9	123,2	322,3	463,9
3-7 -	Hydraulique	107,0	5 642,7	6 361,9	5 195,3
3-8 -	Financement de l'économie	4 800,3	726,7	1 006,9	1 246,5

Annexe 4 : Budget 2024, Budget 2025, projections 2026 et 2027 selon les Piliers du PND 2021-2025 (suite et fin)

(En milliards de Francs CFA)

PILIER DU PND	Budget 2024	Budget 2025	Projection 2026	Projection 2027
PILIER IV- RENFORCEMENT DE L'INCLUSION, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE L'ACTION SOCIALE	1 179,4	1 427,9	1 446,1	1 726,4
4-1 - Santé	624,4	764,7	729,6	885,3
4-2 - Nutrition	1,5	12,1	11,1	2,1
4-3 - Protection sociale	47,7	63,9	67,5	81,6
4-4 - Inclusion sociale	64,4	70,8	78,0	158,9
4-5 - Jeunesse	56,1	76,6	106,2	94,1
4-7 - Sport	40,7	58,7	44,5	46,4
4-8 - Urbanisme et habitat	46,5	76,8	84,9	110,1
4-9 - Assainissement et salubrité	298,1	304,4	324,4	347,9
PILIER V- DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUILIBRE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	507,0	622,5	685,6	671,3
5-1 - Développement régional équilibré	410,2	495,6	564,5	606,9
5-2 - Environnement et développement durable	27,0	47,7	37,3	12,7
5-3 - Eaux et Forêts	69,8	79,2	83,9	51,7
PILIER VI : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE, MODERNISATION DE L'ETAT ET TRANSFORMATION CULTURELLE	3 642,2	3 467,3	3 440,4	4 183,8
6-1 - Paix et cohésion sociale	82,2	153,1	113,4	88,5
6-2 - Défense et sécurité	15,9	22,1	317,5	330,1
6-3 - Gouvernance administrative	12,6	23,9	30,0	28,0
6-5 - Justice et droits de l'homme	676,9	791,2	933,6	1 003,6
6-6 - Gouvernance économique	180,2	224,3	234,7	240,6
6-7 - Communication et médias	119,9	152,8	146,8	155,8
6-8 - Coopération internationale	2 365,0	1 908,6	1 450,4	2 091,4
6-9 - Intégration régionale	74,6	39,7	43,1	51,9
6-10 - Planification et statistique	113,7	147,3	167,4	190,7
6-11 - Transformation culturelle et civisme	1,1	4,5	3,4	3,2
TOTAL	13 720,7	15 339,2	17 140,5	17 425,7

Source : MFB/DGBF